

DELIBERATION PORTANT SUR LE DOSSIER DE PRESENTATION DE L'UCA DESTINE AU HCERES
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'ACCREDITATION

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, DANS SA DELIBERATION A DISTANCE DU LUNDI 06 AVRIL 2020,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les documents transmis par voie électronique ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver le dossier de présentation de l'Université Clermont Auvergne destiné au HCERES dans le cadre de la campagne d'accréditation tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 5

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : Délibération à distance CFVU
UCA 2020-04-06-05

TRANSMIS AU RECTEUR : 24/04/2020

PUBLIE LE : 24/04/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

CAMPAGNE D'ACCREDITATION – VAGUE A

DOSSIER DE PRESENTATION

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

SOMMAIRE

CARACTERISATION DE L'OFFRE DE FORMATION	3
PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION	9
A - L'internationalisation des formations.....	10
B - les innovations pédagogiques et le numérique	12
C - L'orientation et l'insertion professionnelle.....	15
D - Le lien avec le monde socio professionnel	19
E - Dispositifs de suivi de l'offre de formation et management de la qualité.....	21
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION.....	25
A - L'articulation formation - recherche.....	25
B - Licence.....	26
B.1. Spécialisation progressive, comités de licences.....	26
B.2. Parcours adaptés.....	29
B.3. Les défis à relever.....	32
C - Réforme des études de santé LAS-PASS.....	32
D - Articulation licences - masters MEEF.....	35
E - Démarche compétence	38
F - Politique documentaire en direction des étudiants.....	39
METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'OFFRE DE FORMATION	40
DOCUMENTS ADDITIONNELS	43

CARACTERISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

L'Université Clermont Auvergne est une université généraliste et pluridisciplinaire, qui associe étroitement son rôle territorial et sa vocation internationale. C'est la seule université implantée sur l'Académie de Clermont-Ferrand, qui recouvre 4 départements : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme. Elle assure à ce titre la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et du CROUS sur l'ensemble de ce territoire. A compter du 1^{er} janvier 2021, l'UCA aura le statut d'établissement public expérimental et intégrera en son sein un établissement-composante, l'Institut National Polytechnique de Clermont Auvergne (« Clermont Auvergne INP »), lequel regroupera 3 écoles d'ingénieurs : Polytech et ISIMA, qui sont aujourd'hui des écoles internes de l'UCA ; SIGMA Clermont, qui est aujourd'hui une école externe sous tutelle MESRI avec statut d'EPSCP. L'UCA accueillera ainsi 38 000 étudiants dans plus de 250 formations qui seront portées par 20 composantes de statuts divers (14 UFR, 1 IUT, 1 INSPÉ, 1 IAE et 3 écoles d'ingénieurs internes). Elle compte 37 unités de recherche, dont 25 UMR partagées avec un ou plusieurs organismes de recherche (CNRS, INRAé, INSERM). Elle regroupe plus de 3 250 personnels permanents répartis sur six sites (métropole clermontoise, Aurillac, Le Puy, Montluçon, Moulins et Vichy).

L'UCA porte, pour le compte de l'ensemble du site Clermont Auvergne d'enseignement supérieur et de recherche, le **projet « CAP 20-25 »**, labellisé I-SITE en février 2017. Ce projet vise à construire sur le territoire Auvergne une grande Université de recherche et de formation, dont le rayonnement et la visibilité s'inscrivent délibérément à l'échelle internationale. Afin de renforcer l'*identité*, l'*excellence* et l'*attractivité* de l'UCA et de ses partenaires, différents programmes sont mis en œuvre, autour d'un thème marqueur de l'identité scientifique du site universitaire – **les modèles de vie et de production durables** – et d'une approche méthodologique : **l'innovation multimodale**, qui met l'accent sur la pluridisciplinarité. Ces programmes concernent notamment :

- le développement de la recherche à un niveau d'excellence internationale, avec notamment l'identification de quatre défis scientifiques prioritaires : la conception et la gestion d'agroécosystèmes durables dans un contexte de changement global ; les systèmes et services intelligents pour la production et les transports ; la mobilité humaine personnalisée pour une meilleure santé et la réduction des risques naturels catastrophiques. Ces défis, tous pluridisciplinaires, reflètent les principales forces scientifiques du site, notamment celles reconnues dans le cadre des différents PIA (Labex, Equipex, Infrastructures nationales, etc.). Ils rassemblaient en 2017 environ 30% de la recherche conduite sur le site et sont appelés à avoir un effet d'entraînement sur un périmètre plus large, notamment en direction des sciences humaines et sociales, aujourd'hui impliquées dans l'ensemble des défis ;
- le renforcement de la contribution de l'Université au développement social, économique et culturel des territoires, qui passe notamment par la mise en place de dispositifs public-privé dans le champ de la recherche et de l'innovation, par une structuration de l'écosystème de l'innovation et du transfert (avec la création d'une filiale de l'Université Clermont Auvergne Innovation), par le déploiement d'un « pacte territorial » avec les collectivités présentes sur les quatre départements de l'Auvergne – y compris les communautés de communes –, par l'intensification d'une « vie de campus » en relation avec les projets d'aménagement urbain de la métropole clermontoise et, enfin, par le renforcement des liens entre l'offre de formation et l'environnement socio-économique ;

- une stratégie d'attractivité de l'offre de formation à l'échelle régionale, nationale et internationale, utilisant plusieurs leviers : une restructuration de l'offre de formation afin qu'elle soit davantage connectée aux thématiques scientifiques qui identifient le site universitaire ; une intensification de la politique de transformation pédagogique, déployée dans un programme opérationnel dédié (Learn'in Auvergne) et s'appuyant sur un équipement ambitieux qui devrait être ouvert au public à la rentrée 2023 (Learning Centre) ; un renforcement du lien avec le monde socio-économique, afin d'améliorer encore l'insertion professionnelle des diplômés ; une « politique des talents » qui vise à la fois l'attractivité de l'UCA en matière de recrutement d'enseignants-chercheurs mais aussi la valorisation de l'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs dans la formation et la reconnaissance de réalisations pédagogiques remarquables.

La stratégie de l'UCA en matière de formation pour la période 2021-2026 participe donc pleinement de la dynamique enclenchée par le programme « CAP 20-25 », ainsi que par d'autres projets par le Programme Investissement d'Avenir (notamment le programme « MonPassPro », labellisé Nouveaux cursus à l'Université et centré sur la réussite des étudiants du cycle licence). Les grandes lignes de cette stratégie ont été définies par la CFVU et le CA de l'UCA en septembre 2019, autour de quatre grands objectifs :

- Assumer pleinement la diversité et la pluridisciplinarité d'une offre de formation, qui a été élargie au cours de l'actuel contrat quadriennal, avec notamment la création de deux DUT et d'une filière complète en sociologie. L'objectif prioritaire du prochain contrat sera de consolider cette offre et de poursuivre et mettre en œuvre les réformes engagées à l'échelle nationale (réforme des études de santé et mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie notamment).
- Renforcer l'attractivité des formations, à tous les niveaux du cursus – ce qui suppose à la fois une meilleure lisibilité de l'offre, la mise en place de dispositifs améliorant l'accueil des étudiants extérieurs au site clermontois (notamment internationaux) mais aussi une articulation plus forte de l'offre master avec les grandes thématiques identifiant la politique scientifique du site et la mise en place de formations originales (notamment aux interfaces disciplinaires) ;
- Poursuivre et intensifier la politique visant la réussite académique des étudiants, par le renforcement des dispositifs de suivi et d'encadrement pédagogique (pédagogie par les pairs notamment) et la poursuite d'une politique incitative en matière de transformation pédagogique : l'ouverture d'un learning center, à l'horizon 2023, devrait à ce titre jouer un effet de levier ;
- Garantir l'insertion professionnelle des étudiants au meilleur niveau d'emploi, ce qui passe par l'articulation de la politique de formation avec la stratégie territoriale de l'Université, le renforcement des liens avec l'environnement socio-économique et la poursuite du déploiement de dispositifs de formation préprofessionnelle (apprentissage et alternance, stages, etc.).

Pilotée à l'échelle de l'établissement, à l'initiative de la CFVU et sous la responsabilité de la Vice-Présidente Formation, la politique de formation est mise en œuvre par les 20 composantes de l'UCA qui, selon les statuts du futur établissement public expérimental, ont notamment pour missions :

- la définition d'un projet pédagogique, adossé à la recherche et en cohérence avec la stratégie de l'Institut auquel elle appartient ;
- le pilotage des programmes de formation initiale et continue qui relèvent de leur périmètre, ainsi que des formations portées pour le compte de l'établissement expérimental.

Chaque composante fait partie d'un des six Instituts qui, à l'échelle de l'Université, regrouperont composantes, écoles doctorales et unités de recherche : l'Institut des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales ; l'Institut Droit, Économie, Management ; l'Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement ; l'Institut des Sciences ; l'Institut Universitaire de Technologie (issu de la fusion des deux actuels IUT) ; l'Institut National Polytechnique (avec le statut d'établissement-composante). Compte tenu du rôle structurant de ces Instituts dans le pilotage de l'établissement et dans l'articulation formation-recherche, le périmètre des champs de formation est le même que celui des Instituts.

En effet, la création de ces six Instituts vise à garantir un pilotage cohérent de l'établissement et de l'ensemble de ses missions. Ce sont donc des structures intermédiaires situées entre les opérateurs de formation et de recherche et la gouvernance centrale de l'établissement. Comme précisé dans les statuts de l'établissement expérimental, les Instituts assurent notamment les cinq missions suivantes :

- Fédérer les différents opérateurs d'un champ disciplinaire de l'UCA en vue de contribuer activement à la stratégie et au rayonnement national et international de l'université ;
- Renforcer l'articulation entre formation et recherche : adossement recherche de l'ensemble de l'offre de formation (y compris licence), analyse conjointe des problématiques RH en amont de la campagne d'emploi, recherche de partenariats externes dans le champ disciplinaire ;
- Impulser et piloter des projets transversaux mobilisant plusieurs opérateurs ;
- Mutualiser un certain nombre de missions différentes selon les Instituts : « portails » de licence, formation continue, internationalisation, dispositifs pédagogiques innovants, etc. ;
- Assurer une représentation élargie et contribuer à une visibilité accrue de l'ensemble disciplinaire relevant de son périmètre au sein de l'université et à l'extérieur de l'université.

Le périmètre des Instituts – et donc des champs de formation – a été défini selon une double logique : le regroupement des grands types de formation (les formations d'ingénieurs pour l'INP, les DUT et les licences professionnelles appelées à constituer les BUT pour l'IUT, les formations licence-master pour les 4 autres instituts) ; et la mise en évidence de grands ensembles disciplinaires, adossées aux écoles doctorales, pour les 4 Instituts autres que l'IUT et l'INP. Chacun de ces Instituts présente des spécificités :

- **L'INP, établissement-composante**, donne force et visibilité au pôle d'ingénierie de l'UCA. Il a pour vocation première de délivrer des diplômes d'ingénieur dans une palette large de spécialités (mécanique, mécanique et génie industriel, chimie, informatique, génie biologique, génie civil, génie électrique, génie physique, génie mathématique et modélisation, génie des systèmes de production). Il délivre des diplômes d'établissement (notamment des bachelors et mastères) et porte ou co-porte des formations en master. Il est aussi doté de l'École doctorale Sciences pour l'ingénieur. Il est appelé à jouer un rôle moteur dans le développement des partenariats avec le monde socio-économique et dans le portage de formations et d'actions de recherche innovantes pour le compte de l'ensemble du site dans le champ des sciences pour l'ingénieur. Il conduira également une politique volontariste d'égalité des chances et d'ouverture sociale, au travers de l'accueil et de l'accompagnement de publics diversifiés.
- **L'IUT, institut-composante**, porte une offre diversifiée de DUT et de licences professionnelles qui y sont associées. Cette offre de formation évoluera, au cours du contrat quinquennal, vers une offre de « Bachelors universitaires de technologie ». Dans quelques domaines spécifiques, il met en œuvre une offre master, en co-portage avec des UFR. Présent dans les six campus de l'UCA

(Clermont Auvergne Métropole, Aubière, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy), l'IUT peut interagir, au plus près, avec les milieux socio-économiques des territoires. Ainsi l'IUT a pour ambition d'être l'opérateur privilégié de l'Université dans le déploiement de sa politique territoriale.

- **L'Institut des Sciences** regroupe les formations de licence et master en mathématiques, physique, chimie, sciences de la terre et de l'atmosphère – ainsi que la licence d'informatique. Il porte également une offre de licences professionnelles, complémentaire de celle qui est proposée par l'IUT. Il accueille aussi l'École doctorale Sciences fondamentales.
- **L'Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement** porte l'ensemble des formations en santé (opérées par les UFR de Médecine et Professions Paramédicales, Pharmacie, Odontologie) mais aussi les formations de licence et de master en biologie : ce choix résulte de la volonté de renforcer le continuum biologie-santé et la recherche translationnelle. L'Institut accueille également une école doctorale sur ce même périmètre.
- **L'Institut des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales** regroupe les formations de licence et master des UFR Langues, Cultures et Communication ; Lettres, Culture et Sciences Humaines ; Psychologie et sciences sociales ; STAPS ; INSPÉ. Ce choix exprime la volonté de l'établissement d'offrir dans ce champ une réelle pluridisciplinarité, de faciliter la progressivité de la spécialisation et d'élargir l'éventail des perspectives professionnelles des étudiants inscrits dans les cursus SHS. Cet Institut accueille également l'école doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.
- **L'Institut Droit, Économie, Management** regroupe les licences de Droit, Economie, Gestion et AES ainsi que les formations de master de l'École de Droit, l'École d'Économie et de l'IAE Clermont Auvergne. Il accueille également l'École doctorale Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion et porte une offre de licences professionnelles, complémentaire de celle qui est proposée par l'IUT.

L'organisation en Instituts ne doit pas se traduire par une séparation étanche entre composantes ou groupes de composantes. Nombreuses sont les formations qui se situent aux interfaces entre deux Instituts (par exemple : IUT-Institut des Sciences, IUT-Institut Droit Économie Management, Institut des Sciences-INP, Institut des Sciences-Institut Sciences de la Vie...). Par ailleurs, un certain nombre de thématiques transverses (l'intelligence artificielle, la mobilité durable...) supposent une interaction entre plusieurs composantes. Le pilotage de l'offre de formation au niveau de l'établissement devra donc garantir cette dimension transversale, notamment sur les enjeux suivants :

- Pilotage des portails de licences ;
- Pilotage du nouveau dispositif d'accès aux études de santé ;
- Coordination de l'offre de licences professionnelles ;
- Cohérence de l'offre master en sciences pour l'ingénieur ;
- Développement d'une offre de formation en relation avec les défis scientifiques prioritaires de CAP 20-25, notamment par le biais de la réponse de l'UCA à l'appel à projet SFRI (Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence). Le projet présenté par l'UCA vise en effet à renforcer le rayonnement international d'une partie de l'offre de formation de master et de doctorat accréditée, en relation avec les priorités de « CAP 20-25 ». 7 programmes d'excellence master-doctorat (graduate tracks) ont ainsi été identifiés et bénéficieront de dispositifs permettant

d'accroître leur attractivité et leur excellence. Chacun d'entre eux est porté par un Institut, sans exclure pour autant l'implication de composantes issues d'autres instituts.

L'offre de formation portée par l'UCA concentre la plus grande partie de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche déployée sur l'Académie de Clermont-Ferrand. Depuis 2017, l'UCA est en effet la seule Université de ce territoire. A partir du 1^{er} janvier 2021, sa transformation en établissement public expérimental lui permet d'intégrer, au sein d'un INP, l'unique école d'ingénieurs extérieure à l'Université et relevant du MESRI. L'UCA sera donc le seul établissement accrédité pour les licences, masters et doctorats de l'académie de Clermont-Ferrand. Ce positionnement lui permet de proposer sur le territoire une offre diversifiée et cohérente, en limitant les doublons et en travaillant sur les complémentarités entre types de formation (diplômes nationaux / diplômes d'établissement, licence générale / licence professionnelle, master / diplôme d'ingénieurs, etc.) et sur les interfaces entre champs disciplinaires.

Par ailleurs, l'UCA est l'établissement en charge de la coordination territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site Clermont Auvergne. Cette coordination prend la forme d'une association – « Université Clermont Auvergne & Associés » (UC2A) – qui regroupe désormais, à côté du CROUS, des 3 organismes de recherche présents sur le site et de SIGMA Clermont (appelé à intégrer l'établissement d'enseignement supérieur), 4 établissements d'enseignement supérieur : le campus agronomique de VetAgro Sup, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, l'École Supérieure d'Art de Clermont métropole, le Groupe ESC Clermont. La coordination de la politique de formation et de vie étudiante par l'UC2A prend les formes suivantes :

- L'implication de l'ensemble des écoles et des organismes dans le pilotage de l'offre doctorale, pour laquelle l'UCA est accréditée mais dont le périmètre est bien celui du site : le Collège des écoles doctorales fait d'ailleurs partie des services coordonnés à l'échelle de l'UC2A ;
- La création de formations en partenariat et en co-accréditation : au cours de la dernière décennie, l'UCA a notamment développé une offre de master en partenariats étroits avec SIGMA Clermont (ce qui a préparé son intégration au sein de l'établissement public expérimental), avec VetAgro Sup (avec également la co-accréditation d'une licence professionnelle en agriculture biologique) et avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- Le pilotage d'une politique commune en matière d'entrepreneuriat étudiant, mise en œuvre par le Clermont Auvergne Pepite ;
- Le développement d'une offre de service de vie étudiante à l'échelle du site, portée par différents services inter-universitaires : le Pôle Santé Handicap regroupant le Service de Santé Universitaire et le Service Université Handicap, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, le Service Université Culture.

La création de l'établissement public expérimental permettra d'impliquer davantage les établissements associés à l'UCA dans la gouvernance de l'Université. Elle devrait donc se traduire par une coordination plus formalisée de l'offre de formation supérieure sur le territoire Auvergne, en articulation étroite avec les formations post-bac pilotées par le Rectorat (CPGE et BTS). Cette articulation fonctionne bien sur certaines thématiques, grâce notamment aux Campus des métiers et qualifications et à la convention CPGE. Il conviendrait de la généraliser.

La structuration de la nouvelle Université Clermont Auvergne est l'aboutissement d'une double dynamique de regroupement des établissements d'enseignement supérieur du site relevant du MESRI

(fusion de l'IFMA et de l'École nationale supérieure de chimie pour fonder SIGMA Clermont en 2016 ; fusion de l'Université d'Auvergne et de l'Université Blaise Pascal pour créer l'UCA en 2017 ; intégration de SIGMA Clermont dans un INP, établissement-composante de l'UCA en 2021) et de coordination de la politique de recherche et de formation de l'ensemble des acteurs du site Clermont Auvergne. Cette double dynamique a un objectif : faire du site Clermont Auvergne un pôle pluridisciplinaire d'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux côtés des deux autres pôles universitaires de la région Auvergne Rhône Alpes (Lyon-Saint-Etienne et Grenoble-Alpes). Ce positionnement se traduit par la mise en œuvre d'une offre diversifiée sur le cycle licence, comparable à celle que l'on trouve sur les deux autres sites universitaires majeurs de la région, et par le développement d'une offre master et doctorat qui s'appuie sur l'identité scientifique du site et qui, *de facto*, est complémentaire des sites voisins. C'est pourquoi le déploiement de la nouvelle offre de formation doit être articulé avec le programme « CAP 20-25 », qui constitue l'outil privilégié de la stratégie de différenciation de l'UCA et, au-delà, de l'ensemble du site Clermont Auvergne d'enseignement supérieur et de recherche.

PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Le pilotage de l'offre de formation est assuré par la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique, la Vice-Présidente Formations en charge de la CFVU, en articulation étroite avec plusieurs Vice-Présidents et avec les Doyens-Directeurs (et Directeurs adjoints) des 20 composantes. Les services d'appui sont essentiellement la Direction de la Formation profondément restructurée, en lien avec les services de scolarité des composantes.

La CFVU est positionnée comme l'élément central du pilotage de l'offre de formation en lien avec le directoire, le Conseil des Directeurs de composantes et les Instituts.

La CFVU valide la nouvelle offre de formation (voir la [méthodologie d'élaboration de l'offre de formation](#) à la fin du dossier) et assure le pilotage de son évolution (ouverture ou fermeture de parcours dans les mentions accréditées, changement d'intitulés de parcours ; suivi des DU, ouverture de DU). Elle vote le budget formation, participe au suivi de la soutenabilité de l'offre de formation, des charges d'enseignement, valide les propositions d'ouverture de nouvelles formations ou l'éventuelle non ouverture de formations accréditées selon une analyse basée sur des critères transparents. Elle assure la cohérence de l'offre de formation au niveau de l'établissement et organise l'harmonisation des procédures (règlement des études et des examens, MCCC, recrutement...) en fixant un cadre qui s'efforce de laisser une marge d'application afin de prendre en compte les spécificités de chaque institut. Les élus CFVU sont associés en dehors des séances proprement dites par des groupes de travail préparatoires sur les divers sujets.

La CFVU pilote également la mise en œuvre des différentes réformes et assure la cohérence des dispositifs proposés. Elle fixe les objectifs à atteindre et des bilans lui sont régulièrement soumis. Elle conduit ainsi la politique qualité des formations (évaluation des formations, des enseignements, suivi des cohortes, des dispositifs d'aide à la réussite, des taux d'insertion...)

L'activité de la CFVU est soutenue avec une séance par mois environ. Les statuts de l'établissement expérimental permettent de confier à la CFVU un rôle pleinement décisionnaire sur tout ce qui relève de la politique de formation et de vie universitaire, dans le cadre des enveloppes budgétaires globales définies par le Conseil d'Administration.

La CFVU a travaillé et validé les deux documents de cadrage de cette nouvelle offre de formation ([document additionnel ①](#) et [document additionnel ②](#)), cadrage stratégique (grandes orientations et soutenabilité) et cadrage pédagogique ainsi que cette note générale de présentation.

Les fonctions de soutien à la formation au niveau de l'établissement sont essentiellement développées au sein de la Direction de la Formation. La Direction des Relations Internationales, la Direction de la Vie Universitaire (handicap, valorisation de l'engagement étudiant) et la Direction de la Recherche (doctorat, collège des écoles doctorales) viennent en complément sur leurs domaines respectifs. La Direction Opérationnelle des Systèmes Informatiques et la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles sont en appui sur les questions d'outil ou les questions juridiques (recours, commission disciplinaire...) ; le Service d'Appui au Pilotage et Contrôle de Gestion pour des extractions de données nécessaires au pilotage en particulier en lien avec l'Observatoire.

La Direction de la Formation est structurée en 4 pôles : le Pôle Pilotage de la formation et gestion des cursus (dont l'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants); le Pôle Ingénierie pédagogique et production audiovisuelle ; la Fabrique (dont le BAIP et le réseau social professionnel étudiant UCAPro) ; le Pôle Formation continue et alternance. ([document additionnel ⑤](#))

L'ensemble de ces services et directions soutiennent la politique qualité de la formation.

A - L'internationalisation des formations

Les objectifs de ce nouveau contrat sont les suivants :

- Consolider la stratégie d'attractivité et d'ouverture européenne et internationale :
 - Cibler prioritairement des institutions d'enseignement et de recherche situées dans des zones géographiques identifiées en synergie avec les politiques de rayonnement territoriales (Région & Métropole) ;
 - Se positionner au sein d'un réseau d'Universités internationales avec lesquelles des partenariats privilégiés seront mis en œuvre, à partir des collaborations thématiques particulièrement marquantes entre laboratoires et à partir des réseaux d'entreprises et de collectivités partenaires. Cette politique passe notamment par une articulation très forte avec le Réseau International des Villes Michelin, piloté par la Ville de Clermont-Ferrand, et la mobilisation du Pack Ambition Internationale, programme d'internationalisation piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes.
 - Favoriser l'émergence de programmes coordonnés en commun avec l'Agence Universitaire pour la Francophonie, en particulier dans le cadre de la coopération avec les pays du sud.
- Soutenir l'internationalisation des recrutements d'enseignants chercheurs :
 - Développer le projet « tenure tracks » ;
 - Décliner la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, HRS4R (*Human resources strategy for researchers*), pour laquelle l'établissement a reçu un label accordé par la Commission européenne
 - Adopter une stratégie de communication des offres d'emploi et une stratégie d'accompagnement des personnels en lien avec le réseau Euraxess dont l'établissement est membre.
- Incrire l'EEUCA dans les grands projets européens stratégiques en matière de formations universitaires.
 - L'UCA a candidaté au 2^{ème} appel à projets de la Commission européenne visant à créer des réseaux d'universités européennes. Intitulé ERASMob (EuRopean Alliance in Sustainable Mobility), le projet associe cinq autres établissements : Ostbayerische Technische Hochschule Regensburg (Germany), VIVES University of Applied Sciences (Belgium), Tallinna Tehnikakõrgkool (Estonia), University of Ioannina (Greece), Western Norway University of Applied Sciences à Bergen (Norway). Il vise à créer, dans une approche multidisciplinaire, et

couvrant à la fois la formation, la recherche et l'innovation, une stratégie européenne pour la transformation de la mobilité des personnes et des biens. Qu'elle soit lauréate ou non, cette alliance pourra être soutenue par différentes collectivités territoriales et entreprises pour faire valoir et développer l'expertise complémentaire et l'identité commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur européens impliqués. Concrètement, le projet devrait permettre de promouvoir encore davantage la mobilité sortante et entrante étudiante, de favoriser des parcours de formation en anglais et de créer des diplômes européens.

- L'UCA est tête de réseau pour le pilotage du consortium Erasmus Stages sur le site universitaire Clermont Auvergne, lequel nous a permis d'être distingué en 2019 comme établissement français le plus actif sur la mobilité de stages Erasmus+. A l'avenir, notre objectif sera d'accroître ce dynamisme à l'appui de la création de l'INP.
 - L'UCA est impliquée dans deux Masters Erasmus Mundus dont un en tant que coordinateur. Les bonnes pratiques de mise en œuvre de ces projets continueront d'être partagées et valorisées dans le cadre du développement des formations internationales et notamment des doubles-diplômes qui participent activement à la reconnaissance internationale de l'offre de formation. A ce titre, les responsables de formation seront encouragés à poursuivre le développement de ce type de formations en s'appuyant sur des programmes de financement spécifiques mis à disposition par l'Europe, les gouvernements étrangers ou encore les collectivités territoriales.
- Valoriser l'attractivité du site Universitaire clermontois :
- Porter, en lien étroit avec les partenaires socio-économiques et le CROUS, une réflexion commune sur l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants et des chercheurs internationaux à l'appui de l'obtention du label « Bienvenue en France » et de la mise en place de la carte européenne étudiante multiservice pour faciliter la vie pratique des bénéficiaires ;
 - Intensifier les actions de promotion conduites en partenariat avec Campus France avec l'objectif de positionner l'association des établissements clermontois comme un outil essentiel d'attractivité du territoire et comme un levier pour l'accueil de profils à très hautes compétences ;
 - Recentrer l'activité du centre FLEURA, centre d'apprentissage du Français Langue Étrangère labellisé « Qualité français langue étrangère » *** par le CIEP, sur l'accompagnement à la réussite des étudiants internationaux du site.
 - Construire progressivement une stratégie en matière de droits différenciés qui soit en adéquation avec la qualité de notre offre formation et de services et tenant compte des capacités de financement de nos différents publics internationaux.
 - Renforcer les dispositifs de parrainage existants et initier une réflexion autour de la mise en œuvre d'un réseau d'Alumni.
 - Former les personnels de l'établissement à l'accueil des publics internationaux.

- Soutenir la mobilité des différents publics :
 - Soutenir les projets de mobilité de formation intra-européenne des personnels enseignants et administratifs en inscrivant les possibilités offertes par le programme Erasmus+ au plan de formation des personnels.
 - Soutenir, grâce à la conduite d'appels sur ressources propres ou grâce à la mobilisation de fonds sur appels externes, les projets académiques de mobilité internationale entrante ou sortante des enseignants-chercheurs.
 - Coordonner, à l'échelle du site, les dispositifs de soutien à la mobilité étudiante. En particulier s'agissant des bourses européennes, ministérielles et régionales.
 - Proposer des indicateurs pertinents pour permettre aux composantes de disposer d'éléments analytiques au regard de l'impact des différentes mobilités (pour chaque année universitaire et pour chaque mention de diplôme : Nombre d'étudiants sortants en distinguant stage, expérience professionnelle / études (pays destination) - Nombre d'étudiants internationaux échange entrant - Nombre d'étudiants double diplômés).

Par ailleurs, **suite à l'analyse des experts de l'HCERES, une réflexion a été menée entre les différents services concernés afin de permettre aux composantes de disposer pour chaque année universitaire des données suivantes par mention (et par année de formation) :**

- Nombres d'étudiants sortants en distinguant stage, expérience professionnelle / études (pays destination)
- Nombres d'étudiants internationaux échange entrants
- Nombre d'étudiants double diplômés

B - les innovations pédagogiques et le numérique

Dans le prochain contrat, l'UCA maintiendra son soutien à la transformation pédagogique et à la pédagogie numérique au service de la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants. En créant dès 2017 une vice-présidence pour coordonner la politique d'établissement en matière d'innovation pédagogique, l'UCA s'est en effet engagée à impulser une dynamique de changements dans les pratiques d'enseignement dont le but est l'amélioration des apprentissages des étudiants.

Le Pôle IPPA (Ingénierie Pédagogique & Production Audiovisuelle, pôle 2 de la Direction de la Formation) est le service d'appui à la pédagogie qui opérationnalise la politique UCA et qui accompagne la démarche d'accréditation et la mise en place des réformes ministérielles dans le respect des calendriers imposés et des spécificités de chacune des composantes à accompagner. Ce pôle a également pour mission de faire naître, encourager et accompagner des initiatives de pédagogie active et innovante, individuelles ou collectives, portées par des enseignants ou des équipes désireuses de permettre aux étudiants de devenir acteurs de leur formation. Les neuf conseillères pédagogiques, les deux ingénieurs numériques et multimédia, la chercheuse associée en sciences de l'éducation, la spécialiste de l'enseignement à distance et les deux audiovisuelistes sont au service de cette mission

et de tous les enseignants, qu'ils accompagnent au quotidien, à leur demande ou via les appels à projets annuels.

L'un des objectifs de cette politique de transformation pédagogique est **de faire évoluer l'architecture même des formations de l'UCA**, l'organisation des enseignements et les pratiques pédagogiques (en termes d'enseignement, d'évaluation et de numérique) en lien étroit avec la politique menée par la Vice-Présidente Formations. Il s'agit d'un objectif fortement structurant pour l'établissement, centré sur la nécessité de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation de l'UCA. C'est dans ce contexte que le Pôle IPPA a nommé une chargée de mission « Compétences » afin d'accompagner le déploiement, actuellement en cours, de l'approche par compétences dans la prochaine offre de formation (2021-26).

Par ailleurs, de nouvelles stratégies sont également portées au sein du projet i-site CAP20-25 dans le cadre du **programme « Learn'in Auvergne » (LIA)**. Afin de participer au développement de compétences fondamentales pour la société de demain, le programme LIA vise à soutenir et nourrir l'engouement pour l'expérimentation pédagogique et numérique en s'appuyant sur la collaboration des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa mission est d'accompagner les enseignants dans la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le partage de leurs transformations pédagogiques et numériques en s'appuyant sur des résultats scientifiques. Ce programme vise à développer des enseignements plus efficaces, des formations plus interactives et plus attractives, à la fois pour les étudiants et pour le monde socio-économique. Parmi ces actions, ce programme accompagne, conseille et forme les enseignants et les porteurs des projets innovants qu'il finance (environ 60 projets soutenus à ce jour depuis 2017).

Depuis sa création, le programme LIA, qui s'adresse à l'ensemble des établissements de l'i-SITE, travaille en synergie et en complémentarité de la politique d'établissement portée par le Pôle IPPA. Il permet de développer les liens entre la recherche en sciences de l'éducation et les transformations de pratiques pédagogiques sur le site : atelier d'échange entre chercheurs (des laboratoires ACTé, LAPSCO, etc.) et praticiens, conférences internationales sur l'interculturalité et les pratiques pédagogiques innovantes, et recherches sur les liens entre transformations pédagogiques et identitaires. Dans les années à venir, nous allons accroître la fusion de ces deux entités (IPPA et LIA), tout en gardant des spécificités de chacune (par exemple les actions de formation des enseignants pour le Pôle IPPA d'une part, et le lien avec la recherche ou encore le déploiement de liens forts avec le monde socio-économique pour le LIA d'autre part). Dans le contexte de validation de la poursuite de l'i-SITE en 2021, nous travaillerons à la création d'une identité commune et à la complémentarité des actions menées dans ces deux structures, pour une meilleure visibilité de ces deux entités par les différents acteurs de et hors l'université.

Cette complémentarité du programme LIA et du Pôle IPPA est également partagée avec un 2^{ème} programme PIA-ANR, **le Nouveau Coursus Universitaire (NCU) de l'UCA, MonPassPro** (démarrage en 2018). La spécificité du NCU est l'accompagnement des étudiants en questionnement via le développement de leurs compétences transversales et de leur confiance en eux afin de les aider à réussir leur réorientation le cas échéant (projet RéoPass). Il travaille également sur le développement de leurs compétences numériques (projet NuméPass), telles que recherche et veille d'informations, maîtrise des réseaux sociaux et de documents multimédias, collaboration, protection et sécurité, environnement numérique... Le troisième volet de ce NCU est dédié à la sensibilisation au monde de l'entreprise et à l'encouragement à l'entrepreneuriat d'une partie de cette population qui vise davantage l'entrée dans la vie active à court-terme (licence ou infra-licence) que la poursuite d'études (projet CréaPass).

Si ces trois entités (NCU MonPassPro, programme LIA et Pôle IPPA) ont des objectifs bien spécifiques qui leur sont propres, **ils ont néanmoins en commun des outils, des méthodologies et des objectifs**, qui serviront de fil conducteur et seront travaillés collectivement dans le prochain quinquennal pour une efficacité accrue et des résultats renforcés de l'ensemble de ces structures.

Ces points communs sont l'incitation à déployer/utiliser des pédagogies actives, à l'aide notamment (mais pas exclusivement) du numérique, l'évaluation de l'impact de toutes les actions menées, la réussite et l'employabilité des étudiants, l'accompagnement de la loi ORE, l'acquisition de compétences notamment numériques par les étudiants, la transformation des espaces pour enseigner autrement (notamment leur implication commune dans le grand projet du Learning Center livrable en 2023-24).

Dans les années à venir, les actions suivantes, portées par le NCU, le LIA et/ou le Pôle IPPA seront les priorités de la politique de l'établissement en matière de transformation pédagogique, de pédagogie numérique et réussite des étudiants :

- Le déploiement de l'approche par compétences dans la totalité des formations de niveaux L, LP et M, en augmentant progressivement le niveau de ce déploiement dans les différentes formations,
- Le déploiement de l'ingénierie pédagogique dans tous les sites territoriaux de l'UCA avec le recrutement de deux ingénieurs pédagogiques sur les sites du Sud (Aurillac et Le Puy) après avoir recruté en 2018 une ingénieure pédagogique sur les trois sites du Nord (Allier)
- La formation aux pédagogies actives (classe inversée, pédagogie par projets, par problèmes, classes puzzle...) et aux outils numériques de pédagogie (outil de vote en ligne Wooclap, scénarisation de cours sur Moodle, tests et carnets de notes en ligne, enseignement hybride...) d'un pourcentage, chaque année, plus important d'enseignants avec le renforcement du catalogue de formations (plus de 20 différentes à ce jour),
- l'implication dans ces formations, en tant que formateurs (que nous formerons), de collègues enseignants, en binôme avec des ingénieures pédagogiques pour faciliter l'essaimage de la transformation pédagogique via un meilleur dialogue entre enseignants et service d'appui,
- Le déploiement / l'intensification de l'enseignement hybride et de l'enseignement à distance via la mise en place d'un système de rémunération valorisant ces types d'enseignement
- L'amélioration constante de la qualité des ressources pédagogiques déposées sur la plateforme de cours Moodle, que ce soit dans le cadre d'enseignements hybrides ou à distance ou encore en tant que supports de cours en présentiel. Ce point passera notamment par la formation des enseignants (voir points précédents)
- L'amélioration constante et l'adaptation au contexte national de la formation obligatoire initiale et continue des nEC (nouveaux enseignants-chercheurs) en tenant compte notamment de leurs expériences antérieures personnelles, de leurs besoins et de leurs souhaits,
- Le déploiement du développement professionnel individuel des enseignants à grande échelle sur la base du volontariat (formation tout au long de la vie)
- La valorisation de l'engagement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs en augmentant progressivement, chaque année, le nombre de bénéficiaires de l'actuel PEP (Prix d'Excellence créé en 2020) et en le faisant évoluer vers une PREP (Prime) qui Reconnaisse non seulement l'excellence de la pédagogie mais aussi l'Engagement Pédagogique sur le long terme.

- L'encouragement des enseignants chercheurs et des enseignants à s'investir dans de grands projets pédagogiques personnels de qualité en augmentant chaque année le nombre de bénéficiaires du CPP (Congé pour Projet Pédagogique) mis en place à l'UCA en 2020.
- L'encouragement des enseignants et enseignants chercheurs à travailler en équipe en maintenant et faisant évoluer l'actuel appel à projets annuel SIP (Soutien à l'Innovation Pédagogique) vers un appel à projet Soutien à Initiative Pédagogique afin d'encourager les initiatives de pédagogies actives de qualité, qu'elles soient ou non innovantes. Nous visons dorénavant davantage la transformation des enseignements « classiques » à transmission très descendante plutôt que l'innovation pédagogique à tout prix.
- L'intensification du lien Formation - Recherche en multipliant les ateliers réunissant des enseignants et des chercheurs en sciences de l'éducation autour de thèmes variés comme l'évaluation, le développement professionnel ou la recherche de pratiques pédagogiques efficaces
- Le développement d'outils numériques facilement utilisables par tous pour aider à changer les pratiques
- L'organisation d'évènements en lien avec le monde de l'entreprise pour favoriser les liens et la connaissance mutuelle de ces deux mondes (forum international, atelier Réalité Virtuelle, forum Entreprise, débat sur l'intelligence artificielle...)
- La poursuite des recherches/colloques sur interculturalité, pratiques pédagogiques innovantes et compétences.
- Une réflexion sera initiée prochainement autour de la possibilité pour le pôle IPPA de s'engager dans le processus « qualité des formations » en aidant l'établissement à l'interprétation des évaluations des enseignements et des enseignants (EEE) et en proposant un accompagnement aux enseignants volontaires, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres établissements.

L'ensemble de ces politiques de site visent à améliorer l'adaptabilité et l'autonomie des étudiants par le biais de pédagogies actives, aussi bien dans leurs formations que dans leurs stratégies d'orientation et dans leurs projets personnels d'insertion professionnelle. Elles créent des opportunités pour développer chez nos étudiants les savoirs, savoir-faire et savoir-être plébiscités dans la sphère professionnelle.

C - L'orientation et l'insertion professionnelle



Afin de mieux coordonner leurs actions au bénéfice des étudiants et aussi dans un souci de clarté et de meilleure communication envers les étudiants et les différents services de l'UCA, les équipes chargées de l'orientation et de l'insertion professionnelle et celles du NCU MonPassPro (Nouveau Coursus à l'Université) ont été réunies au sein d'un pôle unique de la Direction de la Formation.

Depuis la rentrée universitaire 2020, le service dédié à la réussite, l'orientation et l'insertion professionnelle a donc été rebaptisé LA FABRIQUE. Ses missions sont les suivantes :

- La transition secondaire - supérieur
- La réussite étudiante pilotée par un NCU (Nouveau Coursus à l'Université) MonPassPro dont les objectifs principaux sont en adéquation avec les trois axes précédents : faire face à

l'hétérogénéité de publics et aux erreurs d'orientation des étudiants de Licence, renforcer l'orientation et l'insertion professionnelle.

- L'orientation et la réorientation au cours du cursus universitaire
- L'aide à l'insertion professionnelle

Dans le prochain contrat, La Fabrique va donc poursuivre et maintenir ses actions. Elles seront **fortement appuyées par le développement du NCU MonPassPro** qui depuis juin 2018 met en œuvre ses actions pour une durée de 10 ans. Les prochaines années correspondent à la montée en puissance du dispositif qui se décline en 3 axes : RéoPass, NuméPass, CréaPass (*ils seront exposés dans le document*). Ce projet étant évalué par l'ANR développe aussi un axe fort sur la mesure de l'impact du dispositif avec le suivi de nombreux indicateurs.

Les préoccupations majeures de la Fabrique pour les années à suivre sont d'être **un service clé à l'interface des étudiants, du secondaire et de l'université et du monde socio-économique**. Les axes de travail sont les suivants :

1) Une meilleure orientation vers l'université et au sein de l'université : l'UCA propose une offre de formation large et diversifiée en constante évolution (réformes nationales et politique de l'établissement). La communication sur cette offre passe en grande partie par le service de la Fabrique qui va intensifier ses actions auprès des lycéens et aussi des acteurs de l'orientation comme les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation Nationale ; en appui et en lien avec les Instituts et les composantes qui assurent également la promotion de leurs formations. Outre la participation habituelle aux différents types des forums, la Fabrique souhaite ainsi sur les prochaines années mettre en place des rencontres avec les prescripteurs de l'orientation particulièrement pour les établissements éloignés du site clermontois, dans une Académie au territoire étendu et rural :

- Réunions d'information à destination des proviseurs de lycée, des professeurs principaux et psychologues de l'éducation nationale.
- Rencontres étudiants et lycéens : témoignages entre pairs afin d'éviter les fausses représentations sur l'université, être mieux informés sur les attendus ... Il est prévu dans le cadre de notre UE libre étudiant ambassadeur de travailler avec des associations étudiantes et de coordonner nos actions avec les lycéens (en cours avec l'association article 1 et What's the fac).

Ces rapprochements avec les établissements scolaires favorisent une meilleure connaissance et compréhension réciproque (réforme du baccalauréat et réforme universitaire) permettant d'éviter les erreurs d'orientation. Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE (Orientation Réussite Étudiante) et du NCU MonPassPro dont l'objectif est de faire face aux erreurs d'orientation et à l'hétérogénéité des publics, les liens se renforcent avec les composantes et les services de l'UCA. Dans le cadre de la loi ORE, un travail commun avec le Pôle IPPA (Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle) est mis en place en vue de recueillir le besoin des enseignants référents dans leur nouvelle mission d'accompagnement des étudiants en parcours adapté. L'expertise des personnels de la Fabrique va être mise à profit pour accompagner les enseignants référents dans la conduite d'entretiens individuels notamment pour répondre aux problématiques d'orientation ou de réorientation.

2) Une meilleure prise en charge des étudiants de première année de licence qui ne se sentent pas à leur place. Dans les 5 prochaines années, le NCU sera davantage intégré dans les formations de licence. Le dispositif RéoPass de MonPassPro, axe lié à l'accompagnement des étudiants de premier cycle qui souhaitent se réorienter ou pour lesquels le système universitaire n'est pas adapté, va être intégré

dans les nouvelles maquettes, notamment des formations ayant les taux d'échecs les plus élevés afin de mobiliser plus facilement les étudiants.

La Fabrique proposera des actions concrètes pour l'aide à la réorientation :

- Des rencontres des étudiants (tables rondes, conférences, After, speed meeting) avec :
 - o des organismes de formation non universitaire : CCI, AFPA, CFA...
 - o des employeurs, recruteurs pour une insertion professionnelle plus rapide ou pour des recherches de stage
- Des actions en partenariat avec la nouvelle agence régionale de l'orientation, avec des organismes de formation ou des organismes proposant de l'alternance afin de faciliter la réorientation des étudiants dans d'autres domaines.

3) Une meilleure offre d'accompagnement pour tous les étudiants de l'UCA

Depuis la rentrée 2019, une offre d'ateliers s'est construite (28 ateliers pour 273 étudiants au semestre 1 de 2019). **Dans le prochain contrat quinquennal, la Fabrique** renforcera cette offre afin :

- D'augmenter le taux d'étudiants sensibilisés à ces dispositifs : à la fois sur les différents sites Clermontois mais aussi sur les sites territoriaux.
- D'informer sur les différentes réformes en cours : PASS/LAS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
- D'optimiser la recherche de stage et d'emploi par la mise en place d'actions sous des formats nouveaux tels qu'After Works, mise en situation, jeux de rôles, visite d'entreprises....
- D'intégrer l'approche par compétences dans les actions portées par le service : Les étudiants seront davantage amenés à identifier et valoriser les compétences acquises dans le cadre de leurs expériences personnelles et professionnelles grâce à l'équipement de nouveaux outils numériques (e-portfolio, job ready) afin de répondre plus efficacement aux attentes des recruteurs.

Dans le but de connaître leur satisfaction et répondre à leur besoin futur, La Fabrique poursuit ses enquêtes post-ateliers. Soucieux du service apporté aux étudiants et afin de répondre de façon plus personnalisée aux problématiques spécifiques, des rendez-vous individuels seront toujours maintenus par des professionnels de l'orientation et de l'insertion en veille constante sur les dernières réformes et aussi capable de repérer les préoccupations sociales, psychologiques des étudiants...

4) Un renfort des actions liées à l'insertion professionnelle :

- **Animation d'un réseau de référents**

Le BAIP anime par ailleurs **un réseau de référents « stage et insertion professionnelle »** dans les composantes. L'équipe poursuit ce travail d'animation en proposant un espace de ressources sur l'ENT, des réunions et des conférences. Initialement concentré autour de la mise en application de la réglementation des stages, les thématiques proposées vont également évoluer vers des thématiques relatives à l'insertion professionnelle et aux évolutions du marché du travail. Il s'agit de construire un maillage entre les différents acteurs engagés sur ces problématiques, de partager les bonnes pratiques et d'insuffler une véritable dynamique.

- **Plateforme UCA Pro**

Pour répondre à sa mission de diffusion d'offres de stages et d'emplois le BAIP continue de porter le développement de la plateforme UCA Pro en collaboration avec les équipes de la DOSI qui assure la partie technique. Fort d'une communauté de 5000 utilisateurs, UCA Pro assure la diffusion de près de 250 offres de stage et d'emploi par mois correspondant aux formations de l'UCA. Le déploiement de cet outil au sein de l'ensemble des composantes est bien engagé, mais l'appropriation par les équipes pédagogiques et les étudiants nécessite de maintenir des opérations de communication régulières et d'engager différents chantiers :

- **Développement de nouvelles fonctionnalités** : création d'un environnement fonctionnel et graphique dédié "IAE Alumni" pour animer le réseau des alumnis de l'IAE (offres et articles ciblés)
- **Création d'un accès spécial à UCA Pro** pour que les **candidats externes** aux formations en alternance de l'UCA puissent consulter les offres.
- **Une nouvelle ergonomie** (amélioration des moteurs de recherche, filtrages dynamiques par année, refonte des pages de formation, amélioration des écrans de statistiques pour les questionnaires de formation, valorisation des pages « entreprises »)
- **Intégration de liens LinkedIn** sur le profil des utilisateurs

- **L'accompagnement vers des nouvelles formes d'insertion : l'entrepreneuriat**

Le Volet **CréaPass de MonPassPro** va notamment permettre au BAIP de se projeter sur un nouveau type d'action plus spécifique liés au développement de compétences entrepreneuriales. Des rapprochements avec des acteurs de la création d'entreprise vont être mis en place au-delà de celui déjà établi avec Clermont Auvergne Pépité.

5) **Le numérique au service des étudiants :**

Un des axes forts de MonPassPro NuméPass dont la vocation est de créer une plateforme d'orientation entre pairs (Pattern Matching) et d'accéder au développement des compétences numériques des étudiants, permettra à La Fabrique de développer de nouveaux enjeux sur les 5 prochaines années (notamment la mise en place de modules PIX).

Le développement des ressources numériques répondra également à la demande d'accompagnement des étudiants des sites territoriaux : captations vidéos et/ou système de visioconférence de nos événements, développement de cours Moodle et du site internet de la Fabrique. Nous allons pour cela répondre à des appels à projets auprès de la Région, afin de pouvoir être soutenus dans ce type d'initiative. Enfin, la Fabrique engagera un travail de dématérialisation de nombreux dossiers documentaires et d'abonnement en ligne (CIDJ, ONISEP...).

L'ensemble des axes de travail décrits ci-dessus sur ces 5 prochaines années va s'appuyer sur : **une communication en perpétuelle évolution ;**

✓ **Numérique :**

- Site Internet de la Fabrique : une rubrique liée aux témoignages d'étudiants sur les différentes actions menées dans le service se met en place. Dans les prochaines années, nous souhaitons

accroître ces interviews sous diverses formes (vidéos, écrits...) et aussi l'enrichir de témoignages de partenaires et/ ou de représentants du monde socioéconomiques qui pourront à la fois valoriser nos actions communes tout en précisant leurs attentes en termes de compétences vis-à-vis des étudiants.

- Développement d'outils plus pertinents pour la prise de rendez-vous individuel ou la participation à un atelier.

✓ **Visuelle :**

- Amélioration des supports de communication écrits (flyers, Kakémono, oriflamme). Il est attendu de les améliorer et de proposer une meilleure signalétique afin de mieux identifier le service à la fois sur le campus de Carnot en centre-ville et sur le campus des Cézeaux (site en périphérie pour les sites scientifiques et STAPS). En effet, les lieux actuels souffrent d'un manque de visibilité qui sera nettement estompé à l'horizon 2022 par l'intégration du service au sein du Learning Center. Cependant, dans cette attente, les lieux se doivent d'être plus visibles, d'autant que des ateliers hebdomadaires se déroulent sur site. D'autre part, la visibilité par des personnes extérieures à l'UCA (représentants entreprises, partenaires ...) est aussi primordiale.

Une co-construction de notre offre avec les étudiants pour les étudiants :

La Fabrique, de par ses missions liées à l'orientation et l'insertion professionnelle, collabore déjà étroitement avec de très nombreux services de l'université et le monde socio-économique. Le rapprochement avec les besoins étudiants est une priorité qui va s'intensifier ces prochaines années. Depuis 2019-2020, la Fabrique a étoffé son équipe avec l'arrivée de 3 jeunes en services civiques : 2 pour RéoPass (axe de MonPassPro) et 1 pour le BAIP qui a également recruté 1 contrat étudiant. Il est prévu de poursuivre ces recrutements dans les années à venir.

A cela s'ajoute, dans le cadre de MonPassPro, ont été recrutés des stagiaires en Master 2 de Sciences de l'éducation et Master 2 Psychologie, Ingénierie de la Formation, Orientation et Insertion (PSIFORI-UCA) et une doctorante en sciences de l'éducation sur 3 années (dirigée par le Laboratoire Acté-UCA). Pour ces derniers profils, au-delà de leurs statuts d'étudiants qui permet une meilleure connaissance et compréhension des problématiques de leurs pairs, la plus-value réside dans leurs apports à une méthodologie scientifique et à des résultats livrables concrets qui permettront de mieux cibler nos actions. Ils pourront également être diffusés dans la communauté universitaire. Le travail de thèse consiste notamment à évaluer l'impact du dispositif MonPassPro sur les étudiants mais aussi sur l'établissement.

D - Le lien avec le monde socio-professionnel

Afin d'accompagner les étudiants vers la réalisation de leur projet professionnel et de renforcer l'articulation des cursus avec les attentes des différents secteurs socio-économiques, chaque formation (en particulier les licences professionnelles, les masters, le DUT et les Diplômes d'ingénieur) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort avec les milieux économiques et professionnels.

Les partenaires sont présents dans le conseil de perfectionnement de toutes les formations pour un processus d'amélioration continue de la formation (minimum de 2 professionnels n'intervenant pas dans la formation pour les masters et licences professionnelles, 1 pour les licences générales, cadrage UCA). Le cahier des charges UCA fixe également le % d'enseignements assurés par des intervenants extérieurs professionnels à atteindre. La démarche interne menant à l'accréditation demande à

chaque équipe pédagogique de réfléchir en termes de métiers et de construire leur formation en prenant en compte l'approche compétence (matrice des compétences par rapport aux UE). L'appropriation active de la démarche est encore hétérogène mais le contexte de la réforme de la formation professionnelle et du nouvel arrêté licence aideront à franchir une nouvelle étape.

L'UCA a beaucoup travaillé sur le cadrage des stages, leur insertion dans la formation, leur préparation, la généralisation de l'évaluation par le stagiaire de sa période de stage. Le BAIP accompagne les composantes et a des relais dans chacune. La valorisation de l'encadrement des stages de master est généralisée et fait l'objet d'un cadrage établissement ainsi que d'une dotation fléchée pour chaque composante qui sera retravaillée dans le cadre de l'établissement expérimental.

Le BAIP conçoit et met à jour à destination des partenaires socio-économiques, un « livret des stages » qui recense les périodes/ durées de stages dans les différentes formations afin de faciliter les recrutements de stagiaires UCA. UCA pro joue également un rôle de facilitateur et de mise en contact.

L'objectif d'augmentation fixé lors du dernier contrat du nombre de formations proposées **par alternance** et du nombre d'alternants a bien été atteint ; ce développement se poursuivra afin de répondre à la diversification des publics étudiants, des modalités pédagogiques, au renforcement des liens avec le milieu socio-professionnel et à l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants. Les évolutions du contexte national vont demander des efforts d'adaptation. Le pôle 4 de la Direction de la Formation accompagne toutes les formations qui souhaitent proposer de l'alternance sur l'ingénierie de formation et la connaissance de la réglementation (création d'une cellule « alternance » avec le recrutement d'un personnel dédié ; assurant le lien avec les CFA).

Dans le cadre de la montée en puissance progressive de l'apprentissage lors du contrat à venir, les formations intéressées sont répertoriées et construisent déjà les maquettes dans l'objectif de les rendre compatibles avec l'alternance.

Par ailleurs un travail est en cours pour assurer le développement du CFA FormaSUP Auvergne, piloté par une association présidée par le Président de l'UCA et impliquant d'autres établissements d'enseignement supérieur (VetAgro Sup, Groupe ESC Clermont), ainsi que les CCI du territoire Auvergne et la société Michelin. FormaSup Auvergne est l'opérateur principal des formations en apprentissage de l'EUCA.

Le développement de la Formation continue (hors contrat de professionnalisation) est en cours (un grand forum visant à positionner l'université comme acteur de la formation continue est en préparation pour l'automne 2020) et s'inscrira en relation avec *Clermont Auvergne Innovation*, filiale créée par l'UCA dans le cadre du projet « CAP 20-25 » pour renforcer ses activités de transfert et d'innovation et faciliter la commercialisation d'une large offre de services (dans laquelle pourraient prendre place une partie de l'offre de formation continue).

De manière générale et selon les recommandations du HCERES, un effort sera fait pour pérenniser et structurer davantage les partenariats existants en les inscrivant dans le cadre de conventions. Une personne de la Direction de la Formation est par ailleurs mobilisée pour accompagner les composantes dans cette démarche et faciliter la rédaction de ces conventions.

E - Dispositifs de suivi de l'offre de formation et management de la qualité

La CFVU a validé les fiches formation UCA (une fiche licence générale, une fiche licence professionnelle, une fiche master) issues des réflexions d'un groupe de travail animé par la Vice-Présidente Formations composé d'élus CFVU, de représentants de chaque composante et de représentants de tous les services centraux concernés. (**document additionnel 4**)

La fiche UCA poursuit 3 objectifs : donner un outil aux responsables de formation pour formaliser les discussions de l'équipe pédagogique en recensant tous les points à traiter (cadrage national, cadrage UCA) ; permettre une remontée des informations en central et un pilotage/ suivi de l'offre de formation ; servir de base pour le travail à venir lors de la prochaine évaluation HCERES des formations.

Cette fiche sera complétée par la mise en place d'un document annuel concernant les données de chaque formation et les CR du conseil de perfectionnement.

Le suivi de l'offre de formation est assuré au niveau central par le pôle 1 de la Direction de la formation avec l'appui du SAPCG. **Le Pôle 1 "Pilotage de la formation et gestion des cursus"** joue un rôle de liaison extrêmement important avec les composantes (candidatures et inscriptions des étudiants, paramétrage du logiciel de scolarité, édition des diplômes ; recours, MCCC, conseils de perfectionnement ; appui aussi bien fonctionnel que technique : réunions fonctionnelles de scolarité, sessions de formation aux différentes applications, suivi des réformes et changements réglementaires, suivi des conseils de perfectionnement). Il a une fonction de conseil, de formation, de cadrage et de vérification. Il assure également l'organisation de l'évaluation HCERES puis de l'accréditation. Il est composé d'une Cellule systèmes d'information scolarité, d'une Cellule traitement des usagers, d'une Cellule aide au pilotage (préparation CFVU, évaluation HCERES, accréditation, Parcoursup, Portail master, pilotage des réformes...). Il inclut également l'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants (OFDE) qui mène les enquêtes d'insertion professionnelle et assure les suivis de cohorte en lien avec le SAPCG.

Les documents pilotage (effectifs, taux de réussite, d'insertion, nombre d'étudiants réorientés) sont analysés et présentés chaque année en CFVU. Ils sont communiqués aux Instituts et composantes concernés.

Ce suivi est également assuré au niveau des Instituts et des composantes et dans chaque formation avec **le rôle clef du conseil de perfectionnement**.

L'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants (OFDE) est composé de 4 statisticiens qui travaillent à temps plein et d'une équipe de 9 télé-enquêteurs qui participe à l'activité de relances téléphoniques, quatre soirs par semaine, de 18h15 à 20h15 et de janvier à juin. Les missions de l'OFDE sont la mesure de la réussite des étudiants de l'UCA et de la qualité des formations, par la réalisation d'enquêtes sur le devenir des diplômés de l'UCA (taux d'insertion professionnelle, qualité de l'insertion, taux de poursuite d'études, type de poursuite d'études) et par ses enquêtes d'évaluations des formations des enseignements.

L'OFDE publie à chaque année les résultats de deux séries d'enquêtes sur le devenir des diplômés,

- à moins d'un an de l'obtention du diplôme
- à 30 mois.

Ces enquêtes témoignent de la situation des diplômés (en emploi, en recherche d'emploi, en poursuite d'études, ou dans une autre situation) à une date d'observation précise. Elles ont pour finalités principales l'information du public (obligation de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, article Art. L. 611-5. du code de l'éducation) et le pilotage de l'offre de formation.

Dans l'article 7 de la loi Orientation Réussite Étudiante (ORE), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) via la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) demande que les enquêtes d'insertion professionnelle soient réalisées par les observatoires des universités et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) le préconise. L'UCA confie les enquêtes d'insertion professionnelle à l'OFDE afin d'assurer l'impartialité et la fiabilité des résultats affichés. En effet, la réalisation des enquêtes par l'Observatoire permet l'homogénéisation des méthodes d'enquêtes (situation observée à une date précise et identique pour chaque type de diplôme) et de la mise en forme des résultats tout en garantissant la pérennité de la réalisation annuelle des enquêtes pour toutes les formations, même en cas de changement de personnel.

L'OFDE dispose d'un système de management de la qualité (SMQ) pour ses enquêtes et études sur les formations et le devenir des étudiants, mis en place et certifié ISO 9001 : 2015 depuis 2017. Les objectifs du SMQ qui ont été fixés :

- Obtenir des taux de réponses significatifs assurant la crédibilité des résultats des enquêtes sur le devenir des diplômés, à savoir 80% à 90%,
- Fournir les résultats des études et des enquêtes dans les délais fixés dans les fiches de projet d'étude,
- Professionnaliser et spécialiser le personnel de l'OFDE,
- Accroître la visibilité des études et des enquêtes de l'OFDE.

Cette certification souhaitée par la gouvernance de l'UCA est la garantie de la traçabilité, de la méthodologie, de la qualité des études réalisées afin d'assurer l'impartialité et la fiabilité des résultats affichés.

Les éléments (effectifs, taux de réussite, d'insertion, nombre d'étudiants réorientés) sont présentés chaque année en CFVU. Ce suivi est également assuré dans chaque formation avec **le rôle clef du Conseil de perfectionnement.**

En effet, un conseil de perfectionnement est mis en place dans chaque formation et il se réunit au moins une fois par année universitaire pour chaque mention ou groupe de mentions des Licences, Licences Professionnelles et Masters, pour la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) et le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), ainsi que pour chaque cycle (DFG et DFA) de chacune des 4 filières de santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique). Les DU comportent également un conseil de perfectionnement.

L'OFDE fournit à la fois les outils et le cadre permettant l'obtention de documents exploitables complets et utilisables pour la constitution de ces conseils. Outre les documents de cadrages émanant de l'UCA qui définissent notamment leur composition et le périmètre de leurs actions, les données de l'OFDE font partie des points analysés à l'occasion de la réunion de ces conseils. Le compte-rendu relatant les points abordés et les conclusions du conseil de perfectionnement est rédigé par le responsable de formation d'après la matrice fournie par la gouvernance de l'UCA ([document](#))

additionnel ⑤). Sont notamment abordés le bilan du recrutement, le bilan de l'année en cours, les résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, le bilan sur la qualité des stages si un stage est prévu dans la maquette, l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique, l'analyse de la maquette de la formation, et enfin l'étude de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement. Ces documents sont transmis au Doyen/Directeur de la composante, qui transmet ensuite l'ensemble des comptes rendus des conseils de perfectionnement au "Pôle Pilotage de la Formation et gestion des cursus" de la Direction de la Formation.

Dans le cadre de sa politique de certification, l'OFDE travaille son lien avec les parties intéressées. Suite aux remarques du HCERES, l'effort portera plus précisément sur :

- Le lien avec les responsables de formation et Directeurs de composante, en s'appuyant sur la « commission évaluation » qui comporte des représentants de chaque composante mais aussi en favorisant les contacts directs entre les responsables de formation et l'Observatoire (sous le pilotage des Directeurs de composante)
- La diffusion des résultats des enquêtes et leur analyse au sein du conseil de perfectionnement, en incluant dans le document type du compte rendu du conseil de perfectionnement une question portant explicitement sur l'analyse de ces données ; en sensibilisant davantage les équipes pédagogiques en s'appuyant sur la politique des Instituts et des composantes
- La participation des étudiants diplômés aux enquêtes réalisées par l'OFDE, sur leur devenir à moins d'un an et à 30 mois sera renforcée par :
 - L'implication plus forte des responsables de formations qui préviennent les étudiants qu'ils seront enquêtés 2 fois sur leur situation (à moins d'un an et à 30 mois) et leur demandent d'y répondre.
 - La diminution du nombre d'enquêtes parallèles portées par des responsables de formation ou des enseignants en favorisant plutôt un travail conjoint avec l'Observatoire pour répondre à leurs besoins.

Dans le cadre de la politique qualité des formations et pour améliorer le pilotage et le suivi de l'offre de formation en lien avec tous les acteurs, l'UCA prévoit pour le prochain contrat de conduire les études et enquêtes suivantes :

- Les enquêtes annuelles réalisées par l'OFDE sur le devenir des diplômés de LP, Master, Doctorat, Diplôme d'ingénieur (à moins d'un an de l'obtention du diplôme et à 30 mois) et de DUT, LG, DEUST (à moins d'un an de l'obtention du diplôme)
- Le suivi de cohortes des étudiants de licence (l'OFDE)
- Le suivi des dispositifs des parcours adaptés en licence (l'OFDE)
- Les taux de réussite pour tous les diplômes (calculés par le Service d'Appui au Pilotage et Contrôle de Gestion (SAPCG et l'OFDE)
- Le suivi assuré par le programme Learn'in Auvergne (LIA) pour l'innovation pédagogique et la mesure de son efficacité
- **Les évaluations des formations** par les étudiants : au moins une fois pendant le contrat pour chaque niveau de formation

- **L'évaluation des enseignements** : elle est encadrée par la Commission Évaluation des formations et des enseignements qui a rédigé une Charte sur les évaluations des formations et des enseignements par les étudiants qui a été votée en CFVU. Cette dernière sera retravaillée dans le cadre EEUCA.

Les évaluations des enseignements par les étudiants sont effectuées au moins une fois pendant le contrat, avec au moins le tronc commun de questions établi par la commission.

La participation des étudiants aux évaluations des formations et des enseignements peut être augmentée par plusieurs moyens :

- Amélioration de la communication de la commission Évaluation des formations, des Directeurs de composantes, des responsables de formation, rappelant la nécessité d'étudier les rapports d'évaluation au sein des conseils de perfectionnement,
- Mise à disposition d'une procédure simple expliquant l'utilisation de l'outil « Feedback » de Moodle, aux enseignants pour qu'ils lancent eux-mêmes le questionnaire d'évaluation en présentiel. L'avantage est d'avoir un bon taux de réponse (et encore plus si les étudiants utilisent leur téléphone pour répondre) et les inconvénients sont d'avoir des réponses biaisées liées à la présence de l'enseignant et que tous les enseignants ne réalisent pas les évaluations.
- L'OFDE enrichit le dossier Évaluation de l'intranet avec un guide pour la réalisation des évaluations dans le respect de la charte de l'UCA et du RGPD, dont la procédure décrite ci-dessus.
- Donner un retour statistique rapide aux étudiants sur les réponses aux questions fermées des évaluations et sur les actions décidées (ou non) au cours des conseils de perfectionnement (ces éléments sont déjà présents dans la trame du compte-rendu du Conseil de perfectionnement qui a été mise à disposition des équipes pédagogiques).
- Acquérir un logiciel permettant à l'OFDE de réaliser les campagnes d'évaluation pour tous les enseignements, automatiquement et avec les exigences de la charte et du RGPD.

Enfin, de manière générale, l'Observatoire et le SAPCG ont le projet, projet soutenu par le Vice-Président Qualité des formations, de réaliser un document synthétique contenant tous les liens d'accès aux différents documents et indicateurs existants pour chaque formation (niveau mention) : par exemple, suivi des effectifs, de l'insertion professionnelle, des taux de réussite, les résultats obtenus en matière d'alternance, de formation tout au long de la vie, d'innovation pédagogique ; la fiche UCA, les MCCC, les compte rendus du Conseil de Perfectionnement...

Le SAPCG a déjà créé des fiches de caractérisation par composante, comportant tous les indicateurs existants. Ces fiches pourront être déclinées par formation et utilisées par les différentes instances de pilotage de la formation (le conseil de perfectionnement, le Directeur ou le conseil de la composante, l'institut, la présidence...) Dans ce cadre sera également envisagée la création d'un indicateur d'attractivité de formation (nombre de candidatures / nombre de places en particulier pour les Licences professionnelles et les masters).

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

A - L'articulation formation - recherche

L'articulation Formation-Recherche est une caractéristique identitaire de l'Université, l'offre de Formation devant être nourrie par les activités liées à la Recherche, et ceci à tous les niveaux du cursus de l'étudiant.

Dans ce contexte, l'enseignant-chercheur a un rôle fondamental à jouer en irriguant son enseignement de son expérience de chercheur. Aussi, il a été demandé dans le cadrage de l'Offre de Formation 2021-26 que les enseignants chercheurs ou chercheurs de l'université assurent au moins 50 % des enseignements dans chaque mention de master.

L'un des aspects essentiels de cette articulation Formation-Recherche concerne la construction des campagnes d'emplois des enseignants-chercheurs. Dans ce cadre et en s'appuyant sur les collegiums puis sur les instituts, depuis 2018 une procédure permet une co-construction de chaque poste entre la Composante et le laboratoire concernés. Ceci permet de définir des profils de postes cohérents et équilibrés prenant véritablement en compte les deux facettes des missions d'un enseignant-chercheur et favorisant leur bonne adéquation.

Un effort sera fait selon les recommandations de l'HCERES pour que toutes les mentions de licence incluent une initiation à la recherche (par exemple des mini-mémoires, des travaux de bibliographie...) et offrent des possibilités aux étudiants intéressés d'approcher le travail de recherche et les laboratoires.

Au niveau Master, la construction de l'offre de mention implique dès le départ très fortement les laboratoires concernés, en liaison avec les UFR. Tous les masters ont maintenant une dimension professionnalisation et une dimension recherche, avec des équilibres entre les deux objectifs qui peuvent être différents selon les Masters en fonction des spécificités disciplinaires.

Les stages en laboratoires sont un levier important pour sensibiliser et attirer les étudiants vers la recherche, que ce soit pour des stages courts de découverte sur la base du volontariat pour les étudiants de licence, ou de manière plus formelle au niveau Master où la Commission de la Recherche cofinance chaque année les frais de stages à hauteur de 50% dans la limite d'une enveloppe annuelle de 90 k€.

La réponse de l'UCA à l'appel à projet « Grandes universités de recherche », par son volet SFRI, permettra de structurer l'articulation Formation-Recherche Master-Doctorat au niveau du site en synergie avec notre programme I-SITE CAP 20-25. Il conviendra également d'être attentif à bien articuler les thématiques d'excellence en recherche de notre I-SITE, avec les besoins en formation des étudiants et du monde socio-économique situés au-delà du périmètre de l'I-SITE.

B – Le cycle Licence

Le contrat précédent a été caractérisé par une forte évolution du cycle licence et la mise en place de nouveaux dispositifs structurants :

- La spécialisation progressive dans les 27 mentions de licences qui a abouti à la création de 4 comités de licences où les mentions s'articulent les unes avec les autres en niveau 1 et niveau 2,
- La loi ORE, le passage au recrutement par ParcoursSup, les réponses OUI SI, la mise en œuvre des parcours adaptés, le contrat pédagogique de réussite (L'expérimentation des parcours adaptés renforcés dans 14 mentions de licence en 2018-19 et des parcours adaptés renforcés et/ou progressifs dans 25 mentions en 2019-20)
- Les places supplémentaires dans les filières en tension : Augmentation des capacités d'accueil dans les licences en tension dans le cadre loi ORE (à l'entrée + 150 STAPS, + 150 Psycho, + 50 droit, + 20 Info COM ; ouverture du DUT Info-Com à Vichy et du DUT STID à Aurillac)
- Le nouvel arrêté licence : Les règles de progression dans le cursus (redoublement, inscription dans le niveau supérieur), de compensation ont été revues dans le règlement des études. Une cible a été fixée en matière d'évaluation continue et de définition de l'évaluation continue. Le travail sur les blocs de compétences est engagé.
- La mise en route du NCU, MonPassPro
- Et dès la rentrée prochaine, le PASS et les LAS.

La réduction exceptionnelle à 4 ans de la durée de ce contrat a induit une autoévaluation qui est survenue trop tôt pour permettre une analyse réellement pertinente des actions menées sur la nouvelle offre de formation (2017-18, 2018-19 en partie) en particulier en terme d'insertion professionnelle ou d'attractivité des formations mais aussi en ce qui concerne les suivis de cohorte et la réussite des étudiants : ainsi, pour la spécialisation progressive qui a bouleversé l'organisation des licences, on ne peut qu'analyser ce qu'ont fait les étudiants qui étaient en 2017-18 en L1 dont une bonne partie étaient des redoublants en mesures transitoires) ; pour les parcours adaptés, une seule année expérimentale de recul.

C'est dans ce contexte que les équipes pédagogiques ont travaillé sur le projet du contrat 2021-26, en s'appuyant sur l'analyse des expériences en cours et les premiers retours des étudiants et des équipes pédagogiques.

B.1. Spécialisation progressive, comités de licences

La spécialisation progressive est conçue à la fois comme un moyen d'améliorer la réussite en licence des étudiants en leur permettant de murir leur projet d'études essentiellement durant la première année dans le supérieur et comme une opportunité pour tous les étudiants d'élargir la base de leurs connaissances par une première année intégrant la pluridisciplinarité.

La deuxième année est structurée selon le principe d'une majeure et d'une mineure. L'étudiant peut prendre une mineure appartenant à une autre mention de licence, il conserve alors la possibilité de réorientation en fin de S3 et de S4 (avec des différences selon les mentions). La majorité des étudiants ayant, à ce stade, un projet d'études stabilisé, l'étudiant peut également choisir une mineure disciplinaire comportant pour certaines licences des possibilités de spécialisation généralement à

partir du S4. La plupart des mentions de licence donnent accès à des licences professionnelles de l'établissement et il est prévu en L2 une information systématique des étudiants sur ce parcours d'études possible (intervention des responsables des Licences professionnelles, témoignages d'étudiants, forums des métiers ...) ainsi que dans certaines licences, des modules préparatoires en S3 et/ou en S4 (par exemple la possibilité de stage). Le NCU MonPassPro soutient les dispositifs pédagogiques permettant de préparer des étudiants de niveau 2 à l'intégration d'une licence professionnelle. Par ailleurs, le nouvel arrêté licence et licence professionnelle permet également de proposer pendant le cursus de licence professionnelle des UE optionnelles prenant en compte le parcours antérieur de l'étudiant (par exemple pour renforcer la pratique professionnelle pour des étudiants de licence générale). L'ouverture de parcours professionnalisants dans les mentions de licence générale (essentiellement au niveau 3) est également envisagée.

La mise en œuvre de la spécialisation progressive demande une étroite coordination entre les mentions de licence qui ne peuvent pas fonctionner de manière indépendante. Il a donc été créé 3 comités de pilotage de licences réunissant les responsables de chaque mention et si besoin les Directeurs de composante concernés ; ces comités de licences seront maintenus lors du contrat 2021-2026 :

- Les licences de Sciences
- Les licences Droit, Economie, Gestion
- Les licences Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Les mentions STAPS

Les licences scientifiques (8 mentions) :

La première année est organisée en portail : les étudiants choisissent un portail bi-disciplinaire dans ParcoursSup. Chaque portail donne accès à au moins deux mentions de Licence :

- Biologie – Géologie,
- Géologie – Chimie,
- Biologie – Chimie,
- Mathématiques - Physique et Sciences pour l'Ingénieur,
- Physique et Sciences pour l'Ingénieur – Chimie,
- Mathématiques – Informatique,
- Mathématiques – Biologie,
- Mathématiques - Chimie.

Chaque couple est complété par une UE de compléments scientifiques (outils mathématiques, outils informatiques et/ou compléments d'autres disciplines scientifiques) dont la nature dépend du portail choisi. Cette UE est adaptée pour les cursus préparatoires PeiP A, PeiP B, Prep'ISIMA) ainsi que pour la double licence Mathématiques-Physique (parcours licence +). Chaque portail comporte des enseignements transverses de méthodologie et d'anglais.

Pour les Licences Accès Santé, l'UE compléments scientifiques est remplacée par la Mineure Santé commune à toutes les formations PASS-LAS.

En N2, l'année est organisée autour d'un couple majeure/mineure. La majeure correspond obligatoirement à la mention de licence ; la mineure peut être de trois types :

- mineure d'une autre discipline que la majeure : ce choix permet un éventuel changement de mention de Licence à l'issue du semestre 3 ou de s'orienter vers des parcours bi-disciplinaires de N3 ;
- mineure de la même discipline que la majeure, qui permet un complément de connaissances dans le domaine choisi (début de spécialisation) sans être des prérequis obligatoires pour les parcours de N3 ;
- mineure pré-professionnalisante permettant le cas échéant l'accès à une licence professionnelle.

En niveau 3, l'étudiant confirme sa spécialisation dans la mention, avec des enseignements dédiés selon le parcours choisi.

Les licences de l'Institut Droit Economie Management (4 mentions) :

Les licences du domaine DEM sont structurées de manière à permettre une spécialisation progressive des étudiants : le N1 est une année d'orientation, le N2 une année de détermination et le N3 une année de spécialisation. Les étudiants s'inscrivent dans une mention précise.

Pour les niveaux 1 et 2, chaque semestre de chaque mention est structuré avec 3 blocs : Bloc fondamental, Bloc transversal et Bloc complémentaire (transformation du système antérieur de majeure / mineure). Le bloc de **compétences fondamentales** rassemble les enseignements correspondant au socle de connaissance dans la discipline et forme avec le bloc de **compétences transversales** le tronc commun.

Le bloc de **compétences complémentaires** offre un approfondissement des connaissances disciplinaires de la mention d'inscription ou un élargissement de celles-ci en privilégiant l'ouverture vers d'autres disciplines. Les enseignements dispensés dans les blocs de compétences complémentaires correspondent à des mutualisations de cours figurant dans les blocs de compétences fondamentales des autres mentions de licence du domaine DEM. Sont ainsi proposées des blocs de compétences complémentaires en économie, gestion, droit et sciences sociales. En N2 est aussi proposé un bloc complémentaire de qualification vers une licence professionnelle ou un parcours professionnel, dont le contenu est mutualisé avec les autres mentions de licence du domaine DEM et qui vise à préparer une poursuite d'études en licence professionnelle.

Les licences LLSHS (14 mentions) :

Les étudiants s'inscrivent dans une mention précise. Le système mis en place lors du contrat précédent avec une majeure de la mention et un choix de mineures correspondant à une autre mention n'a pas donné pleinement satisfaction : il s'est avéré complexe à gérer et parfois peu lisible pour les étudiants comme l'a noté le HCERES. Sur les années passées, un très faible nombre d'étudiants ont choisi de se réorienter en fin de niveau 1 vers la mention de la mineure alors que parallèlement dans certaines mentions, le taux de réussite a baissé de par la difficulté qu'avaient certains étudiants à valider les UE de la mineure.

Il est donc envisagé de garder les principes de pluridisciplinarité et de réorientation de droit à la fin du niveau 1 en proposant une mise en œuvre plus souple et plus proche des attentes des étudiants et qui

s'appuie sur la démarche compétence : chaque mention construit son niveau 1 de manière à s'articuler avec les compétences nécessaires pour au moins une autre mention de licence. La spécialisation progressive se traduit ainsi par des partenariats entre mentions de licence qui garantissent à tout étudiant de la mention de licence A ayant validé 60 crédits de niveau 2 au moins une possibilité d'accéder au niveau 2 d'une autre mention de licence B (l'étudiant peut accéder au niveau 2 de la mention A ou de la mention B).

Ainsi, par exemple, la mention « Histoire » est associée aux mentions « Arts, parcours Culture et patrimoines, Tourisme », « Géographie et aménagement » et « Histoire de l'art et archéologie ». Il est prévu au moins deux UE d'ouverture à chaque semestre du N1 et tout étudiant ayant validé les 60 crédits du N1 de la mention « Histoire » pourra accéder de droit au N2 de la mention correspondante : « Géographie et aménagement » ou « Histoire de l'art et archéologie » ou « Arts, parcours Culture et patrimoines, Tourisme ».

Les mentions STAPS :

La première année des différentes mentions STAPS est entièrement commune, elle correspond à un seul vœu dans ParcoursSup. Le niveau 2 correspond au début de la spécialisation (tronc commun et UE différenciées) avec des possibilités pour un étudiant qui aura validé 120 crédits dans une mention de pouvoir accéder au niveau 3 dans une autre mention.

B.2. Parcours adaptés

Dans le cadre de la loi ORE, l'UCA a expérimenté en 2018-19 dans 14 mentions de licence la mise en place de parcours adaptés renforcés (sans modification de la durée de la licence) destinés essentiellement à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI SI dans ParcoursSup puis à partir de 2019-20 dans 25 mentions de licence avec des parcours renforcés et 2 parcours progressifs (avec allongement de la durée d'apprentissage pour le niveau 1 principalement).

Cette expérimentation a été présentée dans les réunions plénières (élus CFVU et représentants des diverses mentions de licences, services centraux) et travaillée dans les comités de licence concernés en s'appuyant sur l'analyse des conseils de perfectionnement de chaque licence. Ces groupes de travail intègrent également des représentants étudiants.

Principes de la mise en place des parcours adaptés en licence

- Toutes les licences proposent au moins un parcours adapté
- Il est important de pouvoir décloisonner les parcours
- Les places disponibles dans les parcours adaptés renforcés ou progressifs sont d'abord réservées pour les étudiants ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup ; dans un deuxième temps les places restées vacantes sont proposées sur la base du volontariat à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI dans ParcoursSup pour lesquels les résultats aux tests de positionnement ont mis en évidence des points faibles.
- Dans ParcoursSup, l'UCA ne proposera aux Oui SI que des parcours adaptés de type 1, parcours renforcé sans modulation du rythme d'apprentissage
- L'UCA propose 2 parcours adaptés de type 2, progressif qui débiteront en novembre et seront accessibles sur la base du volontariat, prioritairement aux étudiants inscrits dans les parcours

renforcés et éventuellement ouverts à des étudiants de parcours standard pour lesquels les premiers contrôles continus auraient mis en évidence des difficultés importantes.

- Les parcours adaptés sont fortement articulés **avec le NCU MonPassSPro et son axe RéoPass** afin de prendre en charge les étudiants qui ne souhaitent pas continuer dans la formation où ils sont inscrits.

Le dispositif **des enseignants référents** encadrant 20 étudiants de parcours adapté est reconduit. Il a été évalué très positivement à la fois par les étudiants et par les équipes pédagogiques. Le pôle IPPA propose un « Guide de l'enseignant référent » élaboré en lien avec les composantes ainsi que des formations pour les nouveaux enseignants référents qui le souhaitent et des séances de partage d'expériences. (**document additionnel 6**)

Les enseignants référents accompagnent chacun un groupe de 20 étudiants de parcours adaptés ou de 40 à 50 étudiants de parcours standard afin d'individualiser l'accueil et le suivi des étudiants de première année ; cela permet aux étudiants d'identifier clairement l'enseignant dédié à cette mission et de tisser avec lui des liens de proximité et de confiance. L'enseignant référent évalue au début d'année, les difficultés que pourrait rencontrer chaque étudiant et construit avec lui un parcours d'étude adapté (contrat pédagogique). Ce contact régulier permet aussi à l'enseignant de repérer rapidement les problèmes qui pourraient surgir au cours du semestre et de porter à la connaissance de l'étudiant, au moment où il en a besoin, tous les dispositifs d'aide à la réussite disponibles. L'enseignant référent est essentiel pour permettre ce repérage et réagir avec efficacité. Il ne suit qu'un petit groupe d'étudiants et peut donc être pleinement disponible et connaître individuellement les étudiants dont il a la charge. Les référents seront impliqués dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants en termes de positionnement, de remédiation, d'évaluation, et de production de modules d'accompagnement et de renforcement. Pour les parcours adaptés, la taille du groupe est réduite afin de permettre encore plus d'interactivité et d'individualisation.

Le Référentiel loi ORE validé par la CFVU et le CA est ainsi reconduit (**document additionnel 7**) (missions et valorisation, Directeurs des études, responsable de première année, enseignant référent)

Les étudiants des parcours adaptés bénéficient :

- d'un suivi individualisé par un enseignant référent qui accompagne 20 étudiants.
- de tests de positionnement
- de modules de remise à niveau, en présence majoritairement mais aussi en ligne
- de modules d'accompagnement et de renforcement dans les matières essentielles
- de modules transversaux pour la maîtrise de l'expression écrite et orale, pour la méthodologie de travail.
- de séances de tutorat et d'accompagnement par des pairs tout au long de l'année (2 500 h prévues)

Ces modules et les séances de tutorat sont prévus en groupes de 20 ou en groupes de 10 selon les séquences.

Exemple de parcours adaptés proposés pour les étudiants des licences de sciences :

Outre l'accompagnement fourni à tous les étudiants de N1 (conseils des DEPA, tutorat, tests de positionnement et remédiation, ...), 3 grands types de dispositifs sont proposés.

▪ **Parcours renforcé**

L'objectif de ce parcours renforcé est d'améliorer le taux de réussite des néo-étudiants ayant obtenu un « oui-si » attribué par la Commission d'examen des vœux ParcoursSup. Dans la mesure des places disponibles et sur la base du volontariat, ce dispositif est également proposé aux étudiants « oui » identifiés en difficulté suite à la réalisation de tests de positionnement en début d'année.

Avant le début des enseignements, les étudiants suivent une période de remise à niveau et de tutorat spécifiques dans l'une des deux disciplines de leur portail. Tout au long de l'année, les étudiants sont suivis par un enseignant référent, qui leur propose des entretiens individuels réguliers pour des conseils d'orientation ou de méthodes de travail, et bénéficient d'un tutorat dont des séances guidées pour la méthodologie de résolution d'exercices.

▪ **Parcours progressif**

L'objectif du parcours progressif est d'augmenter l'accompagnement des étudiants en difficulté à qui le parcours standard ne suffit pas, pour réussir en 2 ans leur 1^{ère} année et assurer un tremplin vers la suite de leur licence par une acquisition solide des bases. Il s'adresse en priorité aux étudiants « oui-si » du parcours renforcé.

A la suite des évaluations des étudiants sur la période septembre-octobre, les étudiants détectés en difficulté se voient proposer un passage en parcours progressif, pour une acquisition échelonnée des connaissances et compétences.

Le volume sur la 1^{ère} année est restreint par rapport au N1 standard : les étudiants ne suivent que les enseignements transverses et des enseignements disciplinaires allégés (enseignements spécifiques et axés sur la méthodologie). La 2^{ème} année, les étudiants suivent les enseignements de N1 standard pour les UE qui n'ont pas été validées la 1^{ère} année. Le contrôle des connaissances est spécifique au parcours, avec des contrôles continus privilégiés et des sessions d'évaluation dédiées.

Sur la 1^{ère} année du dispositif, les étudiants valident 24 ECTS. La 2^{ème} année du dispositif est consacrée au suivi des enseignements disciplinaires restant à valider, dans un fonctionnement standard de la licence.

▪ **Préparation aux Études Scientifiques (PES)**

Cette formation sélective (80 places) est proposée aux bacheliers non scientifiques pour une mise à niveau en vue de démarrer des études scientifiques. Les étudiants candidatent donc directement sur cette formation (il ne s'agit pas de OUI SI des portails de sciences), cependant quand il reste quelques places à la rentrée, des étudiants OUI SI peuvent faire le choix de rejoindre cette formation.

Sur une année, les étudiants suivent un tronc commun dans toutes les disciplines scientifiques (Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre), considérées comme prérequis pour une poursuite vers des études supérieures en sciences. Au dernier trimestre, ils conservent 2 des 4 disciplines en fonction de leur projet d'études. Les étudiants suivent également les enseignements transverses de N1, ce qui leur permet en cas de validation de ces modules, d'alléger leur programme à leur arrivée en N1 standard l'année suivante.

B.3. Les défis à relever

L'UCA s'est fortement investie dans la loi ORE, que ce soit sur le volet création de places supplémentaires ou sur le volet parcours adaptés. L'objectif sera pour le contrat 2021-26 :

- de consolider les dispositifs expérimentés, de les évaluer (**document additionnel 8**) afin de les faire évoluer et de les améliorer selon les besoins ;
- d'accueillir dans de bonnes conditions les effectifs supplémentaires dans des filières en tension : effet vague sur les niveaux 2 et 3 de licence des places supplémentaires ouvertes en N1 dans ParcoursSup ; articulation avec le cycle master pour les diplômés de licence (par exemple pour la mention STAPS Education et motricité) ;
- de parvenir à assumer la charge d'enseignement correspondant aux parcours adaptés, aux places supplémentaires et à la création des LAS et des mineures du PASS dans le cadre de la réforme des études de santé ; de s'organiser pour accueillir ces étudiants par rapport à la capacité des locaux disponibles.

C - Réforme des études de santé LAS-PASS

La réforme de l'accès aux études de santé a fait l'objet d'un travail collectif intense de plusieurs mois qui a impliqué largement la communauté universitaire. Le travail a été organisé avec

- Un COPIL réunissant les Doyens des 3 UFR de santé et la Directrice de l'Ecole de Maïeutique
- Un COPIL articulant ce travail avec les autres UFR impliquées : Doyens Directeurs des UFR de santé et des 12 UFR portant les LAS et les mineures du PASS (UFR de Chimie, UFR de Mathématiques, UFR de Biologie, Ecole Universitaire de Physique et d'Ingénierie, Institut d'informatique, Ecole de Droit, Ecole d'Economie, IAE, UFR PSSSE, UFR Lettres Culture et Sciences Humaines, INSPÉ, UFR STAPS)
- Un groupe de travail opérationnel, regroupant les services scolarités, le pôle 1 Pilotage de la formation et gestion des cursus avec la Cellule système d'information scolarité, la DOSI pour les questions de calendrier, de paramétrages ; le pôle IPPA pour l'accompagnement des enseignants, la Fabrique pour la communication auprès des étudiants.

Des actions d'information ont été conduites en collaboration avec le SAIO de Clermont auprès des COP, des proviseurs et des professeurs principaux des lycées. Des réunions d'informations pour les élèves et leurs parents ont également été proposées, dans les locaux de l'université à plusieurs reprises.

A partir de la rentrée 2020, l'accès aux études de santé se fera par deux voies principales :

1 - Un groupe de parcours de formation mentionnés au 1° du I de l'article R.631-1 : des mentions de licence avec majeure disciplinaire et mineure santé. Les LAS, Licence Accès Santé.

LAS Mention de licence avec Mineure santé : portails et mentions	400
Portail LAS 1 Biologie / Chimie	120
Portail LAS 1 Mathématiques / Physique-SPI	40
Portail LAS 1 Informatique / Mathématiques	40
Portail LAS 1 Mathématiques / Chimie	40
LAS 1 Droit	40
Portail LAS 1 Gestion – économie	40

LAS 1 Psychologie	40
Portail LAS 1 SHS (Histoire - Lettres – Philosophie)	40

La mineure santé délivre 20 crédits. Elle comporte des UE relevant du domaine de la santé (des UE de sciences fondamentales, des UE de sciences humaines et sociales), un module (UE ou élément constitutif) de découverte des métiers de la santé (semestre 1) et un module de préparation au second groupe d'épreuves (semestre 2). Elle sera mise en œuvre dans un enseignement mixte : un dispositif séquencé alternant des temps en présence (avec des enseignants, avec des tuteurs) et du travail encadré en autonomie (ressources en ligne scénarisées). Les temps en présence seront concentrés sur le jeudi après-midi.

Un dispositif d'accompagnement de tutorat par les pairs sera ouvert à tous les étudiants en s'appuyant sur l'association étudiante actuelle (Association du Tutorat de la PACES Clermontoise - ATPC) avec le soutien logistique des UFR de Médecine et de Pharmacie.

La majeure comporte des UE disciplinaires (une ou plusieurs disciplines si portail) et une UE d'anglais.

Toutes les LAS permettent de candidater à 1 ou 2 filières de santé parmi les 4 proposées (MMOP).

Modalités d'épreuves du premier groupe : MCCC de la mention de licence et de la mineure santé

Condition de recevabilité : valider les 60 crédits en première session et valider le bloc « mineure santé » (20 crédits) sans compensation avec les UE de la Majeure. Le classement sera fait sur les UE de la majeure.

2 – Une formation relevant du 2° du I de l'article R.631-1 : une majeure santé et une mineure disciplinaire à choisir. Le PASS, Parcours d'Accès Spécifique Santé

PASS Parcours d'Accès Spécifique Santé	740 pour 2020-21 année de transition 600 à partir de 2021-22	
	Majeure santé	Mineure Chimie
Mineure biologie		80
Mineure Physique -Sciences pour l'ingénieur		80
Mineure Mathématiques		80
Mineure informatique		40
Mineure Droit		80
Mineure Économie Gestion		80
Mineure Psychologie		40
Mineure Lettre histoire philosophie		40
Mineure STAPS	140	

Le PASS propose 9 mineures « autres disciplines » qui pour certaines combinent 2 ou 3 disciplines. La mineure autre discipline du PASS délivre 18 crédits. Elle a un poids conséquent afin de donner de réelles possibilités de poursuites d'études en LAS2 dans ces disciplines pour les étudiants qui auront validé les 60 crédits du PASS sans parvenir à intégrer la filière santé de leur choix. Ces mineures « autres

disciplines » seront enseignées dans des modalités mixtes ou hybrides alternant cours en ligne et séances en présence. Toutes les séances en présence auront lieu les jeudis après-midi. Un travail d'harmonisation des calendriers et de volumes horaires en terme de travail étudiant est en cours afin de traiter de manière cohérente les 9 mineures tout en respectant les spécificités des différentes disciplines.

La majeure comporte des UE relevant du domaine de la santé, un module de découverte des métiers, un module de préparation au second groupe d'épreuves et un module d'anglais. Afin de créer un socle de culture commune entre les étudiants du PASS et des LAS, la mineure santé des LAS fait également partie des enseignements du PASS qui est donc composé de la mineure santé, des UE spécifiques santé et de la mineure « autres disciplines », chaque bloc constituant environ 1/3 de la formation (le reste étant la présentation des métiers, la préparation à l'oral et l'anglais).

Un dispositif d'accompagnement de tutorat par les pairs sera ouvert à tous les étudiants en s'appuyant sur l'association étudiante actuelle (Association du Tutorat de la PACES Clermontoise - ATPC) avec le soutien logistique des UFR de Médecine et de Pharmacie. L'université facilitera également la coopération avec les tutorats de LAS et valorisera l'engagement pédagogique des étudiants tuteurs.

Le PASS permet de candidater à 2 filières de santé parmi les 4 proposées (MMOP) et Masso-kinésithérapie pour l'année 2020-21 avant l'ouverture d'un portail PASS-R expérimental pour les métiers de la réadaptation (Masso-kinésithérapie, Ergothérapie, orthoptie, orthophonie) en 2021-22. La mineure STAPS sera alors fermée dans le PASS (dont la capacité d'accueil reviendra à 600 places) et ouverte dans le PASS-R.

Modalités d'épreuves du premier groupe : MCCC de la mention de licence et de la mineure santé

Condition de recevabilité : valider les 60 crédits en première session. Le classement sera fait sur les UE de la majeure.

L'UCA est parvenue à maintenir la capacité d'accueil de la PACES dans ParcoursSup avec les places offertes en PASS et les places offertes en LAS.

L'UCA a fait le choix d'offrir un large choix de LAS et un nombre important de mineures « autres disciplines » dans le PASS, dans plusieurs domaines (scientifique mais aussi SHS ou Droit économie management) afin de permettre une réelle diversification des profils d'étudiants des filières santé et une ouverture sur un grand nombre de poursuites d'études possibles pour les étudiants qui valideront les 120 crédits sans parvenir à intégrer une filière de santé (sans risquer par exemple d'orienter un trop grand nombre d'étudiants dans des filières déjà saturées en termes d'effectifs et d'insertion professionnelle).

Le PASS et les LAS ont été construits en miroir, on retrouve donc en LAS1, des portails et des mentions de licence LAS correspondant aux mineures proposées en PASS.

Les étudiants ayant validé les 60 crédits du PASS sans intégrer la filière santé souhaité auront ainsi accès à 14 mentions de licence ou 14 LAS2. Les étudiants inscrits dans les portails LAS ayant validé 60 crédits sans intégrer la filière santé souhaitée auront également le choix entre plusieurs LAS2 correspondant aux disciplines de leur portail.

PASS Première chance	LAS 2 Deuxième chance
Mineure Chimie	LAS 2 Chimie
Mineure biologie	LAS 2 Sciences de la Vie
Mineure Physique sciences pour l'ingénieur	LAS 2 Physique
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur
Mineure Mathématiques	LAS 2 Mathématiques
Mineure informatique	LAS 2 Informatique
Mineure Droit	LAS 2 Droit
Mineure Economie Gestion	LAS 2 Economie
	LAS 2 Gestion
Mineure Psychologie	LAS 2 Psychologie
Mineure Lettres histoire philosophie	LAS 2 Lettres
	LAS 2 Histoire
	LAS 2 Philosophie
Mineure STAPS	LAS 2 STAPS

LAS 1 première chance	LAS 2 deuxième chance
Portail LAS 1 Biologie / Chimie	LAS 2 Biologie
	LAS 2 Chimie
Portail LAS 1 Mathématiques / Physique-SPI	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Physique
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur
Portail LAS 1 Informatique / Mathématiques	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Informatique
Portail LAS 1 Mathématiques / Chimie	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Chimie
LAS 1 Droit	LAS 2 Droit
Portail LAS 1 Gestion – économie	LAS 2 Gestion
	LAS 2 Economie
LAS 1 Psychologie	LAS 2 Psychologie
Portail LAS 1 Histoire Lettres Philosophie	LAS 2 Histoire
	LAS 2 Lettres
	LAS 2 Philosophie

D - Articulation licences - masters MEEF

Il existe depuis longtemps sur le site auvergnat une véritable préoccupation de construire, dès la Licence, des formations de préprofessionnalisation à destination des étudiants qui se destinent aux métiers de CPE ou d'enseignants du premier ou du second degré.

La coïncidence de la préparation du prochain contrat et de la réforme de la structure de la formation et du recrutement des enseignants et CPE au niveau national ainsi que l'ouverture d'une mention de Licence « Sciences de l'Éducation » a naturellement amené les composantes à travailler de manière étroite pour faire en sorte que la prochaine offre de formation permette à tous les étudiants qui le

souhaitent de se former au mieux aux métiers de l'enseignement dans toute leur diversité, dès la licence. Cet objectif ambitieux vise à répondre localement à un enjeu national, celui de la formation des enseignants de la République.

Afin de maintenir la diversité des voies d'accès à la préparation du métier de professeur des écoles tout en offrant une voie bien identifiée aux étudiants souhaitant se spécialiser rapidement dans les sciences de l'éducation, l'UCA propose le dispositif suivant : les étudiants qui souhaitent devenir professeur des écoles peuvent choisir plusieurs parcours:

1. La Licence « Sciences de l'Éducation » qui prépare à une poursuite d'étude en Master MEEF « 1^{er} degré », MEEF « Encadrement Éducatif » et master « Sciences de l'Éducation ».
2. D'autres mentions de licences (« Mathématiques, Sciences de la vie, Chimie, Physique, Lettres, Psychologie, Histoire, STAPS, Sciences du langage » ...) qui proposent de manière optionnelle à partir du niveau 2 et du S3 des UE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ces UE sont mutualisées entre toutes les licences de l'UCA et ont 3 objectifs :
a) permettre aux étudiants de confirmer/infirmier leur projet professionnel vers les métiers de l'enseignement. b) permettre une première initiation aux Sciences de l'Éducation. c) préparer à une sélection à l'entrée des masters MEEF, ceux-ci étant de plus en plus contraints quant à leurs capacités d'accueil.

Les contenus de ces UE, sont des contenus de formations génériques qui préparent aux attendus à l'entrée en Master MEEF (JO, 7 Juillet 2019).

Une première UE de 30 heures et 3 crédits sera proposée dans les licences de l'UCA (à l'exception de Sciences de l'Éducation et de Sciences du Langage) sous le titre de « Initiation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation » et porte sur les contenus suivants : Principes et enjeux du système éducatif, Conditions éthiques et juridiques d'usage du numérique dans un contexte d'enseignement, Étude longitudinale de savoirs scolaires enseignés en premier et second degré.

Une seconde UE en S6 de 30 heures et 3 crédits intitulée « approfondissements vers les métiers de l'enseignement » proposera un stage de 2 semaines en établissement scolaire ainsi que des cours sur les thèmes suivants : Théories de l'éducation, Utiliser le corps et la voix pour communiquer, Analyse de l'activité du professeur et des élèves, Initiation à la didactique. Les deux derniers thèmes seront abordés de manière différente pour les étudiants se destinant à l'enseignement dans le premier degré et pour ceux se destinant au second degré et à l'encadrement éducatif.

Certaines licences offrent par ailleurs aux étudiants la possibilité de choisir des UE qui assurent une ouverture sur d'autres disciplines afin de maintenir, en plus de la spécialisation dans la mention de licence suivie, une forme de pluridisciplinarité nécessaire aux professeurs des écoles. **Ces parcours pluridisciplinaires** sont organisés selon les comités de licence et mutualisent les UE à l'intérieur d'un groupe de licences :

- Les licences LLSHS : Lettres, Arts, Sciences du langage, Philosophie, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Géographie et aménagement, Sociologie, Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales ;
- Licence Psychologie
- Licence STAPS

- Les licences scientifiques : Chimie, Mathématiques, Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, Sciences de la Terre, Physique, Sciences de la Vie
- Les licences Institut DEM : Droit, Administration économique et sociale, Economie, Gestion

Ainsi, les étudiants inscrits dans une licence de l'UCA peuvent, lors de leur cursus de formation, interroger leurs projets vers les métiers de l'enseignement, tester leurs motivations et se former, se préparer pour entrer dans un Master MEEF.

Pour ce qui est **du MEEF 2nd degré**, l'offre de formation EEUCA portée par l'INSPÉ propose 13 parcours (Mathématiques, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres modernes, Physique-chimie, SVT, S2I, Economie-Gestion, EPS, Lettres classiques, Maths-sciences, Professeur documentaliste). Deux autres parcours (Lettres-Histoire-Géographie et Informatique) sont susceptibles d'ouvrir si les conditions le permettent.

Les étudiants des mentions de licence souhaitant préparer les concours de l'enseignement se voient proposer dès le niveau 2 de manière optionnelle des UE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ces UE sont mutualisées entre toutes les licences de l'UCA et ont 3 objectifs : 1) permettre aux étudiants de confirmer/infirmier leur projet professionnel vers les métiers de l'enseignement. 2) permettre une première initiation aux Sciences de l'Education. 3) préparer à une sélection à l'entrée des masters MEEF, ceux-ci étant de plus en plus contraints quant à leurs capacités d'accueil.

Les contenus de ces UE, sont des contenus de formations génériques qui préparent aux attendus à l'entrée en Master MEEF (JO, 7 Juillet 2019).

Une UE de 30 heures et 3 crédits « Initiation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation »: Principes et enjeux du système éducatif, Conditions éthiques et juridiques d'usage du numérique dans un contexte d'enseignement, Etude longitudinale de savoirs scolaires enseignés en premier et second degré.

Une UE en S6 de 30 heures et 3 crédits intitulée « approfondissements vers les métiers de l'enseignement » proposera un stage de 2 semaines en établissement scolaire ainsi que des cours sur les thèmes suivants : Théories de l'éducation, Utiliser le corps et la voix pour communiquer, Analyse de l'activité du professeur et des élèves, Initiation à la didactique. Les deux derniers thèmes seront abordés de manière différente pour les étudiants se destinant à l'enseignement dans le premier degré et pour ceux se destinant au second degré et à l'encadrement éducatif.

Certains étudiants de l'UCA peuvent souhaiter passer les concours de l'enseignement dans des disciplines hors de l'offre de formation du MEEF « 2nd degré » (par exemple Allemand, Italien, Sciences économiques et sociales, Philosophie, ...). Pour répondre à cette demande, l'UCA a créé les conditions pour qu'une UE de 6 crédits visant à former les étudiants sur les compétences transversales évaluées dans les concours de recrutement de l'éducation nationale soit proposée, de façon optionnelle, dans les masters susceptibles d'accueillir des étudiants ayant ce projet. Cette UE, prise en charge par l'INSPE, mutualisée entre tous les masters concernés, se construit sur 48 heures complétées par un stage de pratique, accompagné, qui permet de développer certaines compétences didactiques.

Grâce à une articulation fine, permise par la collaboration de tous, l'UCA, a ainsi pu construire un continuum de formation cohérent et sécurisant. A côté de voies spécifiques, tant en Licence qu'en master, d'autres dispositifs permettent de prendre en compte la diversité des parcours et des projets et d'accompagner, tout au long de leur formation, l'ensemble des étudiants qui souhaitent se tourner vers les métiers de l'éducation.

E - Démarches compétence

A travers cette nouvelle offre de formation, l'Université Clermont Auvergne vise le déploiement d'une approche par compétences dans tous ses cursus de formation (Licence, Licence Professionnelle et Master). Dans ce cadre, l'UCA a choisi de prendre comme référence le cadre théorique de Poumay, Tardif et Georges¹. Cette approche nous semble tout à fait adaptée dans un contexte universitaire et notamment par ses aspects globaux et opérationnels. Les éléments demandés aux équipes pédagogiques, que ce soit en termes d'articulation du référentiel de compétences avec la maquette de formation, de trajectoires de développement de la compétence dans les cursus de formation ou d'évaluation de la compétence sont présents dans la fiche d'accréditation UCA. Il est attendu que tous les cursus de formation fassent un premier pas vers l'approche par compétences et s'engagent dans cette nouvelle dynamique. L'accent est notamment mis sur :

- La volonté de ne pas isoler les compétences transversales et pré-professionnelles, que ce soit dans les mises en situation proposées aux étudiants ou dans l'évaluation afin de leur donner du sens pour les étudiants ;
- La nécessité de mettre en place des situations d'entraînement et d'évaluation de la compétence tout au long du cursus en augmentant graduellement la complexité afin de permettre aux étudiants de se positionner régulièrement, de progresser et de développer leur autonomie (les mises en situation peuvent être du type projets, études de cas, stages, travaux pratiques, présentations orales ou écrites, etc.) ;
- la présence d'une épreuve terminale multi disciplinaire permettant de positionner l'étudiant sur les niveaux de développement de la compétence en fin de parcours, par rapport aux attendus du cursus de formation.

D'un point de vue pilotage, l'UCA a institutionnalisé la démarche de l'approche par compétences en dédiant une conseillère pédagogique à cette thématique. Le cadrage et le déploiement de cette approche ont été définis conjointement par les Vice-Présidentes Formations et Transformation Pédagogique et cette conseillère afin de concilier stratégie politique et opérationnalité de la démarche.

Les équipes pédagogiques sont encouragées à mettre en place ces différents éléments de cadrage ci-dessus dans les cursus de formation dès la rentrée 2021. Elles sont accompagnées, pour ce faire, par les conseillères pédagogiques du service d'appui à la transformation pédagogique de l'UCA (le Pôle Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle – IPPA) afin de s'approprier les référentiels de compétences et de concevoir les dispositifs de formation et d'évaluation en accord avec l'approche par compétences.

¹ Poumay, M., Tardif, J. et Georges, F.¹ (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 364 p. ISBN : 978-2-8073-0785-8

F - Politique documentaire en direction des étudiants

Cet axe stratégique est piloté par la Vice-Présidente Transformation Pédagogique et Pédagogie Numérique, également en charge de la Réussite des étudiants et de la Politique documentaire en lien avec la formation, en articulation étroite avec la direction de la Bibliothèque universitaire de l'UCA. Ce choix politique d'organisation facilite la cohérence et le dialogue entre les structures d'appui à la pédagogie destinées aux enseignants et la BU, avec un objectif commun d'amélioration de la réussite des étudiants. Le caractère décentralisé de la BU, présente sur la plupart des campus, lui permet d'adapter souplement son offre en fonction de la demande des Écoles et UFR.

La BU maintiendra ses efforts d'élargissement des horaires d'ouverture (3 labels NoctamBUs) et d'amélioration de l'accessibilité de ses services pour tous. La diversification des ressources sera poursuivie. L'effort se poursuivra pour atteindre une couverture optimale en câblage électrique et en desserte wifi dans l'ensemble des sites.

La BU et son personnel sont associés à la formation à la recherche documentaire des étudiants dans le cadre de la MTU et également dans le cadre de certaines formations. La BU s'engage aussi sur des projets nationaux (initiative DocToBib partie de Clermont-Ferrand.)

La livraison d'un *Learning Center* en centre-ville (prévue pour 2023) permettra de créer une véritable synergie entre le pôle IPPA (Service d'Ingénierie Pédagogique & Production Audiovisuelle en appui aux enseignants), la Fabrique (service dédié à l'orientation, l'insertion professionnelle et la réussite des étudiants) et la BU au service de la transformation des pratiques pédagogiques des enseignants, de l'amélioration des apprentissages et de l'orientation des étudiants, notamment l'apprentissage de la recherche documentaire .

Méthodologie d'élaboration de l'offre de formation

L'offre de formation de ce nouveau contrat a été élaborée de manière collective en impliquant le plus largement possible la communauté universitaire et en assurant à la fois un pilotage par la CFVU et une mise en œuvre de la subsidiarité au niveau des Instituts (et des composantes).

Étape 1 : document de cadrage stratégique

Voté en **CFVU le 21 mai 2019**

Elaboré dans le groupe de travail dédié comportant : des élus CFVU (enseignants chercheurs, étudiants et BIATSS), des représentants de chaque composante et des Services Centraux concernés.

Étape 2 : établir la liste des mentions (et à titre indicatif des parcours) demandant l'accréditation pour le contrat à venir

A - Établir par Institut la liste des demandes d'accréditation de formations en appliquant les critères du document de cadrage stratégique voté en CFVU (25 octobre 2019)

- un **document général par futur Institut** présentant la liste des mentions de licence, licence professionnelle et de master avec nombre de parcours envisagés
- un **document par formation** (document type- tableau relevant les différents critères votés dans le document de cadrage ; par mention + nombre de parcours envisagés) Si certains critères du document de cadrage ne sont pas respectés, une argumentation est jointe pour préciser les spécificités ou les enjeux.

La cohérence de l'OF est travaillée d'abord au niveau de la composante puis au niveau du futur Institut.

B - travail sur les demandes de création de formation ou sur les formations ne respectant pas certains critères du texte de cadrage

Dans un souci de transparence et de partage des critères de décision : la Commission Examen des Formations se réunit et analyse les dossiers (*voir à la fin de ce document additionnel*). Elle émet un avis argumenté.

Dans un deuxième temps, en s'appuyant sur le travail préparatoire de la commission, une réunion a lieu pour chaque futur Institut, Directeurs de composante et équipe présidentielle (Président, VP statutaires) pour fixer la liste des mentions qui sera soumise au vote de la CFVU.

Soumission à la CFVU et au CA **d'une liste de mention et du nombre de parcours** pour début décembre : **CFVU le 10 décembre, CA le 13 décembre 2019.**

En parallèle et pendant la même période :

- Des **groupes de travail transversaux inter Instituts se sont réunis sur des thématiques identifiées par la CFVU afin de coordonner les propositions de chaque Institut et travailler la complémentarité** (Mobilité durable, Innovation sociale, Traitement des données complexes, licences professionnelles tertiaires, licences professionnelles secondaires)
- Le groupe de travail élus CFVU, représentants des composantes qui avait construit le document de cadrage stratégique a repris les réunions pour discuter **d'un texte de cadrage complémentaire concernant le volet pédagogique et organisationnel de l'offre de formation.**

Ce groupe travaille également à l'élaboration des fiches UCA (fiche Licence générale, fiche licence professionnelle avec la prise en compte du nouvel Arrêté publié pendant les travaux du groupe, fiche master- [document additionnel](#) ④).

Étape 3 : fiches DA08 à DA12 pour accréditation et dossier d'accréditation établissement, validation par les conseils

- **Vote CFVU du texte de cadrage complémentaire de l'OF, versant pédagogique et des fiches UCA 28 janvier et 6 avril**
- Remontée en central par futur Institut, des fiches DA08 à DA12 qui ont été relues au niveau de chaque composante. Harmonisation et relecture en central. Fin février.
- Échanges sur les évolutions de la liste de mentions et de parcours, pré-validées en étape 2.
- **Validation en CFVU 6 avril 2020** (délibération électronique, en raison du contexte de confinement).
- **Validation par le CA de la liste définitive des mentions (et parcours) dont l'établissement demandera l'accréditation. 17 avril 2020** (délibération électronique, en raison du contexte de confinement).

Étape 4 : fiche UCA à compléter selon le cadrage et les objectifs du texte complémentaire voté en CFVU ; élaboration des maquettes de formation, réflexion sur les MCCC

A venir ; le calendrier sera revu selon l'évolution de la situation sanitaire.

Le travail entre les membres de l'équipe présidentielle concernés, les Doyens Directeurs de composante, les pilotes et responsables de formation, les services de scolarité va se poursuivre tout au long de l'année universitaire 2020-21.

La Direction de la formation (pôle 2 IPPA, pôle 4 pour l'alternance, pôle 1 pour les MCCC, pôle 3 pour les stages...), la Direction des Relations Internationales, la Bibliothèque Universitaire soutiendront les équipes sur les sujets les concernant.

Un programme renforcé d'accompagnement et de formation des responsables de formation est également prévu. L'idée étant à la fois de créer de véritables équipes pédagogiques autour d'un projet de formation élaboré en commun et de décroïsonner les formations en créant des réseaux internes de responsables de formation à travers les comités de pilotage des licences générales ou des réunions régulières des responsables de licences professionnelles, de masters sans doute par Institut ou parfois par domaines afin de partager les questionnements et les bonnes pratiques.

Rappel des modalités d'examen des formations par une Commission ad hoc
(extrait du document additionnel ① : cadrage stratégique de l'offre de formation 2021-2026
arrêté par la CFVU du 21/05/2019)

Lorsque qu'une composante souhaite pouvoir proposer une formation qui est identifiée comme étant plusieurs années en dessous des effectifs seuils déterminés dans ce document, **la commission d'examen des formations** conduit l'analyse en amont des Conseils Centraux, afin de préparer le vote de la CFVU et du CA sur le périmètre de l'offre de formation.

- 1- Étape 1 : Travail de la composante avec les services centraux afin de réunir les différents éléments concernant la formation
 - Effectifs (et origine des étudiants recrutés)
 - Taux d'insertion et qualité de l'insertion
 - Taux de réussite
 - H/étudiant de la formation et de la composante
 - Coûts annexes en équipement, frais de mission, partenaires, conventions...
 - Analyse des ressources RH
 - Stratégie de la composante (contribution du Conseil de Perfectionnement)

2- Étape 2 : envoi du dossier à tous les membres de la commission

3- Étape 3 : séance d'échanges entre les membres de la commission et le Directeur de la composante (et selon le choix du Directeur de composante, le Responsable de formation)

Composition de la commission :

- 5 élus CFVU enseignants (dont les 2 élus du bureau)
- 1 représentant par institut (désigné par chaque institut)
- VP Formation
- VP CA
- VP Étudiant

Les formations accréditées pourront ouvrir au moins les premières 3 années du nouveau contrat ; un bilan sera effectué en début de troisième année (Commission d'examen des formations puis CFVU). Des éléments correctifs pourront être apportés pendant ces 3 années.

CAMPAGNE D'ACCREDITATION – VAGUE A

DOCUMENTS ADDITIONNELS

①	Cadrage stratégique de l'offre de formation 2021-2026	Page 45
②	Cadrage pédagogique de l'offre de formation 2021-2026	Page 50
③	Organigramme de la Direction de la Formation	Page 53
④	Fiches formation UCA	Page 54
⑤	Compte-rendu type de Conseil de Perfectionnement	Page 85
⑥	Guide de l'enseignant référent	Page 96
⑦	Référentiel LOI ORE	Page 137
⑧	Évaluation du dispositif Loi ORE	Page 139

Premiers éléments de cadrage pour l'offre de formation UCA 2021 - 2026

Ces premiers éléments de cadrage ont pour but de permettre aux composantes et aux futurs instituts de conduire la réflexion sur la prochaine offre de formation dans le cadre de la partie « perspectives » de l'évaluation HCERES en cours. Ils seront complétés par un document plus précis qui sera élaboré avant la fin 2019 dans le cadre de la procédure d'accréditation.

Ce premier cadrage pose les bases de la stratégie formation de l'UCA en déterminant ses objectifs et axes principaux dans une volonté générale de soutenabilité.

L'UCA propose une offre de formation pluridisciplinaire structurée et lisible qui permet à tout étudiant de trouver sur le territoire Auvergnat un éventail de formations traduisant la diversité et la complémentarité des champs disciplinaires et scientifiques et des types de formations universitaires (licence générale et professionnelle, DUT, diplôme d'ingénieur, master, doctorat, diplômes de santé et paramédical, diplômes d'université) qui correspondent à la diversité des projets professionnels.

Éléments généraux :

L'offre de formation est construite autour de filières qui articulent étroitement licence / master / doctorat, licence et licence professionnelle, DUT et licence professionnelle, diplôme d'ingénieur et master (...) en assurant une continuité entre les différents cycles de formation et en évitant tout diplôme suspendu ou déconnecté des autres formations UCA.

L'offre de formation prend en compte les compétences et les ressources humaines de l'UCA ; chaque formation est portée par une équipe pédagogique bien identifiée et de taille suffisante dont un socle de titulaires UCA nécessaire pour assurer sa pérennité.

L'architecture de l'offre de formation est lisible et construite de manière à éviter tout doublon ou toute confusion.

La réflexion est conduite à l'intérieur de chaque collegium/institut pour maximiser les synergies possibles et la cohérence de l'OF.

Les thématiques transversales identifiées en CFVU sont travaillées dans l'interdisciplinaire à la fois à l'intérieur des collègiams/instituts et entre les collègiams/instituts dans des groupes de travail dédiés : Développement durable, Économie sociale et solidaire, Big Data, Sciences appliquées à la santé, Sens au travail (égalité femme homme, société inclusive, bien être) ...

La réflexion globale sur l'offre de formation est menée en incluant les objectifs de CAP 2025 et les projet GUR.

2 objectifs prioritaires :

- **La réussite des étudiants (réussite du parcours d'études et de l'insertion professionnelle)**
- **Le renforcement de l'attractivité des formations et l'internationalisation avec un engagement de l'UCA à déterminer une politique d'accueil des étudiants extracommunautaires permettant de renforcer le nombre de ces étudiants inscrits dans des formations UCA.**

Pour les résultats (effectifs, insertion professionnelle, intervenants professionnels...): prise en compte des chiffres 2017-18, 2018-19 et éventuellement 2019-20. Pour les formations existant dans l'OF précédente, les chiffres 2016-17 pourront être consultés.

Lorsque qu'une composante souhaite pouvoir proposer une formation qui est identifiée comme étant plusieurs années en dessous des effectifs seuils déterminés dans ce document, **la commission d'examen des formations** conduit l'analyse en amont des Conseils Centraux, afin de préparer le vote de la CFVU et du CA sur le périmètre de l'offre de formation.

- 1- *Étape 1 : Travail de la composante avec les services centraux afin de réunir les différents éléments concernant la formation*
 - *Effectifs (et origine des étudiants recrutés)*
 - *Taux d'insertion et qualité de l'insertion*
 - *Taux de réussite*
 - *H/étudiant de la formation et de la composante*
 - *Coûts annexes en équipement, frais de mission, partenaires, conventions...*
 - *Analyse des ressources RH*
 - *Stratégie de la composante (contribution du Conseil de Perfectionnement)*
- 2- *Étape 2 : envoi du dossier à tous les membres de la commission*
- 3- *Étape 3 : séance d'échanges entre les membres de la commission et le Directeur de la composante (et selon le choix du Directeur de composante, le Responsable de formation)*

Composition de la commission :

- *5 élus CFVU enseignants (dont les 2 élus du bureau)*
- *1 représentant par institut (désigné par chaque institut)*
- *VP Formation*
- *VP CA*
- *VP Étudiant*

Les formations accréditées pourront ouvrir au moins les premières 3 années du nouveau contrat ; un bilan sera effectué en début de troisième année (Commission d'examen des formations puis CFVU). Des éléments correctifs pourront être apportés pendant ces 3 années.

Le nombre de crédits par UE est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant : cette charge de travail inclut les heures d'enseignement en présentiel, à distance, d'encadrement de projet et le travail en autonomie.

Licence professionnelle

- **Niveau national**
 - Application de la nomenclature nationale des mentions : le niveau structurant est la mention.
 - Articulation avec les Licences générales et les DUT : réforme du DUT en cours à prendre en compte
 - Très forte articulation avec les branches professionnelles concernées, les OPCO
 - Prise en compte des fiches RNCP nationales
 - Importance de l'insertion professionnelle (limiter les poursuites d'études)
 - Favoriser les Licences professionnelles par alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)
 - Favoriser la mixité des publics

▪ **Cadrage UCA**

- Volume horaire étudiant maximum de 500 h y compris projet tutoré (heures encadrement)
- Effectif plancher de 20 étudiants par parcours LP tertiaire et de 15 pour les LP secondaire.
Dans le cadre de la politique d'établissement visant à articuler plus fortement les licences professionnelles et les licences générales, les licences professionnelles accueillant principalement des étudiants issus de deuxième année de licence générale pourront de manière temporaire bénéficier d'un assouplissement de ce seuil.
- Au minimum 40% des enseignements assurés par les Enseignants, Enseignants chercheurs et personnel de l'établissement. L'équipe pédagogique doit être constituée d'au moins 4 Enseignants, Enseignants chercheurs, chercheurs ou personnel de l'UCA.
- Il est recommandé de construire principalement la maquette d'enseignement en TD et TP afin de favoriser l'innovation pédagogique et l'interaction entre et avec les étudiants. Maximum de 40 % de CM (en dessous de 40 étudiants).
- Les maquettes sont construites de manière à ce que toutes les licences professionnelles soient en mesure d'accueillir des alternants, apprentis ou contrats de professionnalisation.
Un bilan de la soutenabilité de chaque formation (encadrement stage, projets tutorés et responsable de formation compris) sera effectué ce qui permettra de prendre en compte l'effort des équipes sur l'accueil des alternants.
- Articulation avec les milieux professionnels : 30% d'Intervenants professionnels minimum.
- Insertion professionnelle : au moins 80 % d'insertion professionnelle à moins d'un an
- Favoriser la mixité des publics : recrutement BTS limité à 60 % maximum

Licence générale

▪ **Niveau national**

- Respect de la nomenclature nationale des mentions
- Obligation de spécialisation progressive et mise en œuvre du nouvel arrêté licence (parcours adaptés, démarche compétence...)
- Les licences mineures santé dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé

▪ **Cadrage UCA**

- Volume horaire étudiant maximum de 1 500 h et 1 700 h si 250 h de TP ; prise en compte de l'assouplissement possible dans le nouvel arrêté licence pour le plancher des 1 500 h (prise en compte des stages, des modules numériques, des projets, des activités de formation encadrées ...) avec un minimum de 1 200 h en présence (sauf pour la modalité EAD entièrement à distance)
- Maximum de 50 % de CM
- Effectif plancher de 25 étudiants par mention de L3
- Favoriser la possibilité de mobilité internationale pour les étudiants : toute licence doit offrir au moins une possibilité de mobilité internationale à ses étudiants (accord d'échange). Favoriser la mise en place de parcours/modules individualisés en anglais pour l'accueil des étudiants non-francophones.
- Mettre en place des dispositifs pédagogiques permettant de consolider la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale et des outils numériques.

- **Niveau national :**
 - Application de la nomenclature nationale des mentions
 - Unité forte de la mention avec obligation de mutualisation à l'intérieur de chaque mention : les parcours sont structurés de manière complémentaire avec un tronc commun de compétences et sont construits de manière à favoriser la mutualisation des enseignements entre les différents parcours.
 - Articulation avec la licence et le doctorat
 - Articulation dimension recherche / professionnalisante :
 - Adossement à la recherche pour tous les masters
 - Nécessité d'une professionnalisation dans tous les masters
 - Importance de l'insertion professionnelle
 - Importance de la dimension internationale
 - Nécessité de construire les maquettes dans le cadre de la démarche compétence et de les organiser en blocs de compétences (obligation pour les VAE, la Formation continue)

- **Cadrage UCA :**
 - Volume horaire étudiant maximum de 800 h pour les deux années, 700 h lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois) et pas de TP. Minimum de 550h.
 - Afin de diversifier les modalités pédagogiques, 50 % de CM maximum. Pour le domaine Droit –Économie-Gestion, 80 % maximum.
 - Effectif : cible 20 étudiants par parcours de M1 et de M2, possible à partir de 12 par parcours de M1 et de M2 sous conditions (mutualisations renforcées, volume horaire réduit de 100 h, proportion de CM 20 % maximum, absence d'options).
Le nombre d'étudiants en M1 doit être cohérent avec le nombre de parcours offerts en M2.
 - Cohérence de l'articulation licence - Master
Dans le cadre de la stratégie de pluridisciplinarité de l'UCA, possibilité de maintien de master s'il est la seule poursuite d'étude possible d'une mention de licence UCA.
Par ailleurs, si une licence permet d'accéder à une offre master multiple (plusieurs mentions ou plusieurs parcours dans la même mention), le flux d'étudiants en licence doit être pris en compte pour déterminer le nombre de mentions ou de parcours qui peuvent être proposés.
 - Recrutement d'un maximum de 15 % d'étudiants issus d'une Licence professionnelle en M1
 - 50% minimum d'enseignements assurés par des enseignants chercheurs et chercheurs de l'université
 - Articulation avec les milieux professionnels : 20 % minimum des enseignements de la mention sont assurés par des intervenants extérieurs professionnels
 - Les M2 sont construits de manière à pouvoir accueillir des alternants lorsque c'est pertinent pour le domaine professionnel visé.
Un bilan de la soutenabilité de chaque formation (encadrement stage, projet tutorés et responsable de formation compris) sera effectué ce qui permettra de prendre en compte l'effort des équipes sur l'accueil des alternants.
 - Insertion professionnelle : au moins 80 % d'insertion professionnelle à moins d'un an pour le taux global et au moins 80 % d'insertion professionnelle au niveau du diplôme à 30 mois.
 - Nécessité de construire les maquettes dans le cadre de la démarche compétence et de les organiser en blocs de compétences
 - Mutualisation renforcée au sein de chaque mention : tronc commun de compétences : M1 commun ou au moins 50 % d'enseignements communs aux différents parcours, 20% d'enseignements communs entre les différents parcours de M2. La mutualisation est recommandée entre mentions quand cela est possible.

- Importance de la dimension internationale : 15 % des enseignements en langue étrangère, développement des partenariats internationaux, stage à l'international pour les étudiants, label bienvenue en France selon les spécificités de chaque master.
- Lien avec les projets GUR à prendre en compte.

Cadrage pédagogique UCA

de la future offre de formation 2021 – 2026

Il a été préparé par le groupe de travail dédié composé d'élus de la CFVU, de représentants des composantes et de représentants de la Direction de la Formation (réunions : 7 et 19 novembre ; 12 décembre ; 9 janvier ; 12 février)

1- Cadrage pédagogique des Masters

Coefficients et crédits	<p>Coefficients des UE = crédits des UE</p> <p>Crédits à l'UE (les EC ne sont pas capitalisables)</p> <p>UE de 3 crédits minimum et UE multiples de 3</p>
Stage obligatoire en M2	<p>Il est préférable que le stage fasse l'objet d'une UE sans aucun autre élément constitutif. Si l'UE comporte d'autres éléments constitutifs ils doivent être en lien direct avec le stage.</p> <p>Durée minimum de 2 mois.</p> <p>Le nombre de crédits attribués au stage tient compte de la durée du stage (durée minimum et durée recommandée indiquée pour la formation concernée. Des stages plus longs peuvent être acceptés s'ils sont demandés par des étudiants mais ils ne doivent pas être majoritaires)</p> <p>Tout master propose un stage, cela peut être un stage orienté recherche (professionnalisation par la recherche) ou un stage en entreprise/ organisme.</p> <p>Ce stage est affecté au minimum de 12 crédits et au maximum de 30 crédits. Il est recommandé que le stage valide entre 15 et 30 crédits.</p> <p>Si une formation demande à l'étudiant à la fois un travail de recherche (mémoire) et un stage dans le milieu socio-économique, le nombre de crédits affecté au stage est au minimum de 9 crédits.</p>
Compétence linguistique en langue étrangère	<p>M1 : minimum 3 crédits ; M2 : minimum 3 crédits</p> <p>Ces crédits peuvent correspondre à des enseignements de langue étrangère identifiés ou à une évaluation des compétences</p>

	linguistiques réalisée de manière transversale sur des enseignements disciplinaires en langue étrangère.
Blocs de compétences et règles de compensation	<p>Minimum 6 crédits par bloc ; maximum 6 blocs par année d'études. Un bloc ne peut être composé d'une seule UE sauf s'il s'agit du stage.</p> <p>Blocs non compensables ou compensables entre eux, (pas de compensation asymétrique, pas de note éliminatoire, compensation possible entre semestres)</p>

2- Cadrage pédagogique des Licences Professionnelles

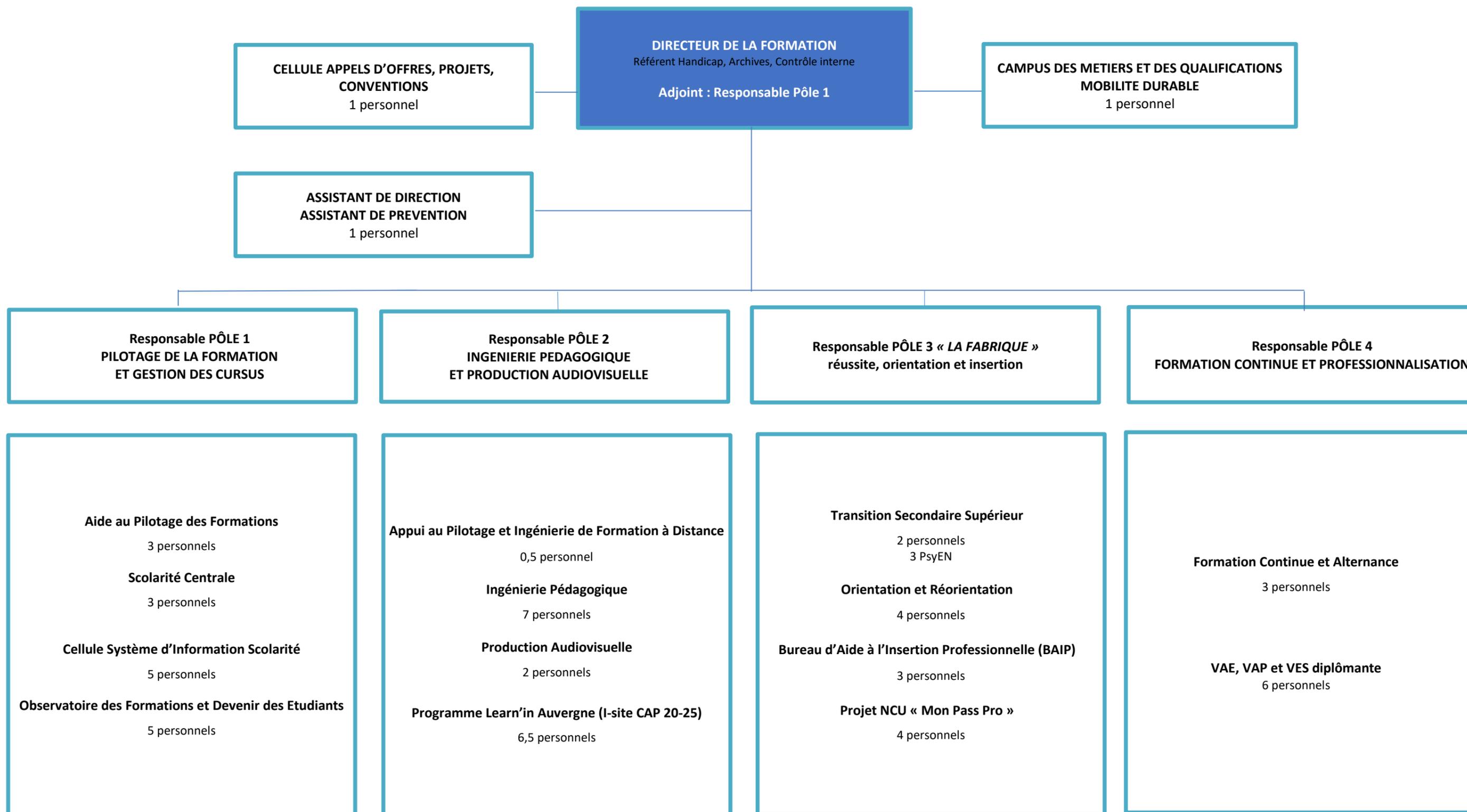
Coefficients et crédits	Coefficients des UE = crédits des Crédits à l'UE (les EC ne sont pas capitalisables)
Stage / Projet tutoré	<p>Durée minimale du stage : 12 semaines</p> <p>Durée maximale du stage : 16 semaines</p> <p>20 crédits minimum pour la somme des 2 UE stage et projet tutoré. Maximum 30 crédits</p> <p>Minimum de 60% des crédits du bloc Stage et Projet tutoré affecté au stage</p>
Compétence linguistique en langue étrangère	Certification
Blocs de compétences et règles de compensation	<p>Minimum 6 crédits par bloc ; maximum 6 blocs par année d'études. Un bloc ne peut être composé d'une seule UE sauf s'il s'agit du stage.</p> <p>Blocs non compensables ou compensables entre eux, (pas de compensation asymétrique, pas de note éliminatoire, compensation possible entre semestres)</p>

Les parcours de Licence Professionnelle organisés en 180 crédits ECTS dans les IUT prennent le nom de Bachelor Universitaire de Technologie – BUT et obéissent à l'ensemble des dispositions applicables à la Licence professionnelle.

Mise en place progressive prévue à partir de la rentrée 2021. Ouverture de la 3^{ème} année en 2023-2024.

3- Cadrage pédagogique des Licences générales

Coefficients et crédits	<p>Coefficients des UE = crédits des UE</p> <p>Crédits à l'UE (les EC ne sont pas capitalisables)</p> <p>UE de 3 crédits minimum. Forte recommandation d'UE multiples de 3.</p> <p>Des dérogations seront possibles par comité de licence : (Institut DEM, institut LLSHS, licence STAPS, ensemble des licences de sciences). Elles devront être limitées au minimum.</p>
Compétence linguistique en langue étrangère	<p>Minimum 3 crédits par semestre aux S2, S3, S4, S5 et S6</p>
Spécialisation progressive	<p>La possibilité de réorientation reste obligatoire en fin de N1 et la pluridisciplinarité souhaitable en N1. La mise en œuvre de la spécialisation progressive peut être assouplie mais elle sera cohérente à l'intérieur d'un comité de licence.</p> <p>Elle peut être organisée sous forme de majeure/ mineure (avec possibilité de choix de mineure de la même discipline que la majeure), sous forme de portails (bi ou tridisciplinaires), sous forme d'accord entre mentions de licence afin que l'étudiant ait accès de droit à une autre mention de licence lorsqu'il a validé les 60 crédits de niveau1.</p> <p>Ces éléments sont nécessaires pour la fiche AOF (les principes) et seront précisés dans la fiche UCA.</p>
UE libre	<p>3 crédits comptabilisés au semestre 6 ou au Semestre 4.</p> <p>La décision est harmonisée au niveau du comité de licence.</p> <p>Les UE transversales seront privilégiées. Un groupe de travail sera mis en place sur les UE libres (un créneau commun par semaine)</p>
UE transversales	<p>3 crédits en N1</p> <p>3 crédits en N2</p> <p>Contenu : méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire, O2i, projet d'études et projet professionnel</p> <p>L'évaluation pourra être transversale.</p>
Compensation	<p>Minimum 6 crédits par bloc ; maximum 6 blocs par année d'études.</p> <p>Un bloc ne peut être composé d'une seule UE sauf s'il s'agit du stage.</p> <p>N1 : compensation intégrale</p> <p>N2 et N3 : blocs non compensables ou compensables entre eux ou compensable de manière asymétrique.</p> <p>(pas de note éliminatoire, compensation possible entre semestres)</p>



LICENCE Générale

Mention

<i>Responsable de la Licence (mention)</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :
<i>Intitulé du parcours type 1*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 1*</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :
<i>Intitulé du parcours type 2*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 2*</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :

*A reproduire autant de fois que nécessaire / Indiquer le nom des porteurs prévus dans le cadre du prochain contrat

Composante UCA de rattachement :

Localisation des enseignements (Ville) :

Eventuellement coportage avec une autre composante UCA :



1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION

A - Présentation globale du contexte de la formation

(en 20 lignes maximum, préciser le contexte général, les enjeux, l'environnement de la formation proposée, sa place dans l'offre post BAC de l'UCA)

B - Débouchés à l'issue de la licence

Poursuite d'études dans l'établissement : <i>Préciser les mentions de master, accessibles aux diplômés de la licence (détailler par parcours le cas échéant).</i>
Précisez les autres possibilités de poursuite d'étude <i>(y compris sur concours) à l'issue du N1, N2 ou N3 (dont les L Pro de l'établissement).</i>
Insertion possible : <i>Préciser les secteurs d'activité visés et les métiers accessibles aux diplômés de la licence.</i>



2 - ORGANISATION DE LA FORMATION

A - Préciser les modalités d'enseignement prévues (le cas échéant, les parcours et les années concernés) si organisation différente des dispositifs généraux

- En présence et à distance (hybride) Bi-modale, la formation existe avec un groupe d'étudiants en présence et un groupe d'étudiants à distance **

**Dans ce cas remplir le dossier spécifique EAD

- Apprentissage Contrat de professionnalisation Formation continue

B - Préciser, sous forme de schéma, l'architecture globale de la mention, la cohérence des parcours et la nature du tronc commun.

C - Expliquer la mise en œuvre de la spécialisation progressive : (à décliner par parcours-type si besoin)

- Portail bi disciplinaire portail tri disciplinaire
- Majeure / mineure avec possibilité de mineure de la même mention que la majeure
- Majeure / mineure avec une mineure toujours différente de la mention de la majeure
- Autre

Précisez le mode de fonctionnement.

Accès de droit possible en N2 dans quelles mentions avec 60 crédits de Niveau 1 validés ? (réorientation)
Mise en œuvre de la pluridisciplinarité en niveau 1
Articulation avec une / des licences professionnelles
Si plusieurs parcours : moments et organisation des choix de parcours-type, possibilités de changement de parcours-type
Possibilité d'un parcours professionnalisant en N3 préparé en N2 ?
<i>Si oui, décrire le parcours professionnalisant.</i>

D - Préciser les passerelles avec les DUT, BTS... et lorsqu'elles seront mises en place, préciser les nouvelles possibilités avec le BUT en 2024.

E - Si la licence permet d'accéder au master MEEF 1^{er} degré (professeur des écoles) ou MEEF 2nd degré (professeur collèges, lycées, lycées professionnels), détailler le dispositif préparant à ces masters.



3 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

A - Volume horaire total de la formation en heures étudiant :
(si nécessaire préciser par parcours)

B - Existence d'un stage en milieu professionnel : OUI NON

(si oui, compléter le tableau ci-dessous)

Indiquer le semestre et la durée + stage obligatoire ou optionnel (si nécessaire détailler par parcours)

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3
N2			
N3			
TOTAL			

C - Internationalisation de la formation :

Cadrage UCA voté en CFVU : Favoriser la possibilité de mobilité internationale pour les étudiants : toute licence doit offrir au moins une possibilité de mobilité internationale à ses étudiants (accord d'échange). Favoriser la mise en place de parcours/modules individualisés en anglais pour l'accueil des étudiants non-francophones

Mobilité étudiante sortante : indiquer si obligatoire ou pas, possible ou pas. Préciser le dispositif (semestre, études, stage, double diplôme ...), les pays concernés, les partenaires.

Préciser la ou les langues étrangères enseignées :

Mobilité étudiante entrante type Erasmus :

Étudiants internationaux : dispositifs spécifiques favorisant l'accueil d'étudiants internationaux, part des étudiants internationaux dans les effectifs ...

D - les UE transversales (hors langue étrangère)

- UE N1 : 3 crédits (méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire, O2i, projet d'études, projet professionnel)
- UE N2 : 3 crédits (méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire, O2i, projet d'études, projet professionnel)
- UE libre : 3 crédits positionnement dans le cursus S4 ou S6

E - Préciser sur chacun des points suivants comment seront formés les étudiants, au cours de quel niveau (N1, N2, N3) et sous quelle forme ?

Cadrage UCA voté en CFVU : Mettre en place des dispositifs pédagogiques permettant de consolider la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale et des outils numériques.

Formation à la méthodologie de travail universitaire
Formation à la recherche documentaire
Formation au numérique
Accompagnement à l'élaboration d'un projet d'études et d'un projet professionnel
Formation à une langue étrangère
En plus des 15 crédits du S2 au S6 éventuellement dans le cadre des UE disciplinaires
La stratégie de certification en langue étrangère demandée dans l'arrêté du 6 avril 2020 sera précisée ultérieurement.

F- LAS et PASS (le cas échéant)

La licence propose une LAS : nombre de places, mode d'organisation (ne pas reprendre ce qui est l'organisation générale, seulement les éléments spécifiques)

La licence propose une mineure dans le PASS : nombre de places, mode d'organisation de la mineure (ne pas reprendre ce qui est l'organisation générale, seulement les éléments spécifiques)

La licence propose une mineure dans le PASS-R (réadaptation) nombre de places, mode d'organisation (ne pas reprendre ce qui est l'organisation générale, seulement les éléments spécifiques)

G- Donner les grandes lignes du pilotage de la formation :

(instances chargées du pilotage, conseil de perfectionnement : composition, fréquence des réunions)



4 - COMPETENCES

* Cette rubrique nécessitera de la part des équipes un travail de réflexion sur l'approche par compétences. Il est donc attendu dans ce document que vous décriviez dans un premier temps vos intentions et, le cas échéant, le travail déjà réalisé. Cette rubrique sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux de l'équipe pédagogique.

NB : Un guide exemplifié d'aide à la rédaction vous sera fourni en mai 2020. Les équipes qui le souhaitent peuvent prendre contact avec le Pôle IPPA qui propose un accompagnement sur ces questions (enseigner-autrement@uca.fr).

A - Détailler les compétences travaillées au cours de la licence

- Ne pas aller au-delà de 6 compétences : cela permet d'aller à l'essentiel et facilite la lisibilité du programme pour les étudiants. Opérer des regroupements par grands thèmes pour aboutir à une liste réduite de compétences.
- Articuler les compétences transversales avec les compétences disciplinaires (ne pas les isoler)
- Pour les licences donnant lieu à de nombreuses validations des acquis de l'expérience (VAE), veiller à produire une grille de correspondance entre les compétences et la fiche RNCP (<https://certificationprofessionnelle.fr/>)

Exemple d'une compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

B – Compléter chaque compétence par environ 4-5 critères de qualité (« composantes essentielles »).

Ces critères précisent le niveau d'exigence attendu dans la mise en œuvre de la compétence. Ils sont pris en compte dans l'évaluation de la compétence et doivent donc être évaluables.

Les composantes essentielles peuvent être de différentes natures :

1. Liées aux résultats obtenus
2. Liées à la méthodologie employée
3. Liées au respect des règles et des standards

4. Liées à la façon de communiquer et d'interagir avec les autres

<i>Exemple pour la compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral :</i>	
1.	<i>En produisant un discours correct sur le plan de la syntaxe et de l'orthographe</i>
2.	<i>En utilisant un langage adapté à la situation</i>
3.	<i>En créant des supports variés et pertinents</i>
4.	<i>En se familiarisant avec le vocabulaire scientifique dans au moins une langue étrangère</i>

Compétence	Composantes essentielles (=critères qualité)
Compétence 1	Critères : 1. 2. 3. 4. 5.
Compétence 2	
Compétence 3	
Compétence 4	
Etc.	

C – Décrire la progression des compétences dans le diplôme (« les niveaux de développement »)

La progression se répartira sur plusieurs années, idéalement la totalité du diplôme. On peut qualifier ces niveaux de « Novice, Intermédiaire, Compétent » pour la Licence.

NB : On qualifie ces niveaux de « Confirmé, Efficient » pour le Master et on considère qu'on ne devient « Expert » qu'après une expérience professionnelle conséquente.

Le niveau « Compétent » n'est pas obligatoirement attendu sur toutes les compétences en licence (certaines compétences peuvent être plus ou moins développées). Les niveaux de développement ne sont pas forcément équivalents aux années.

	Niveau novice	Niveau intermédiaire	Niveau compétent
Compétence 1	1. Attendu 1* 2. 3. 4.		
Compétence 2			
Compétence 3			
Compétence 4			
Etc.			

**Décrire pour chaque niveau ce que l'on attend de l'étudiant, ce qu'il doit savoir faire pour pouvoir lui déclarer comme acquis le niveau de développement de la compétence*

D - Présenter l'articulation « maquette – compétences » dans le tableau ci-dessous (utiliser les numéros d'UE reportés sur le fichier de la maquette). Produire éventuellement un tableau par parcours.

Il est entendu que toutes les UE concourent au développement des compétences mais, dans un souci de clarté, ne faire figurer dans cette matrice que les UE qui concourent le plus significativement au développement de chacune des compétences sur l'ensemble des 3 années de licence (a minima sur les deux dernières années de licence).

Compétence	Niveaux	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Compétence 1	Novice	UE x UE y	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
	Intermédiaire			UE a UE b			
	Compétent						UE m UE n
Compétence 2	Novice	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
	Intermédiaire						
	Compétent						
Compétence 3	Etc...						
Compétence 4	Etc...						

E - Préciser les approches réflexives qui seront mises en place (autoévaluation, portefeuille de compétences, projet personnel et professionnel).

Dans le contexte de leur apprentissage, la pratique réflexive peut permettre aux étudiants de développer et de renforcer leurs connaissances à partir de l'analyse de leurs expériences personnelles. Le(s) produit(s) de cette analyse peuvent servir de base à la construction d'une évaluation multi-disciplinaire.



5 - EVALUATION

A – Évaluation des acquis

Décrire la stratégie d'évaluation des acquis au niveau de la formation : part de l'écrit, part de l'oral, part du contrôle continu et des examens terminaux, évaluation transversale (il ne s'agit pas de donner les MCCC de chaque UE mais la stratégie générale).

- **Compensation intégrale en N1**
- **Choix pour le N2 (Blocs non compensables, compensables, compensables de manière asymétrique)**
- **Choix pour le N3 (Blocs non compensables, compensables, compensables de manière asymétrique)**

B – Évaluation des compétences

Le passage du premier au deuxième niveau, ainsi que du deuxième au troisième niveau ne seront soumis qu'à la validation des UE. Idéalement, le niveau de développement de chaque compétence est fourni à l'étudiant à titre indicatif à l'issue du deuxième niveau. Le niveau de développement des compétences sera fourni à tous les étudiants à l'issue de la licence.

B1. Décrire comment, au cours du cursus, la formation organise des évaluations permettant à l'étudiant d'appréhender sa progression sur les niveaux de développement des compétences (ex : mini-projets, études de cas, stages, travaux pratiques, présentations, soutenances, etc.).

Compétence*	S1**	S2**	S3**	S4**	S5**	S6**
Compétence 1	Evaluation 1 & Niveau***	Evaluation 2 & Niveau	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
Compétence 2	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

Compétence 3	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
Compétence 4						
Etc...						

* Il n'est pas obligatoire de proposer une évaluation par compétence et par semestre mais toutes les compétences doivent être évaluées au moins une fois à l'issue du semestre 6.

**Il est surtout attendu de travailler des évaluations de la compétence dans les semestres 3 à 6.

*** Une compétence donnée peut être évaluée plusieurs fois dans l'année afin de permettre aux étudiants d'améliorer leur performance. Pour chaque évaluation préciser le niveau visé par l'évaluation (novice, intermédiaire ou compétent)

B2. Le cas échéant, décrire l'épreuve finale d'évaluation en fin de cursus. Cette épreuve, multi disciplinaire, écrite et/ou orale, permet la validation du niveau « Compétent ». Les étudiants doivent être préparés tout au long du cursus à cette épreuve, notamment par les évaluations décrites en paragraphe B2 ci-dessus.

Exemple : un grand oral de soutenance d'un portfolio avec un jury pluridisciplinaire



6 - INNOVATION PEDAGOGIQUE ET REUSSITE LICENCE

A - Décrire les parcours adaptés mis en place dans le cadre de la loi ORE

Objectifs et résultats attendus (nombre d'étudiants concernés)
Description du dispositif

B – Décrire les axes de développement des pratiques pédagogiques choisis au niveau de la mention et des parcours

(ex : rédaction de syllabus dans toutes les UE de la licence, pédagogies par projet, notamment inter-UE, projets tutorés, mini-projets, cours hybrides (mi-distance/mi-présence), mise en activité de l'étudiant, apprentissage par étude de cas, travail de groupe avec rôles, ...).

Indiquer ci-dessous sur quel(s) point(s) l'équipe pédagogique choisit de faire porter les efforts. Reproduire le tableau autant de fois que nécessaire (un tableau par dispositif pédagogique)

Description du dispositif	Objectifs et résultats attendus	Évaluation du dispositif

Rappeler les projets SIPPE dont a déjà bénéficié la licence.



7 - PARTENARIATS SPECIFIQUES A LA MENTION

Partenariats internationaux
<i>(préciser l'existence ou l'éventualité de collaborations internationales, d'accords internationaux et les possibilités de mobilité ou de double diplomation offertes aux étudiants ainsi que les stages obligatoire à l'étranger)</i>
Partenariats socio-économiques
Partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public
<i>(préciser s'il s'agit d'une simple convention ou d'une co-accréditation)</i>



8 - ARTICULATION FORMATION / RECHERCHE

Nom de l'unité de recherche	Label national UMR, EA ...	Nombre de personnes impliquées dans la licence		
		EC	Chercheurs	BIATSS



9 - EFFECTIFS

Capacité d'accueil dans Parcoursup	
Détailler si nécessaire par parcours	

Cadrage UCA voté en CFVU : Effectif plancher de 25 étudiants par mention de N3

Au niveau de la mention de licence		
Effectifs de la mention	Effectifs 2019-2020 si licence existante	Effectifs prévisionnels 2021-2022
N1		
N2		
N3		
TOTAL		

Pour les parcours, remplir les tableaux par parcours si le parcours est affiché dans ParcoursSup.

Au niveau du parcours 1 : (préciser le nom du parcours)		
Effectifs du parcours	Effectifs 2019-2020 si licence existante	Effectifs prévisionnels 2021-22
N1		
N2		
N3		
TOTAL		

*Tableau à reproduire autant de fois que de parcours.

Si les parcours commencent en N3 ou N2, noircir la case N1



10 - PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadrage UCA voté en CFVU : L'offre de formation prend en compte les compétences et les ressources humaines de l'UCA ; chaque formation est portée par une équipe pédagogique bien identifiée et de taille suffisante dont un socle de titulaires UCA nécessaire pour assurer sa pérennité.

A - Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

	Section CNU	Nombre
PR		
MCF		
PRAG - PRCE		
Contractuels, PAST ...		

B - Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Liste des entreprises ou organismes prévus

C - Préciser globalement la part du volume horaire d'enseignement assurée

par des titulaires UCA	
par les représentants du monde socio-professionnel	

D - Personnels de soutien (non enseignant) à la formation et modalités d'organisation de ce soutien (tutorat, ingénierie pédagogique, assistance aux TP...)

Types de personnel	Modalité d'organisation du soutien

E - Autres personnels (*préciser*)



11 - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

si un point important concernant la licence n'a pas pu être abordé dans les rubriques précédentes.



12 – MAQUETTE DE FORMATION

Cadrage UCA voté en CFVU :

Volume horaire étudiant maximum de 1 500 h et 1700 h si 250 h de TP ; prise en compte de l'assouplissement possible dans le nouvel arrêté licence pour le plancher des 1 500 h (prise en compte des stages, des modules numériques, des projets, des activités de formation encadrées ...) avec un minimum de 1 200 h en présence (sauf pour la modalité EAD entièrement à distance)

Maximum de 50 % de CM

Mention

<i>Responsable de la Licence *</i> (mention)	Nom :	Prénom :
	Grade :	Section CNU :
	Tél professionnel :	Laboratoire de recherche :
	Courriel :	

Eventuellement

<i>Intitulé du parcours type 1*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 1*</i>	Nom :	Prénom :
	Grade :	Section CNU :
	Tél professionnel :	Laboratoire de recherche :
	Courriel :	
<i>Intitulé du parcours type 2*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 2*</i>	Nom :	Prénom :
	Grade :	Section CNU :
	Tél professionnel :	Laboratoire de recherche :
	Courriel :	

* Indiquer le nom des porteurs prévus dans le cadre du prochain contrat

Composante UCA de rattachement :

Localisation des enseignements (ville) :

Indiquer si cette formation est co-portée avec une autre composante UCA. Laquelle ?
(Remplir la fiche co-portage)

Indiquer si cette mention est co-accréditée avec un ou plusieurs autres établissements.
Le(s)quel(s) ?
(Remplir la fiche co-accréditation)



1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION

Présentation globale du contexte de la formation

(en 30 lignes maximum, préciser le contexte général, les enjeux, l'environnement de la formation proposée, le positionnement de la formation au niveau régional et national)

Analyser le positionnement de cette licence professionnelle dans le cadre du nouvel arrêté L pro et des BUT ; l'impact possible de la création des BUT sur cette licence professionnelle.



2 - PARTENARIATS SOCIO-ECONOMIQUES SPECIFIQUES A LA MENTION

A - Lister les catégories de partenaires socio-économiques susceptibles d'intervenir dans l'élaboration de la formation ou dans les enseignements, de participer aux projets tuteurés, au conseil de perfectionnement, d'accueillir les étudiants en stage.

Entreprises ou organismes prévus	Type de participation

B – Un besoin de formation a-t-il été clairement exprimé par ces acteurs socio-économiques (branches professionnelles, ...) ? Préciser si des conventions ou accords existent ou sont envisagés.



3 - PARTENARIATS AVEC DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

Partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur public français (préciser s'il s'agit d'une simple convention ou d'une co-accréditation, préciser la nature du partenariat, les modalités envisagées de fonctionnement)

Joindre la convention

Partenariats avec d'autres structures (préciser le statut juridique de la structure, la nature du partenariat, les modalités de fonctionnement envisagées)

Joindre la convention



4 - PLACE DE L'INTERNATIONAL

Préciser les collaborations internationales, les accords internationaux et les possibilités de mobilité offertes aux étudiants, spécifiques à la mention

Part d'enseignement en langue étrangère :

Langue étrangère enseignée :



5 - ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A - Préciser les modalités d'enseignement prévues (le cas échéant, les parcours et les années concernés) si organisation différente des dispositifs généraux.

Présentiel et à distance (hybride) Bi-modale, la formation existe avec un groupe d'étudiants en présence et un groupe d'étudiants à distance **

** Dans ce cas remplir le dossier spécifique EAD

Apprentissage

Contrat de professionnalisation

Formation continue

B – Contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, préciser les modalités spécifiques proposées et le calendrier choisi.

Cadrage UCA voté en CFVU : Les maquettes sont construites de manière à ce que toutes les licences professionnelles soient en mesure d'accueillir des alternants, apprentis ou contrats de professionnalisation.

Un bilan de la soutenabilité de chaque formation (encadrement stage, projets tutorés et responsable de formation compris) sera effectué ce qui permettra de prendre en compte l'effort des équipes sur l'accueil des alternants.

C - Est-il prévu de décliner la formation en modules (UE ou bloc d'UE) de formation continue ? Si oui, décrire le dispositif envisagé.



6 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

A - Volume horaire total de la formation en heures étudiant. Préciser par parcours.

B - Préciser, sous forme de schéma, l'architecture globale de la mention (tronc commun et parcours) ainsi que les éventuelles mutualisations avec d'autres mentions.

C - Décrire comment est préparé le stage, comment il est ensuite encadré. Pour les alternants, décrire comment est préparée l'expérience professionnelle et comment elle est encadrée.

D - Décrire comment est organisé et encadré le projet tutoré.

E - Décrire les dispositifs qui seront mis en place pour favoriser la qualité des apprentissages, notamment dans le domaine des innovations pédagogiques.

Indiquer ci-dessous sur quel(s) point(s) l'équipe pédagogique choisit de faire porter les efforts.

Description du dispositif	Objectifs et résultats attendus	Évaluation du dispositif

F - Donner les grandes lignes du pilotage de la formation : instances chargées du pilotage, conseil de perfectionnement (composition, périmètre, fréquence des réunions).



7 - COMPETENCES

* Cette rubrique nécessitera de la part des équipes un travail de réflexion sur l'approche par compétences. Il est donc attendu dans ce document que vous décriviez dans un premier temps vos intentions et, le cas échéant, le travail déjà réalisé. Cette rubrique sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux de l'équipe pédagogique.

NB : Un guide exemplifié d'aide à la rédaction vous sera fourni en mai 2020. Les équipes qui le souhaitent peuvent prendre contact avec le Pôle IPPA qui propose un accompagnement sur ces questions (enseigner-autrement@uca.fr).

A - Détailler les compétences travaillées au cours de la licence professionnelle

- Ne pas aller au-delà de 6 compétences : cela permet d'aller à l'essentiel et facilite la lisibilité du programme pour les étudiants. Opérer des regroupements par grands thèmes pour aboutir à une liste réduite de compétences.
- Articuler les compétences transversales avec les compétences disciplinaires (ne pas les isoler)
- Pour les licences professionnelles donnant lieu à de nombreuses validations des acquis de l'expérience (VAE), veiller à produire une grille de correspondance entre les compétences et la fiche RNCP (<https://certificationprofessionnelle.fr/>)

Exemple d'une compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral

- 5.
- 6.
- 7.
- 8.

B – Compléter chaque compétence par environ 4-5 critères de qualité (« composantes essentielles »).

Ces critères précisent le niveau d'exigence attendu dans la mise en œuvre de la compétence. Ils sont pris en compte dans l'évaluation de la compétence et doivent donc être évaluables.

Les composantes essentielles peuvent être de différentes natures :

- Liées aux résultats obtenus
- Liées à la méthodologie employée
- Liées au respect des règles et des standards
- Liées à la façon de communiquer et d'interagir avec les autres

Exemple pour la compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral :

5. *En produisant un discours correct sur le plan de la syntaxe et de l'orthographe*
6. *En utilisant un langage adapté à la situation*
7. *En créant des supports variés et pertinents*
8. *En se familiarisant avec le vocabulaire scientifique dans au moins une langue étrangère*

Compétence	Composantes essentielles (=critères qualité)
Compétence 1	Critères : 6. 7. 8. 9. 10.
Compétence 2	
Compétence 3	
Compétence 4	
Etc.	

C – Décrire la progression des compétences dans le diplôme (« les niveaux de développement »)

La progression se répartit sur plusieurs années, idéalement la totalité d'un diplôme :

- Pour la Licence, on peut qualifier ces niveaux de « Novice, Intermédiaire, Compétent ».
- Pour la Licence professionnelle, on peut considérer que les deux premiers niveaux ont été acquis pendant les deux premières années de licence et que seul le niveau « compétent » sera à acquérir pendant l'année.
- Pour le Master, on qualifie ces niveaux de « Confirmé, Efficient ».

NB : on considère qu'on ne devient « Expert » qu'après une expérience professionnelle conséquente.

Compétence	Niveau compétent
Compétence 1	1. Attendu 1* 2. 3. 4.
Compétence 2	
Compétence 3	
Compétence 4	
Etc.	

**Décrire ce que l'on attend de l'étudiant, ce qu'il doit savoir faire pour pouvoir lui déclarer comme acquis le niveau de développement de chaque compétence*

D - Présenter l'articulation « maquette – compétences » dans le tableau ci-dessous (utiliser les numéros d'UE reportés sur le fichier de la maquette). Produire éventuellement un tableau par parcours.

Il est entendu que toutes les UE concourent au développement des compétences mais, dans un souci de clarté, ne faire figurer dans cette matrice que les UE qui concourent le plus significativement au développement de chacune des compétences.

Compétence	Niveaux	Semestre 5	Semestre 6
Compétence 1	Intermédiaire	UE x UE y UE z	etc.
	Compétent		UE a UE b
Compétence 2	Intermédiaire	Etc.	etc.
	Compétent		
Compétence 3	Intermédiaire		
	Compétent		
Compétence 4	Intermédiaire		
	Compétent		
Etc...			

E - Préciser les approches réflexives qui seront mises en place (autoévaluation, portefeuille de compétences, projet personnel et professionnel).

Dans le contexte de l'apprentissage, la pratique réflexive peut permettre aux étudiants de développer et de renforcer leurs connaissances à partir de l'analyse de leurs expériences personnelles. Le(s) produit(s) de cette analyse peuvent servir de base à la construction d'une évaluation multi-disciplinaire.



8 - EVALUATION

A – Évaluation des acquis

Décrire la stratégie d'évaluation des acquis au niveau de la formation : part de l'écrit, part de l'oral, part du contrôle continu et des examens terminaux, évaluation transversale (il ne s'agit pas de donner les MCC de chaque UE mais la stratégie générale et les règles de compensation).

-
-
-
-
-

B – Évaluation des compétences

B1. Décrire comment, au cours du cursus, la formation organise des évaluations permettant à l'étudiant d'appréhender sa progression sur les niveaux de développement des compétences (ex : mini-projets, études de cas, stages, travaux pratiques, présentations, soutenances, etc.).

Compétence*	S5	S6
Compétence 1	Evaluation 1 (& Niveau)**	Evaluation 2
Compétence 2	Etc.	Etc.
Compétence 3	Etc.	Etc.
Compétence 4		
Etc...		

* Il n'est pas obligatoire de proposer une évaluation par compétence et par semestre mais toutes les compétences doivent être évaluées au moins une fois à l'issue du semestre 6.

** Une compétence donnée peut être évaluée plusieurs fois dans l'année afin de permettre aux étudiants d'améliorer leur performance. Pour chaque évaluation préciser le niveau visé par l'évaluation (intermédiaire ou compétent)

B2. Le cas échéant, décrire l'épreuve finale d'évaluation en fin de cursus. Cette épreuve, multi disciplinaire, écrite et/ou orale, permet la validation du niveau « Compétent ». Les étudiants doivent être préparés tout au long du cursus à cette épreuve, notamment par les évaluations décrites en paragraphe B2 ci-dessus.

Exemple : un grand oral de soutenance d'un portfolio avec un jury pluridisciplinaire



9 - INSERTION PROFESSIONNELLE

A - Préciser par parcours les secteurs d'activité visés et les métiers accessibles aux diplômés de cette licence professionnelle (intitulés et codes ROME).

B - Si la formation existe déjà, analyser les résultats des enquêtes d'insertion : précisez les fonctions occupées par les diplômés et le type d'entreprise. Donner les caractéristiques techniques de l'enquête (nombre d'étudiants enquêtés, taux de retour, année de diplômation, ...)

C- Si la formation existe déjà, analyser le taux de poursuite d'étude (à l'UCA, en dehors) et indiquer les dispositifs mis en place pour limiter la poursuite d'études.



10 - OBJECTIFS DE RECRUTEMENT

A - Décrire la stratégie générale de recrutement (public visé, licences d'appui dans l'offre de formation UCA et en dehors, DUT, BTS). Dire quels sont les dispositifs particuliers mis en place dans la LP ou en amont, pour favoriser la diversification de l'origine des étudiants. Si La LP existe déjà, analyser la situation actuelle et son évolution possible dans le cadre de la mise en place des BUT.

B - Préciser les objectifs de recrutement (en %).

Cadrage UCA voté en CFVU : Favoriser la mixité des publics : recrutement BTS limité à 60 % maximum

En provenance d'une licence de l'UCA	Identifier les licences
En provenance d'une licence hors UCA	
En provenance d'un DUT UCA	Identifier les DUT
En provenance d'un DUT hors UCA	
En provenance de BTS	Identifier les BTS
Autres (à préciser)	

Contrats de professionnalisation	
Apprentissage	
Stagiaire formation continue	



11 - EFFECTIFS

Cadrage UCA voté en CFVU : Effectif plancher de 20 étudiants par parcours LP tertiaire et de 15 pour les LP secondaire.

Dans le cadre de la politique d'établissement visant à articuler plus fortement les licences professionnelles et les licences générales, les licences professionnelles accueillant principalement des étudiants issus de deuxième année de licence générale pourront de manière temporaire bénéficier d'un assouplissement de ce seuil.

Effectifs de la mention						
Si LP existante		Effectifs prévisionnels 2021-2022	dont contrats pro	dont formation continue hors contrats pro	dont apprentissage	
2019-2020						

Effectifs du parcours 1 : (intitulé du parcours)						
Si parcours existant		Effectifs prévisionnels 2021-2022	dont contrats pro	dont formation continue hors contrats pro	dont apprentissage	
2019-2020						



12 - PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadrage UCA voté en CFVU : L'offre de formation prend en compte les compétences et les ressources humaines de l'UCA ; chaque formation est portée par une équipe pédagogique bien identifiée et de taille suffisante dont un socle de titulaires UCA nécessaire pour assurer sa pérennité.

A - Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation ; précisez si encadrement de stage ou pas.

	Section CNU	Nombre
PR		
MCF		
PRAG - PRCE		
Contractuel, PAST		

B - Apport des représentants du monde socio-professionnel participant à la formation.

Liste des entreprises ou organismes prévus :

-
-
-
-

C - Préciser globalement la part du volume horaire d'enseignement assurée.

Par des titulaires UCA	
Par des représentants du monde socio-professionnel	
Par d'autres enseignants	

Cad战略UCA voté en CFVU : Au minimum 40% des enseignements assurés par les Enseignants, Enseignants chercheurs et personnel de l'établissement. L'équipe pédagogique doit être constituée d'au moins 4 Enseignants, Enseignants chercheurs, chercheurs ou personnel de l'UCA. 30% d'Intervenants professionnels minimum.

D - Personnels de soutien (non enseignant) à la formation et modalités d'organisation de ce soutien (tutorat, ingénierie pédagogique, assistance aux TP, ...).

Types de personnel	Modalités d'organisation du soutien

E - Autres personnels (préciser)

Préciser en particulier les autres enseignants intervenants dans la formation (lycée ...)



13 – MAQUETTE DE FORMATION

Cad战略UCA voté en CFVU : Volume horaire étudiant maximum de 500 h y compris projet tutoré (heures encadrement). Il est recommandé de construire principalement la maquette d'enseignement en TD et TP afin de favoriser l'innovation pédagogique et l'interaction entre et avec les étudiants. Maximum de 40 % de CM (en dessous de 40 étudiants).

MASTER

Mention

<i>Responsable du master (mention)</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :
<i>Intitulé du parcours type 1*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 1*</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :
<i>Intitulé du parcours type 2*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 2*</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :
<i>Intitulé du parcours type 3*</i>		
<i>Responsable du parcours-type 3*</i>	Nom : Grade : Tél professionnel : Courriel :	Prénom : Section CNU : Laboratoire de recherche :

**A reproduire autant de fois que nécessaire / Indiquer le nom des porteurs prévus dans le cadre du prochain contrat
Supprimer les lignes non nécessaires*

Composante UCA de rattachement :

Localisation des enseignements (ville) :

Indiquer si cette formation est co-portée avec une autre composante UCA.
Laquelle ? Sur quel parcours ? (Remplir la fiche co-portage)

Indiquer si cette mention est co-accréditée avec un ou plusieurs autres établissements.
Le(s)quel(s) ? Sur quel(s) parcours ? (Préparer la convention sur la base de la fiche co-
portage ou co-accréditation)



1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION

Présentation globale du contexte de la formation.

(en 30 lignes maximum, préciser le contexte général, les enjeux, l'environnement de la formation proposée, le positionnement de la formation au niveau régional et national)



2 - ARTICULATION FORMATION / RECHERCHE

A - Préciser l'adossement à la recherche : laboratoires d'appui labellisés ou autre forme d'environnement de recherche, les personnels impliqués directement dans la formation (enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS).

Nom de l'unité de recherche	Label national UMR, EA ...	Nombre de personnes impliquées dans le master		
		EC	Chercheurs	BIATSS

Les enseignants chercheurs impliqués dans le master assurent des enseignements et encadrent des stages et/ou des mémoires.

B - Expliciter comment est mise en œuvre la formation par et à la recherche :

- Stages en laboratoire, UE, projets, association des étudiants à la vie du laboratoire ...
- Préciser quelles sont les actions du laboratoire pour participer à la formation des étudiants
- Si le master fait partie d'un projet SFRI, présenter de manière synthétique le projet et la place du master dans le projet.



3 - PARTENARIATS SOCIO-ECONOMIQUES SPECIFIQUES A LA MENTION

A - Lister les catégories de partenaires socio-économiques susceptibles d'intervenir dans l'élaboration de la formation ou dans les enseignements, de participer aux projets tuteurés, au conseil de perfectionnement, d'accueillir les étudiants en stage.

Entreprises ou organismes prévus	Type de participation

B – Un besoin de formation a-t-il été clairement exprimé par ces acteurs socio-économiques (branches professionnelles, ...) ? Préciser si des conventions ou accords existent ou sont envisagés en particulier pour de l’alternance ou de la FC.

C - Comment est assurée la représentation des acteurs socio-économiques dans le conseil de perfectionnement ?



4 - PARTENARIATS AVEC DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU DE RECHERCHE EN FRANCE

Partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur public français (préciser la nature du partenariat, les modalités envisagées de fonctionnement) Joindre la convention.
Partenariats avec d'autres structures (préciser la nature du partenariat, les modalités de fonctionnement envisagées) Joindre la convention.



5 - PLACE DE L'INTERNATIONAL

Préciser les actions spécifiques conduites dans cette mention permettant de renforcer l’internationalisation des masters.

Double diplôme	si oui, résumer le fonctionnement 15 lignes max
Mobilité étudiante sortante : pour études ? pour stage ? quel calendrier ? quelles destinations ?	
Dispositifs spécifiques favorisant l'accueil d'étudiants internationaux (cours en anglais, en langue étrangère)	
Professeurs invités	
Université d'été ou d'hiver	
Dispositifs favorisant la poursuite en doctorat ou l'insertion professionnelle à l'international	



6 - ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A - Préciser les modalités d'enseignement prévues (le cas échéant, les parcours et les années concernés) si organisation différente des dispositifs généraux.

Présentiel et à distance (hybride) Bi-modale, la formation existe avec un groupe d'étudiants en présence et un groupe d'étudiants à distance **

** Dans ce cas remplir le dossier spécifique EAD

Apprentissage Contrat de professionnalisation Formation continue

B – Si formation continue, contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, préciser les modalités spécifiques proposées et le calendrier choisi.

C - Est-il prévu de décliner la formation en modules (UE ou bloc d'UE) de formation continue ? Si oui, décrire le dispositif envisagé.



7 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

A - Volume horaire total de la formation en heures étudiant. Préciser par parcours.

Cadrage UCA voté en CFVU : Volume horaire étudiant maximum de 800 h pour les deux années, 700 h lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois) et pas de TP. Minimum de 550h.

B – Enseignement d'une langue étrangère et enseignement en langue étrangère :

Part de la formation donnée en langue étrangère (le cas échéant) en pourcentage du total des heures étudiant. Préciser par parcours.

3 crédits par année de master sont dédiés à l'évaluation des compétences en langue étrangère de l'étudiant. Précisez si ces 3 crédits correspondent à un enseignement de la langue anglaise, à une évaluation des compétences de l'étudiant en langue étrangère dans un enseignement disciplinaire donné en langue étrangère ou par un mixte des deux.

Donnez la stratégie du master par rapport aux compétences en langue étrangère de l'étudiant.

Préciser la ou les langues étrangères proposées.

C - Préciser, sous forme de schéma, l'architecture globale de la mention (tronc commun et parcours) ainsi que les éventuelles mutualisations avec d'autres mentions.

D- Stage

- **M1 : le M1 comporte-t-il un stage ? (préciser : obligatoire ou pas, durée minimale, objectif du stage, modalités d'évaluation)**

▪ **M2 : Stage obligatoire**

Durée minimale	
Durée recommandée	
Durée maximale (par défaut 6 mois)	
Nombre de crédits UE Stage :	
Type d'évaluation du stage prévue	
Stage à l'étranger possible ou obligatoire ?	
Stage en laboratoire de recherche universitaire	<i>Préciser s'il est rémunéré</i>
Stage en entreprise et organisme.	
Calendrier de stage	

Le volume d'enseignement est adapté à la durée recommandée du stage : préciser les choix de l'équipe pédagogique pour équilibrer stage et enseignements et valorisation en crédits du stage.

E – Décrire les axes de développement des pratiques pédagogiques choisis au niveau de la mention et des parcours

(ex : rédaction de syllabus dans toutes les UE du master, pédagogies par projet, notamment inter-UE, projets tutorés, mini-projets de recherche, cours hybrides (mi-distance/mi-présence), mise en activité des étudiants, apprentissage par étude de cas, travail de groupe avec rôles...) .

Indiquer ci-dessous sur quel(s) point(s) l'équipe pédagogique choisit de faire porter les efforts

Description des dispositifs (volume horaire, taille des groupes, répartition sur le semestre, activités,...)	Objectifs et résultats attendus	Évaluation du dispositif

F - Donner les grandes lignes du pilotage de la formation : instances chargées du pilotage, conseil de perfectionnement (composition, périmètre, missions, fréquence des réunions).



8 - COMPETENCES

* Cette rubrique nécessitera de la part des équipes un travail de réflexion sur l'approche par compétences. Il est donc attendu dans ce document que vous décriviez dans un premier temps vos intentions et, le cas échéant, le travail déjà réalisé. Cette rubrique sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux de l'équipe pédagogique.

NB : Un guide exemplifié d'aide à la rédaction vous sera fourni en mars 2020. Les équipes qui le souhaitent peuvent prendre contact avec le Pôle IPPA qui propose un accompagnement sur ces questions (enseigner-autrement@uca.fr).

A - Détailler les compétences travaillées au cours du master

- Ne pas aller au-delà de 6 compétences : cela permet d'aller à l'essentiel et facilite la lisibilité du programme pour les étudiants. Opérer des regroupements par grands thèmes pour aboutir à une liste réduite de compétences.
- Articuler les compétences transversales avec les compétences disciplinaires (ne pas les isoler)
- Pour les masters donnant lieu à de nombreuses validations des acquis de l'expérience (VAE), veiller à produire une grille de correspondance entre les compétences et la fiche RNCP (<https://certificationprofessionnelle.fr/>)

Exemple d'une compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral

- 9.
- 10.
- 11.
- 12.

B – Compléter chaque compétence par environ 4-5 critères de qualité (« composantes essentielles »).

Ces critères précisent le niveau d'exigence attendu dans la mise en œuvre de la compétence. Ils sont pris en compte dans l'évaluation de la compétence et doivent donc être évaluables.

Les composantes essentielles peuvent être de différentes natures :

- Liées aux résultats obtenus
- Liées à la méthodologie employée
- Liées au respect des règles et des standards
- Liées à la façon de communiquer et d'interagir avec les autres

Exemple pour la compétence en histoire : Exprimer et transmettre un contenu historique à l'écrit et à l'oral :

9. En produisant un discours correct sur le plan de la syntaxe et de l'orthographe
10. En utilisant un langage adapté à la situation
11. En créant des supports variés et pertinents
12. En se familiarisant avec le vocabulaire scientifique dans au moins une langue étrangère

Compétence	Composantes essentielles (=critères qualité)
Compétence 1	Critères : 11. 12. 13. 14. 15.
Compétence 2	
Compétence 3	
Compétence 4	
Etc.	

C – Décrire la progression des compétences dans le diplôme (« les niveaux de développement »)

La progression se répartira sur plusieurs années, idéalement la totalité du diplôme. On peut qualifier ces niveaux de « Novice, Intermédiaire, Compétent » pour la Licence et « Confirmé, Efficient » pour le Master. On considère qu'on ne devient « Expert » qu'après une expérience professionnelle conséquente. Le niveau « Efficient » n'est pas obligatoirement attendu sur toutes les compétences en master (certaines compétences peuvent être plus ou moins développées). Les niveaux de développement ne sont pas forcément équivalents aux années.

	Niveau confirmé	Niveau efficient
Compétence 1	5. Attendu 1* 6. 7. 8.	1. Attendu * 2. 3. 4.
Compétence 2		
Compétence 3		
Compétence 4		
Etc.		

*Décrire pour chaque niveau ce que l'on attend de l'étudiant, ce qu'il doit savoir faire pour pouvoir lui déclarer comme acquis le niveau de développement de la compétence

D - Présenter l'articulation « maquette – compétences » dans le tableau ci-dessous (utiliser les numéros d'UE reportés sur le fichier de la maquette). Produire éventuellement un tableau par parcours.

Il est entendu que toutes les UE concourent au développement des compétences mais, dans un souci de clarté, ne faire figurer dans cette matrice que les UE qui concourent le plus significativement au développement de chacune des compétences sur l'ensemble des deux années de master.

Compétence	Niveaux	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Compétence 1	Confirmé	UE x UE y	Etc.		
	Efficient			UE a UE b	Etc.
Compétence 2	Confirmé	Etc.	Etc.	Etc.	
	Efficient				Etc.
Compétence 3	Etc...				
Compétence 4					
Etc...					

E - Préciser les approches réflexives qui seront mises en place (autoévaluation, portefeuille de compétences, projet personnel et professionnel).

Dans le contexte de l'apprentissage, la pratique réflexive peut permettre aux étudiants de développer et de renforcer leurs connaissances à partir de l'analyse de leurs expériences personnelles. Le(s) produit(s) de cette analyse peuvent servir de base à la construction d'une évaluation multi-disciplinaire.



9 - EVALUATION

Le passage de la première à la deuxième année ne sera soumis qu'à la validation des UE. Le niveau de développement de chaque compétence est fourni à l'issue de la première année à l'étudiant à titre indicatif.

Le niveau de développement des compétences sera fourni à tous les étudiants à la fin du master.

A - Décrire la stratégie d'évaluation des acquis au niveau de la formation : part de l'écrit, part de l'oral, part du contrôle continu et des examens terminaux, évaluation transversale (il ne s'agit pas de donner les MCCC de chaque UE mais la stratégie générale).

B - Préciser comment les compétences sont évaluées.

B1. Décrire comment, au cours du cursus, la formation organise des évaluations permettant d'informer l'étudiant sur la progression de ses niveaux de développement des compétences (ex : mini-projets, études de cas, stages, travaux pratiques, rédaction d'articles, présentations, soutenances, etc.).

Compétence*	S1**	S2**	S3**	S4**
Compétence 1	Evaluation 1 (& niveau)***	Evaluation 2	Etc.	Etc.
Compétence 2	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
Compétence 3	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
Compétence 4				
Etc...				

* Il n'est pas obligatoire de proposer une évaluation par compétence et par semestre mais toutes les compétences doivent être évaluées au moins une fois à l'issue du semestre 4.

**Il est surtout attendu de travailler des évaluations de la compétence dans les semestres 3 à 4.

*** Une compétence donnée peut être évaluée plusieurs fois dans l'année afin de permettre aux étudiants d'améliorer leur performance. Pour chaque évaluation préciser le niveau visé par l'évaluation (confirmé ou efficient)

B2. Le cas échéant, décrire l'épreuve finale d'évaluation en fin de cursus. Cette épreuve, multi disciplinaire, écrite et/ou orale, permet la validation du niveau « Efficient ». Les étudiants doivent être préparés tout au long du cursus à cette épreuve, notamment par les évaluations décrites en paragraphe B2 ci-dessus.

Exemple : un grand oral de soutenance d'un portfolio avec un jury pluridisciplinaire



10 - INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE EN DOCTORAT

Cadrage UCA voté en CFVU : Insertion professionnelle : au moins 80 % d'insertion professionnelle à moins d'un an pour le taux global et au moins 80 % d'insertion professionnelle au niveau du diplôme à 30 mois.

A - Préciser par parcours les secteurs d'activité visés et les métiers accessibles aux diplômés du master (intitulés et codes ROME).

B- Quels dispositifs permettent de travailler la professionnalisation dans la formation ?

C - Préciser par parcours les possibilités de poursuite en doctorat. Quels sont les objectifs chiffrés ? (Nombre d'étudiants / année)



11 - OBJECTIFS DE RECRUTEMENT

A - Décrire la stratégie générale de recrutement : public visé, licences d'appui dans l'offre de formation UCA et en dehors.

BUT et LP. Cadrage UCA voté en CFVU : Recrutement d'un maximum de 15 % d'étudiants issus d'une Licence professionnelle en M1

Recrutement en M2 : Etudiants en double cursus (ingénieurs, étudiants en santé, FC)

B - Préciser les objectifs de recrutement en M1 (en %).

En provenance d'une licence de l'UCA	
En provenance d'une licence hors UCA	

Etudiants étrangers	
Stagiaires de formation continue	

Cadrage UCA voté en CFVU : Effectifs : cible 20 étudiants par parcours de M1 et de M2, possible à partir de 12 par parcours de M1 et de M2 sous conditions (mutualisations renforcées, volume horaire réduit de 100 h, proportion de CM 20 % maximum, absence d'options).

Le nombre d'étudiants en M1 doit être cohérent avec le nombre de parcours offerts en M2.

Au niveau de la mention de master					
Effectifs de la mention	Effectifs 2019-2020 si master existant	Effectifs prévisionnels 2021-2022	dont contrats pro	dont apprentissage	dont formation continue hors contrats pro
M1					
M2					
TOTAL					

Au niveau du parcours 1 : (intitulé du parcours) *					
Effectifs du parcours	Effectifs 2019-2020 si master existant	Effectifs prévisionnels 2021-2022	dont contrats pro	dont apprentissage	dont formation continue hors contrats pro
M1					
M2					
TOTAL					

Au niveau du parcours 2 : (intitulé du parcours)					
Effectifs du parcours	Effectifs 2019-2020 si master existant	Effectifs prévisionnels 2021-2022	dont contrats pro	dont apprentissage	dont formation continue hors contrats pro
M1					
M2					
TOTAL					

*Tableau à reproduire autant de fois que de parcours.



12 - PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadrage UCA voté en CFVU : L'offre de formation prend en compte les compétences et les ressources humaines de l'UCA ; chaque formation est portée par une équipe pédagogique bien identifiée et de taille suffisante dont un socle de titulaires UCA nécessaire pour assurer sa pérennité.

50% minimum d'enseignements assurés par des enseignants chercheurs et chercheurs de l'université

Articulation avec les milieux professionnels : 20 % minimum des enseignements de la mention sont assurés par des intervenants extérieurs professionnels

A - Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation.

	Section CNU	Nombre
PR		
MCF		
PRAG - PRCE		
Contractuel, PAST		

Indiquer ceux qui participent à l'encadrement des stages ou des mémoires.

B - Apport des représentants du monde socio-professionnel participant à la formation.

Liste des entreprises ou organismes prévus

C - Préciser globalement la part du volume horaire d'enseignement assurée.

Par des titulaires UCA	
Par les représentants du monde socio-professionnel	

D - Personnels de soutien (non enseignant) à la formation et modalités d'organisation de ce soutien (tutorat, ingénierie pédagogique, assistance aux TP...).

Types de personnel	Modalité d'organisation du soutien

E - Autres personnels (préciser)



13 - MAQUETTE DE FORMATION

Cadrage UCA voté en CFVU :

Volume horaire étudiant maximum de 800 h pour les deux années, 700 h lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois) et pas de TP. Minimum de 550h.

Afin de diversifier les modalités pédagogiques, 50 % de CM maximum. *Pour le domaine Droit –Économie-Gestion, 80 % maximum.*

Insérer le logo de la composante

COMPTE-RENDU
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT
Année universitaire 2019 - 2020

Diplôme (*Licence, Master, Licence professionnelle...*)
Mention (LIBELLE DE LA MENTION)

- Réunion du (*date*) -

Ce document est :

- un compte-rendu annuel
- un compte-rendu semestriel
- du premier semestre
- du second semestre
- une synthèse des 2 comptes rendus semestriels

Cadre réglementaire

- Code de l'Éducation, notamment l'article L.611-2 modifié par la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 (article 22)
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master (articles 5, 11 et annexe)
- Statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment l'article 30
- Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 31 janvier 2017 n°2017-01-31_04 portant sur le cadrage des conseils de perfectionnement

Précisions importantes

- 1) Un conseil de perfectionnement doit être mis en place :
 - par mention ou groupe de mentions pour les Licences, Licences Professionnelles et Masters
 - pour la PACES
 - par cycle (DFG et DFA) pour chacune des 4 filières de santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique)
- 2) **Le compte-rendu relatant les points abordés et les conclusions du conseil de perfectionnement est rédigé par le responsable de formation puis transmis au Doyen/Directeur de la composante. Celui-ci transmet ensuite l'ensemble des comptes rendus des conseils de perfectionnement au "Pôle Pilotage de la Formation" de la Direction de la Formation : aide-pilotage.df@uca.fr**
- 3) Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire.

Éléments factuels à rassembler pour analyse

(à joindre en annexe)

1) Données sur le recrutement de l'année en cours

Document présent

- Nombre de candidatures,*
- Effectifs recrutés,*
- Répartition des étudiants sur les différents parcours et sur les différents régimes d'inscription*
- Caractéristiques de la promotion en cours notamment sur l'origine des candidats,*
- Nombre de redoublants,*

2) Caractéristiques de la formation sur l'année en cours et les années précédentes

Document présent

- Évolution des effectifs,*
- Évolution des taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études,*
- Évolution des secteurs d'activité qui ont recruté et les types de contrat*
- Évaluation de la formation et des enseignements, y compris les stages*
- Taux de présence et de réussite aux examens*
- Autres ...*

PRESENCES

Membres présents : (*annexer la feuille d'émargement*)

Préciser : Nom, Prénom et Qualité

Membres absents :

Préciser : Nom, Prénom et Qualité

Membres excusés :

Préciser : Nom, Prénom et Qualité

SUJETS A DEBATTRE ET EVENTUELLES ACTIONS CORRECTIVES

1) Bilan du recrutement

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
- Évolution du nombre de candidatures	
- Origine des candidats	
- Examen des dossiers	
- Modalités d'admission	
- Évolution des effectifs	
- Autres éléments ...	

2) Bilan de l'année en cours

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
<i>- Présence aux examens</i>	
<i>- Taux de réussite aux examens</i>	
<i>- Caractéristiques de la promotion</i>	
<i>- Évolution des effectifs au sein de la formation</i>	
<i>- Autres éléments ...</i>	

3) Résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION

4) Bilan sur la qualité des stages (si un stage est prévu dans la maquette)

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
<i>- Qualité des terrains de stage proposés aux étudiants</i>	
<i>- Qualité du suivi des stages (par le tuteur enseignant et par le tuteur entreprise)</i>	
<i>- Difficultés rencontrées</i>	
<i>- Autres éléments ...</i>	

5) Adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
<p>- Évolution des contenus : compétences attendues et compétences développées durant la formation</p>	
<p>- Qualité de l'Insertion professionnelle des étudiants : taux d'insertion professionnelle au niveau du diplôme, type de contrat, salaire secteurs d'activité qui recrutent, poursuite d'études...</p>	
<p>- Développement de l'alternance, de la formation continue (éventuellement sous la forme de formation modulaire)</p>	
<p>- Autres éléments</p>	

6) Maquette de la formation

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
<i>- Répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation</i>	
<i>- Coordination des enseignements</i>	
<i>- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)</i>	

7) Amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
- Tenue des examens	
- Évolution des pratiques pédagogiques	
- Composition et organisation de l'équipe pédagogique	
- Ouverture à l'international	
- Politique de recrutement	
- Autres éléments	

8) Questions diverses

Fait à _____, le _____

Signature du responsable de formation

Guide de l'enseignant référent

Comment accompagner les étudiants
dans le cadre de l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018

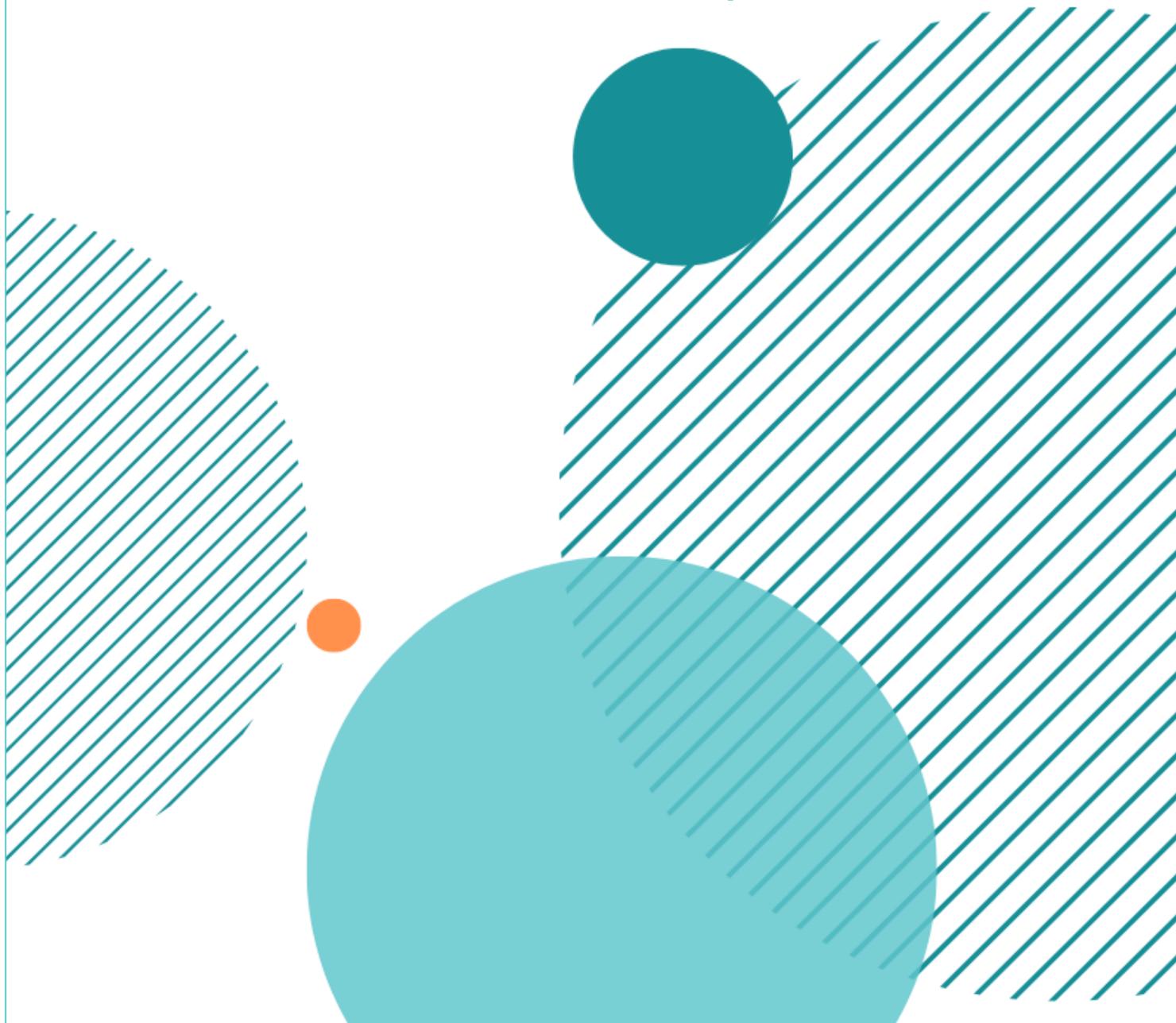


Table des matières

Introduction	3
1. Le dispositif et ses acteurs	4
1.1 Présentation générale du dispositif	4
1.2 Le rôle du Directeur des Etudes et des Directeurs de Première Année.....	7
1.3 Le rôle du référent.....	8
1.4 Le rôle de l'étudiant	8
2. Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR)	9
2.1 La vie du CPR	9
2.2 Ce que contient le CPR	9
2.3 Exemple de contrat	9
3. L'accompagnement des étudiants	10
3.1 L'accompagnement, qu'est-ce que c'est ?	10
3.2 Descriptif du dispositif d'accompagnement.....	12
3.3 Les entretiens individuels en pratique	16
3.4 Les rencontres collectives en pratique	18
3.5 Le suivi individuel des étudiants	19
4. Des services ressources	21
4.1 Le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle	21
4.2 Les autres services ressources.....	22
Annexes	23
Fiches outils	23
Bibliographie.....	23



Introduction

Ce guide de l'enseignant référent dans le cadre de la réforme loi ORE a été réalisé par la Direction de la Formation de l'UCA afin de répondre aux demandes des enseignants en charge d'accompagner les étudiants dans le cadre de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence. Il vient en complément du descriptif du travail effectué à l'UCA disponible en annexe 1.



Annexe n°1 – Descriptif du travail effectué dans le cadre de la mise en place de l'arrêté licence à l'Université Clermont Auvergne

En effet, cet Arrêté fixe à l'enseignant référent la mission de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. L'enseignant référent est à l'interface entre les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation et les observatoires de l'université.

En quoi l'enseignant référent peut-t-il accompagner l'étudiant ?
Voici quelques pistes....

- Aider l'étudiant à devenir un **apprenant autonome, efficace**, conscient de ses points forts, de ses faiblesses, qui maîtrise les modalités et les outils du travail universitaire.
- **Conseiller l'étudiant** dans ses choix de formation et l'accompagner dans l'élaboration de son projet personnel, d'études et/ou professionnel.
- Favoriser chez l'étudiant un **sentiment d'appartenance** à l'UCA et l'accompagner dans la connaissance du fonctionnement de l'Université ainsi que de tous les dispositifs et services qui peuvent l'aider.

Ce guide apporte aux enseignants référents des informations, conseils, ressources... pouvant les aider dans leur tâche de référent, il donne des pistes pour construire leur propre dispositif d'accompagnement dans les composantes.

Ce guide est évolutif : vos remarques, ressources et partages d'expériences sont les bienvenus pour l'enrichir.

Éléments de lecture

Libre à vous d'adapter les propositions et conseils de ce guide selon vos objectifs et vos besoins, en respectant cependant les éléments juridiques et de cadrage indiqués dans les encadrés UCA, que vous pourrez identifier dans le guide grâce au visuel ci-dessous.



Les 60 crédits de la première année de Licence pouvant être obtenus sur plus d'un an, ne figureront pas dans ce guide les termes de Licence 1, Licence 2 et Licence 3 mais **Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3**.

Par facilité de lecture, l'écriture inclusive n'est pas utilisée dans ce guide.

1. Le dispositif et ses acteurs

1.1 Présentation générale du dispositif

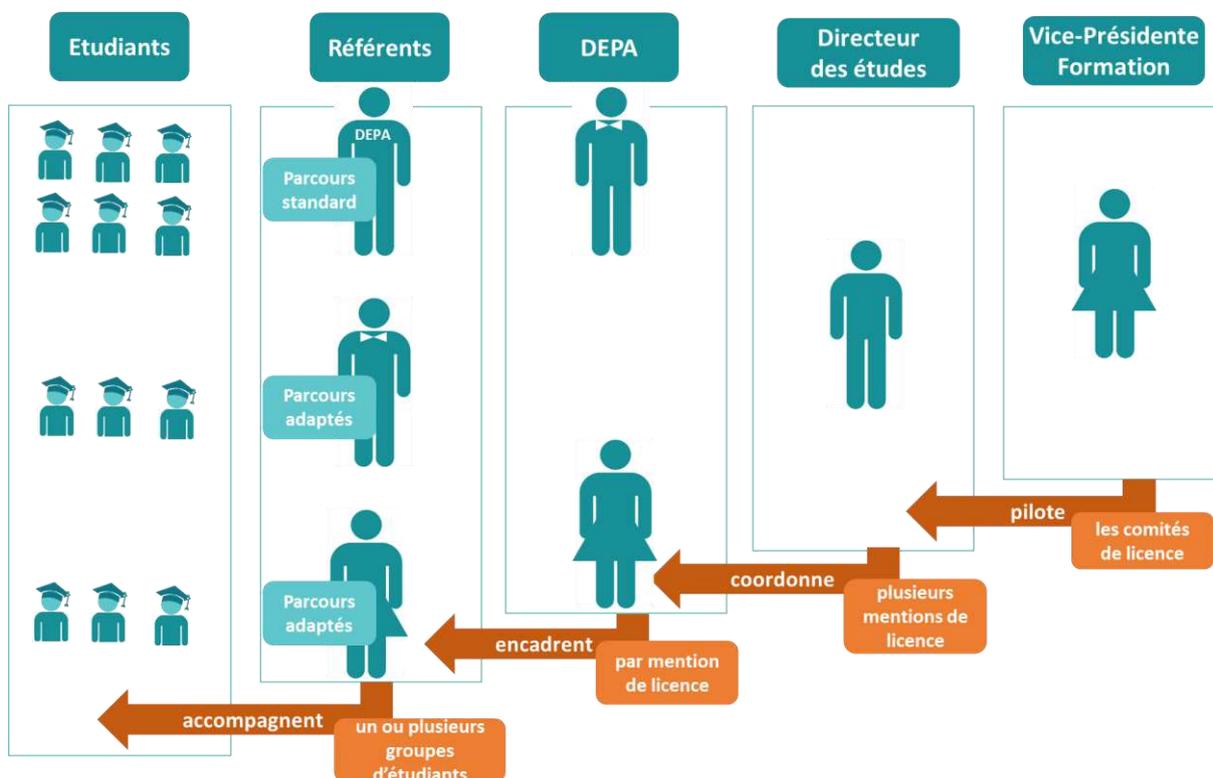
Pilotage du dispositif de suivi des étudiants en "parcours standard" et en "parcours adapté"

Le dispositif est défini, au sein des composantes, par les DEPA et le Directeur des études. Il est fortement conseillé d'organiser des **temps de travail collectifs et réguliers avec les enseignants référents** afin de proposer aux étudiants un accompagnement cohérent et coordonné.



Une réunion de présentation et d'organisation du dispositif ORE dans la composante est organisée par le(s) DEPA et le Directeur des Etudes en début d'année.

Les différents rôles des acteurs impliqués dans la mise en place de l'arrêté licence peuvent par exemple s'organiser de la manière suivante :



Selon le nombre d'étudiants par mention de licence, soit le DEPA sera accompagné de plusieurs enseignants référents, soit il sera lui-même l'enseignant référent. Le rôle de DEPA sera maintenu dans toutes les composantes.

Modalités du dispositif de suivi des étudiants en "parcours standard" et en "parcours adapté"



Le dispositif concerne exclusivement les étudiants de **niveau 1**.

Parcours adaptés

Un enseignant référent assure le suivi de **20 à 25 étudiants** en parcours adapté. Le suivi est individuel. Cette mission est valorisée **20 h TD** (hors service). Il propose **au minimum 4 entretiens** dans l'année.

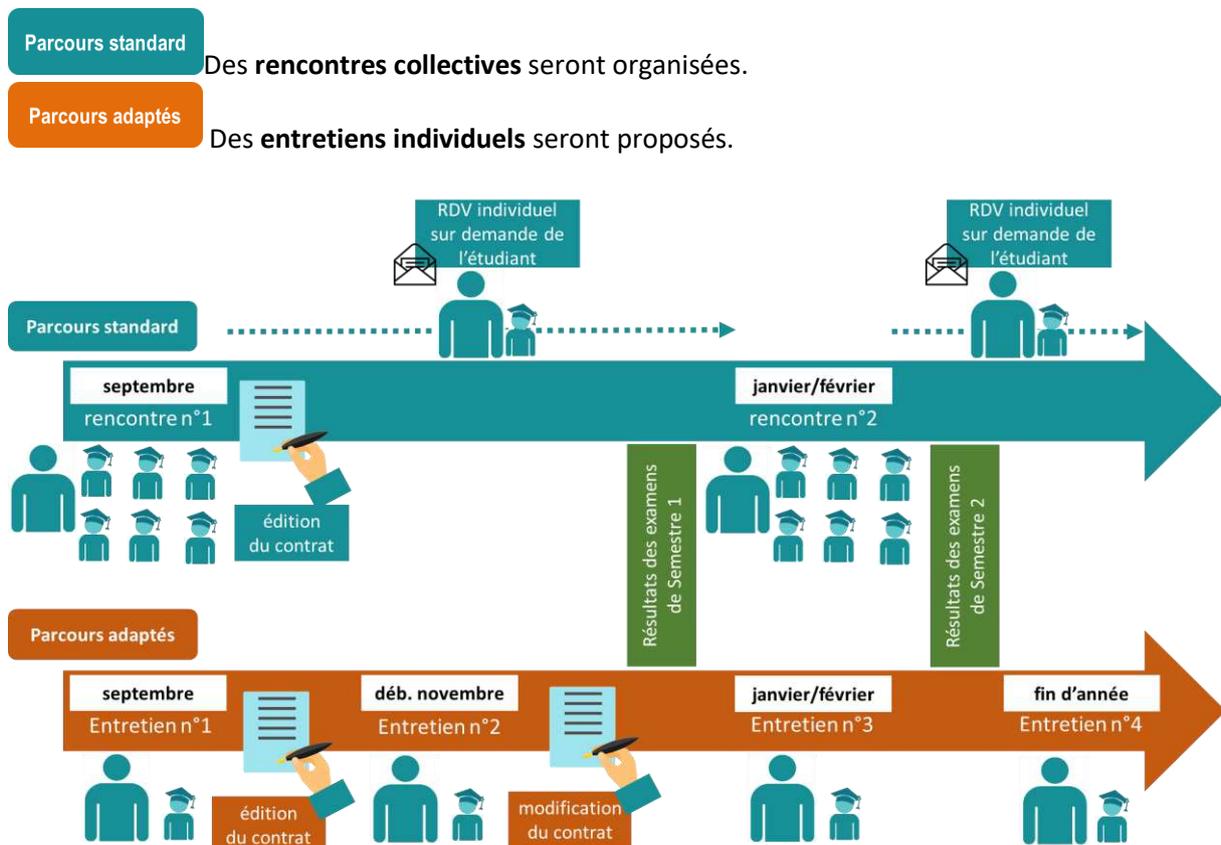
Parcours standard

Un enseignant référent assure le suivi de **40 à 50 étudiants**. Le suivi est collectif. Cette mission est valorisée **10 h TD** (hors service). Il propose **au minimum 2 rencontres**. Nous vous conseillons de compléter ces rencontres par un **contact à distance** dans l'année.



Annexe n°2 – Répartition des crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme. Voté à la CFVU du 21 mai 2019.

Nous vous proposons dans le schéma ci-dessous un exemple d'organisation des grandes étapes d'accompagnement de ces parcours en fonction de leur type :



Evaluation du dispositif et amélioration continue



Le dispositif fera l'objet :

- d'une **évaluation**,
- d'une **séance de travail bilan** dans le cadre du conseil de perfectionnement de chaque mention de licence,
- d'une **réunion bilan** dans chaque comité de Licence,

avec les enseignants référents, les DEPA et les Directeurs d'études afin d'en améliorer le fonctionnement pour l'année suivante.

L'évaluation prendra la forme d'une enquête quantitative et d'une enquête qualitative.

Enquête quantitative :

Pour chaque parcours adapté et en plus du suivi de la réussite de l'ensemble des étudiants de la licence

- **A la rentrée** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro) :
 - nombre de OUI, SI accordés
 - nombre de OUI, SI, inscrits
 - nombre de OUI, SI passés en parcours standard après les tests de positionnement
 - nombre de OUI, SI transférés dans RéoPass
 - nombre de OUI passés en parcours adapté
- **Après l'entretien de début novembre** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro):
 - combien d'étudiants ont été transférés dans RéoPass
 - combien d'étudiants ont abandonné
 - combien d'étudiants sont partis en parcours progressif
 - combien d'étudiants de parcours standards sont passés en parcours adaptés
- **En fin d'année** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro) :
 - Nombre d'étudiants ayant validé leur année
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 45 crédits
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 30 crédits
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 15 crédits
 - Nombre d'étudiants n'ayant rien validé

Enquête qualitative

- Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des étudiants**
- Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des enseignants référents**
- Questionnaire de satisfaction auprès **des tuteurs étudiants**

Les résultats des évaluations peuvent être présentés en séance “bilan” en fin d’année et être une base pour mettre en place des actions d’amélioration du dispositif. Les DEPA et les enseignants référents participent au suivi et à la diffusion des indicateurs, notamment auprès des étudiants.



Fiche outil n°1 – Exemple de questionnaire UCA auprès des étudiants - A venir

Fiche outil n°2 – Exemple de questionnaire UCA auprès des enseignants référents - A venir

Fiche outil n°3 - Outils alternatifs pour réaliser ou compléter l'évaluation



N’hésitez pas à contacter :

- l’Observatoire des Formations et Devenir des Etudiants (OFDE) – ofde.df@uca.fr ou
- le Pôle IPPA - enseigner-autrement@uca.fr

pour être accompagné sur l’évaluation et/ou l’amélioration des dispositifs.

1.2 Le rôle du Directeur des Etudes et des Directeurs de Première Année

Le Directeur des Etudes :

- coordonne les DEPA sur plusieurs mentions de licence,
- encadre la mise en œuvre des dispositifs de l’année en cours :
 - organise une réunion en début d’année afin de présenter le dispositif aux DEPA et aux enseignants référents,
 - assure l’interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, la scolarité,
 - travaille en étroite collaboration avec le service d’orientation et d’insertion professionnelle,
 - coordonne l’évaluation et l’amélioration du dispositif,
 - organise une réunion bilan au sein des comités de licence,
- travaille sur la conception des dispositifs de l’année n+1,
- participe aux actions d’information et de communication auprès des lycéens et à l’examen de leurs candidatures.

Le DEPA :

- coordonne l’action des enseignants référents dans la mention de licence concernée,
- encadre la mise en œuvre des dispositifs de l’année en cours,
- participe à l’évaluation et au suivi des indicateurs pour l’amélioration continue du dispositif,
- participe aux actions d’information et de communication auprès des lycéens et à l’examen de leurs candidatures.

1.3 Le rôle du référent

L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié pour les étudiants. Il assure les missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des étudiants vers la réussite, détaillées par exemple dans le schéma ci-dessous.



1.4 Le rôle de l'étudiant

La réussite de l'étudiant dépend en grande partie de sa responsabilité et de son engagement dans le dispositif. Il est donc nécessaire de l'en informer et de le sensibiliser à cette approche. Il est attendu qu'il soit un **acteur** à part entière **responsable et pro-actif** à travers des actions du type :



2. Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR)

2.1 La vie du CPR

Réglementation autour du CPR

Le contrat est mis en place par les parties prenantes, en début d'année universitaire. Il explicite le parcours de l'étudiant et les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (MCCC) auxquelles il sera soumis.



Un étudiant ayant obtenu une réponse « OUI SI » dans Parcoursup, est dans l'obligation de suivre le parcours adapté qui lui est proposé.

Evolution du CPR

Pour les parcours standards et les parcours adaptés, le contrat est défini en début d'année et peut bénéficier d'aménagements ou de modifications sur proposition de l'équipe pédagogique et acceptation de l'étudiant.

2.2 Ce que contient le CPR

Le contrat est composé de plusieurs parties :

- Identification de l'étudiant.
- Parcours de formation de l'étudiant et objectifs pour l'année.
- Identification du référent et des modalités de suivi.
- Engagements réciproques.

En accord avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) diffusera pour la rentrée 2019 une solution logicielle. Celle-ci permettra d'éditer un contrat personnalisé pour chaque étudiant entrant en Licence. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet évolutif qui prendra notamment en compte dans ses versions suivantes les retours d'expériences de cette première rentrée.

2.3 Exemple de contrat



Fiche outil n°4 - Exemple de Contrat Pédagogique de Réussite (CPR). A venir.

3. L'accompagnement des étudiants

3.1 L'accompagnement, qu'est-ce que c'est ?

L'accompagnement est une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts. Elle s'articule autour de trois dimensions :

- **Accompagnement pédagogique** : comprend l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement dans l'acquisition des connaissances et des compétences.
- **Accompagnement personnel** : s'intéresse au bien-être de l'étudiant et l'aide à construire son bilan et son projet.
- **Accompagnement social** : porte sur la socialisation initiale, pour que l'étudiant développe son sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.

Le référent est dans une posture d'accompagnement.

La posture et les valeurs de l'accompagnateur

- L'accompagnateur seconde l'étudiant, il lui apporte une aide.
- Il met en place une dynamique d'échange, instaure un **climat de confiance** et garantit la confidentialité des échanges.
- C'est un guide qui connaît les cheminements possibles, fournit des indices et des repères, indique les obstacles éventuels.
- Interlocuteur bienveillant, **il écoute et observe avec empathie** (cf. fiche outil n°3 *L'écoute active*), ouverture d'esprit et non-jugement.
- Il est appelé à refléter des valeurs telles que l'engagement et l'authenticité.
- Il adopte une **démarche constructive, positive et valorisante** vis-à-vis de l'étudiant afin d'encourager sa réussite, notamment au travers de rétroactions de qualité (cf. fiche outil n°4 *Les rétroactions*).



Fiche outil n°5 - L'écoute active
Fiche outil n°6 - Les rétroactions

Ce que l'accompagnateur n'est pas

- un évaluateur,
- un instructeur qui mène l'étudiant dans une démarche prédéterminée (approche prescriptive),
- un décideur : il ne fait pas "à la place" de l'étudiant qui définit lui-même ses objectifs, effectue ses choix, décide et engage les démarches.

Quels bénéfices pour l'étudiant ?

L'accompagnateur contribue au développement d'un sentiment de sécurité de l'étudiant accompagné, ce qui augmente sa motivation, favorise son bien-être, ses apprentissages et la construction de son projet personnel et professionnel. ^{1,2}

Des séances de travail pour les référents ?

Le Pôle IPPA et le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle (cf. partie 4 de ce guide) vous proposent d'animer des temps de travail collectif au sein des composantes autour de la notion de **posture de l'enseignant référent**.

Il s'agirait de :

- partager des représentations et faire émerger les besoins en formation lors d'un atelier en début d'année universitaire 2019-2020 ;
- organiser des séances de formation articulées autour de conférenciers spécialistes du domaine pendant l'année universitaire 2019-2020 ;
- faire une réunion bilan basée sur les résultats des évaluations du dispositif en juin 2020 afin de :
 - proposer des pistes d'amélioration des dispositifs,
 - faire émerger les éléments essentiels pour définir la fonction d'enseignant référent.

Ces temps de travail s'articuleraient autour d'apports de connaissances et de mises en activité originales et contextualisées comme par exemple le jeu de rôle.



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA ou le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle pour mettre en place ces temps de travail dans votre composante.

enseigner-autrement@uca.fr

pacio.df@uca.fr

¹ Rached, P. (2017). *Pratiques harmonisées d'accompagnement des étudiants et impact sur leur sentiment de sécurité*. Revue Internationale de Pédagogie de l'Enseignement Supérieur, 33-2.

² Rached, P., Gharib Y. (2014). *Impact de l'accompagnement intégral sur la motivation des étudiants au supérieur*. Recherche et Formation, 77.

3.2 Descriptif du dispositif d'accompagnement

Description des grandes étapes d'accompagnement

Parcours standard

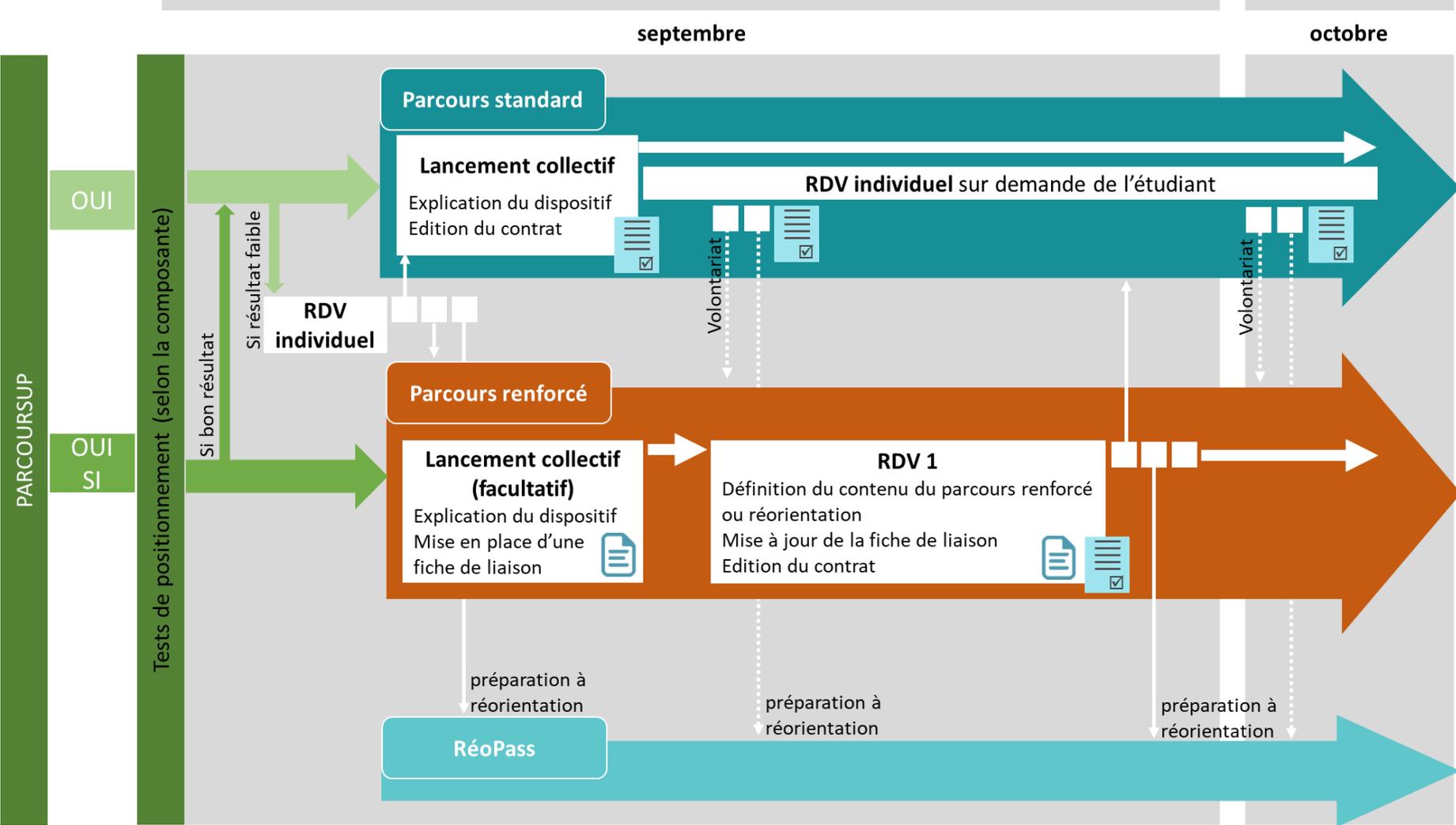
- Première étape :
 - Rencontre collective entre les enseignants référents et les étudiants en tout début d'année (présentation des dispositifs et des modalités d'accompagnement).
- Deuxième étape :
 - Deuxième rencontre collective au moment des résultats du premier semestre.
 - Possibilité de RDV individuel sur demande de l'étudiant en cours de semestre.
 - Possibilité pour l'enseignant référent, suite au test de positionnement et au cours du premier semestre jusqu'en janvier, de proposer aux étudiants en difficulté de rejoindre le dispositif ReoPass ou, s'il reste des places, les parcours adaptés.

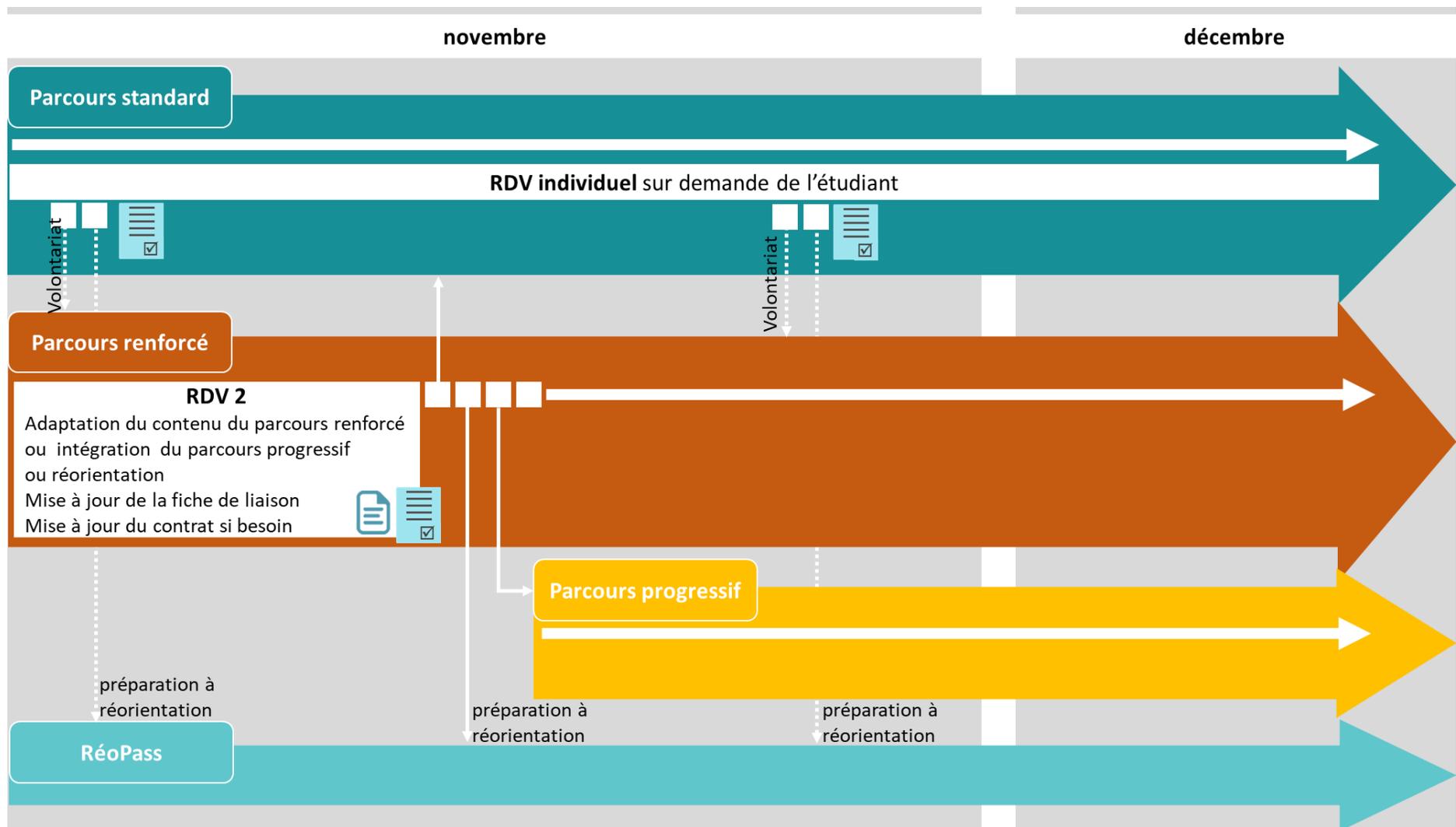
Le dispositif ReoPass est un dispositif d'aide à l'orientation. Un descriptif est disponible en partie 4 de ce guide.

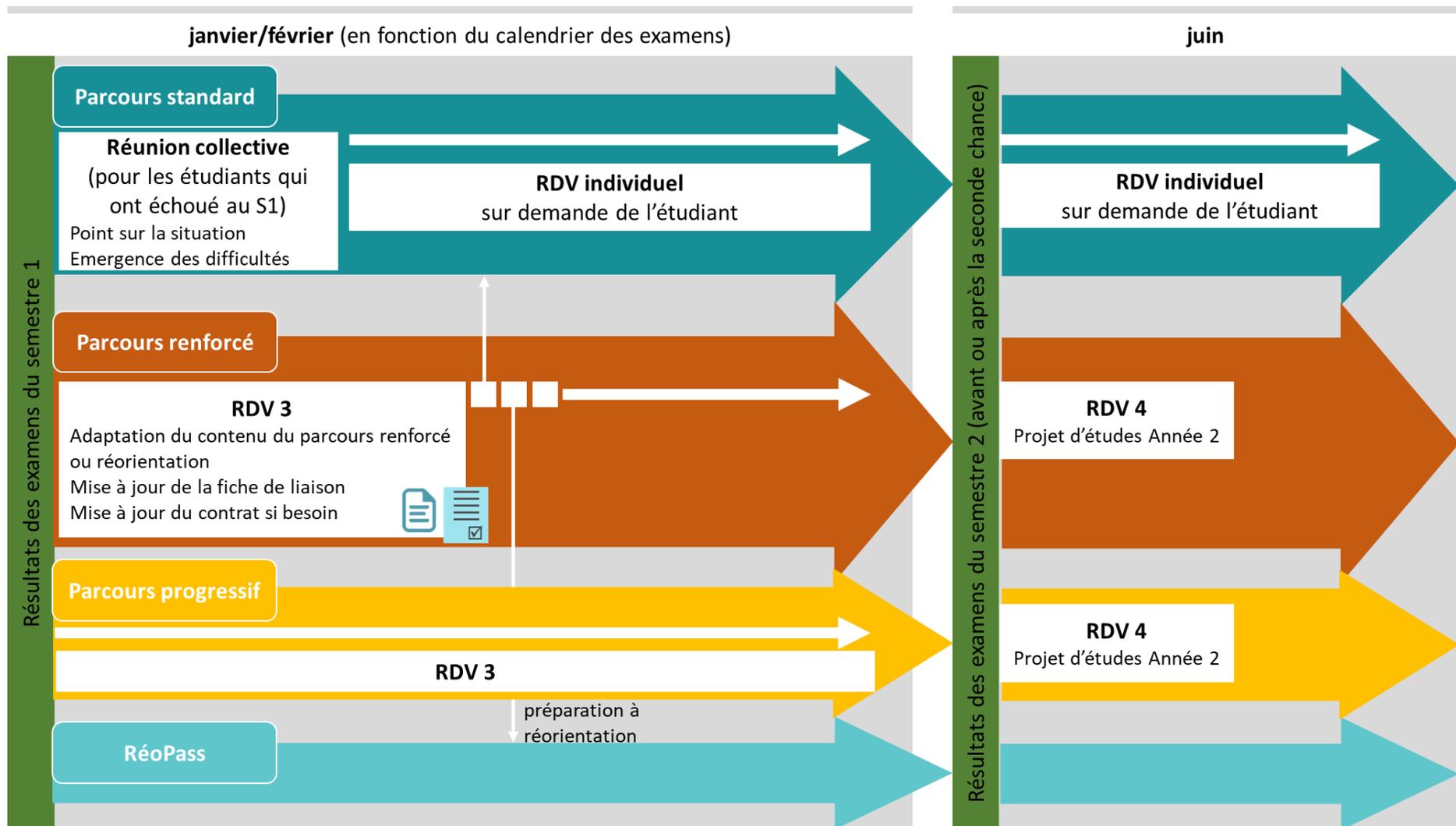
Parcours adaptés

- Première étape :
 - Rencontre individuelle entre les enseignants référents et les étudiants en tout début d'année (présentation des dispositifs et des modalités d'accompagnement, définition du parcours).
- Deuxième étape :
 - Deuxième rencontre individuelle fin octobre / début novembre pour analyser les premiers résultats d'évaluation continue des étudiants. A cette occasion, les parcours progressifs peuvent être proposés à certains étudiants, ainsi que le dispositif ReoPass.
 - Troisième rencontre individuelle au moment des résultats du premier semestre (analyse des résultats, modulation du parcours).
- Troisième étape
 - RDV individuel bilan pour envisager le projet d'étude de l'étudiant pour l'année suivante.

Schéma détaillé des étapes d'accompagnement







3.3 Les entretiens individuels en pratique

Parcours adaptés



L'enseignant-référent rencontre les étudiants au moins quatre fois au cours de l'année :

- **Entretien n°1 (E1)** : septembre,
- **Entretien n°2 (E2)** : début novembre,
- **Entretien n°3 (E3)** : fin janvier / début février,
- **Entretien n°4 (E4)** : fin d'année universitaire.

Lors des entretiens avec les étudiants, divers thèmes peuvent être abordés.

Thèmes abordés	E1	E2	E3	E4
Cadre des entretiens	X			
Parcours de l'étudiant (personnel, études et professionnel)	X			
Intégration	X	X		
Motivations de l'étudiant	X	X	X	X
Méthodologie de travail	X	X	X	X
Difficultés rencontrées	X	X	X	X
Projets de l'étudiant	X	X	X	X

Déroulé des entretiens

Entretien n°1

Le premier entretien est un moment important pour établir une relation de confiance avec l'étudiant. Nous vous proposons quelques pistes pour le conduire.

Apprendre à se connaître

Définir les objectifs, les contenus et les modalités des entretiens.

Questionner l'étudiant sur son parcours antérieur : personnel, scolaire et professionnel.

Informier l'étudiant sur la filière et les parcours.

S'assurer de la bonne intégration de l'étudiant dans l'environnement universitaire.

Faire le point



Identifier les difficultés potentielles.

Rappeler à l'étudiant la possibilité d'aménagements en cas de situation particulière (étudiant salariés, étudiant en situation de handicap, sportif de haut niveau, artiste...)

Orienter l'étudiant vers les services adaptés en cas de besoins spécifiques (santé, aides sociales, service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle...)

Apporter des conseils méthodologiques à l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage et de travail universitaire pour lui permettre de répondre aux objectifs de formation.

Préparer la suite

Définir avec l'étudiant son projet personnel, d'études et professionnel.

Etablir un contrat pédagogique. Il est conseillé de formaliser le projet sous forme d'objectif(s) réaliste(s), planifié(s) dans le temps et complété(s) d'indicateurs de résultat.

Signer le contrat pédagogique.

Les autres entretiens

- Faire le point avec l'étudiant sur son projet personnel, d'études et professionnel.
- Identifier ses difficultés (manque de travail régulier, absentéisme, risques de décrochage, changement d'orientation...).
- Apporter des conseils méthodologiques à l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage et de travail universitaire pour lui permettre de répondre aux objectifs de formation.
- Cibler les contenus de renforcement adaptés au parcours de l'étudiant.
- Envisager une réorientation si besoin.
- Faire le bilan de l'année et envisager des perspectives : redoublement ? en parcours adapté ? (entretien n°4).
- Apporter des modifications au contrat en accord avec les décisions prises.



Les changements de parcours se font uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique. L'étudiant peut refuser le changement de parcours uniquement pour un passage de « parcours standard » à « parcours adapté » et inversement.

Parcours adaptés

Si un étudiant est absent 2 fois (par exemple aux RDV 1 & 2), l'enseignant référent, suite à un bilan, peut demander de libérer une place en parcours adapté.

Questions aidantes

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions ¹

Scolarité dans le secondaire

Comment s'est passée votre scolarité ?

Quelle spécialité de bac avez-vous choisi ?

Quels ont été vos points forts pendant votre scolarité ?

Avez-vous rencontré des difficultés au cours de votre scolarité ?

De quelle manière organisez-vous votre travail en général ?



Choix d'orientation

Le parcours que vous suivez actuellement correspond-il à ce que vous aviez envisagé ?

Si non, qu'auriez-vous choisi ?

Si oui, est-ce que ce choix est aujourd'hui confirmé ou êtes-vous déçu / surpris / démotivé ?

Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à choisir cette formation ?

Quels sont vos projets de poursuite d'étude et professionnels ?

Vie universitaire

Notez-vous des différences entre le lycée et l'université ?

Comment se déroulent vos études actuellement ?

Y a-t-il des aspects qui vous ont surpris ou déçu à l'université ?

Quelles relations entretenez-vous avec les camarades de votre promotion ?

Parvenez-vous à être assidu en cours ? Si non, quels sont les problèmes qui vous empêchent de venir en cours ?

Travail universitaire

Comment organisez-vous votre travail à l'université ?

A quels moments travaillez-vous ?

Ressentez-vous des difficultés dans certains cours ?

Parvenez-vous à suivre et à prendre des notes ?
Avez-vous des difficultés à vous motiver ?
Ressez-vous du stress pour les examens ?
Si vous deviez citer la plus grande difficulté que vous rencontrez, quelle serait-elle ?

Activités extra universitaires

Parallèlement à vos études, travaillez-vous ?
Comment pensez-vous parvenir à concilier cet emploi avec vos études ?
Rencontrez-vous des difficultés d'ordre personnel qui entravent le bon déroulement de vos études ?

¹ Questions inspirées de : Université de Strasbourg. (2018). *Guide de l'enseignant.e référent.e.*
https://idip.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/idip/actualites/Guide_EnseignantRe_ferent_Unistra.docx

3.4 Les rencontres collectives en pratique

Parcours standard



L'enseignant-référent rencontre les étudiants deux fois au cours de l'année :

- **Rencontre n°1** : septembre,
- **Rencontre n°2** : fin janvier / début février.

La rencontre n°1 est obligatoire pour tous les étudiants en parcours standard. La rencontre n°2 est obligatoire uniquement pour les étudiants ayant échoué aux examens du semestre 1.

Lors des rencontres avec les étudiants, divers thèmes peuvent être abordés. Nous vous proposons quelques pistes pour les animer.

Première rencontre

La première rencontre collective permet aux étudiants de comprendre les enjeux du contrat. Il est donc conseillé de présenter pendant cette séance :

- la valeur du contrat,
- les engagements liés au contrat,
- le dispositif d'accompagnement mis à disposition des étudiants et notamment les modalités de contact de l'enseignant référent pour un RDV individuel en cas de besoin,
- les services ressources autour de la vie à l'université (voir partie 4 de ce guide).

Il conviendra de proposer une lecture collective du contrat afin de répondre aux questions des étudiants et de lever les ambiguïtés éventuelles.

Rencontre à mi-parcours

La deuxième rencontre collective permet aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre 1 de faire le point sur leur situation.

Un questionnaire leur permettant de mieux comprendre leurs difficultés peut leur être proposé. Afin de contourner les difficultés des étudiants à s'exprimer en grands groupes, des outils numériques favorisant l'interaction sont à votre disposition (ex : Wooclap).



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA pour être formé à Wooclap.
enseigner-autrement@uca.fr

3.5 Le suivi individuel des étudiants

Parcours adaptés

Parcours standard



Le suivi individuel est obligatoire pour les étudiants en parcours adaptés et sur demande pour les parcours standards.

Lors de ces rencontres, l'enseignant référent **consigne les éléments** suivants :

- NOM Prénom,
- Dates de rencontres individuelles,
- Changement de parcours.

Fiche de liaison

Pour optimiser les échanges individuels avec les étudiants, nous vous conseillons de constituer une fiche de liaison.

Une fiche de liaison vous permettra de :

- demander à l'étudiant de répondre à des questions en amont de vos RDV afin d'initier une réflexion sur son parcours,
- disposer d'un outil support pour engager le dialogue avec l'étudiant pendant le RDV,
- garder des traces précises des éléments importants et notamment les décisions de changement de parcours,
- faire le lien entre les différents entretiens.

Nous vous proposons, en annexe de ce guide, un exemple de fiche de liaison.

La fiche de liaison peut prendre la forme d'un document papier, numérique ou un espace de cours Moodle ouvert uniquement à votre étudiant et vous-même vous permettant de bénéficier d'un lieu d'échanges individuel, sécurisé et confidentiel.



Fiche outil n°7 – Exemple de fiche de liaison



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA pour être accompagné sur Moodle.
enseigner-autrement@uca.fr

Le suivi à la demande

En dehors des entretiens individuels obligatoires des parcours adaptés, les étudiants peuvent **solliciter les enseignants référents pour des rencontres individuelles**. Ce suivi est organisé en fonction des demandes et besoins de l'étudiant.

Il peut être assuré **en présence ou à distance** sur différents **aspects (pédagogiques ou méthodologiques)**.

3.6 Les indicateurs

Parcours adaptés

Afin d'identifier les forces et les faiblesses des étudiants ainsi que leur progression et d'apporter des réponses adaptées, il est primordial de se baser sur des données objectives. Pour faciliter le travail des enseignants référents, il est essentiel de définir en amont de l'accompagnement les types de données sur lesquelles se baser et leurs modalités de recueil et d'analyse.

Par exemple :

- Notes aux examens terminaux,
- Notes de contrôle continu,
- Assiduité aux cours complémentaires des parcours adaptés,
- Assiduité aux TP (*en fonction de la composante*),
- Assiduité aux séances de tutorat,
- Exercices en ligne, tests...

4. Des services ressources

4.1 Le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle

Les missions principales

- Accueil et information des étudiants.
- Accompagnement individuel d'étudiants dans leur projet d'orientation et/ou leur projet d'insertion professionnelle.
- Mise en place d'ateliers à destination des L1 en demande de réorientation ou en questionnement sur leur choix d'étude ou de métiers.
- Participation à des forums, des salons de l'enseignement supérieur.
- Encadrement de la pratique des stages : réglementation, outils dédiés.
- Coordination des UE libres : stage ; AFEV ; étudiant ambassadeur.
- Mise en place de partenariats avec des entreprises, association.

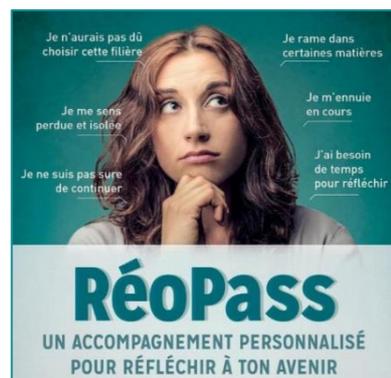


Retrouvez l'équipe du Pôle Orientation et Insertion Professionnelle au 04.73.40.62.70 sur deux sites d'accueil (Carnot et Cézeaux)
pacio.df@uca.fr

Le Dispositif d'aide à l'orientation : RéoPass

Une prise en charge particulière à destination des étudiants de première année sous forme d'entretiens individuels et de participation à des ateliers thématiques permettant de :

- réfléchir à leur projet d'étude et professionnel,
- se sentir mieux dans leur vie d'étudiant (autonomie, gestion du temps, gestion du stress, aide à la prise de parole ...),
- découvrir d'autres formations,
- développer des compétences transversales,
- développer la confiance en soi,
- préparer sa réorientation et/ou son insertion professionnelle (stage...).



N'hésitez pas à contacter l'équipe responsable de ce programme pour prendre RDV
reopass@uca.fr

L'outil d'aide à l'insertion professionnelle : UCA PRO

UCA PRO, plateforme Web propose aux étudiants de :

- Trouver une offre de stage ou d'emploi,
- Diffuser son CV,
- Contacter les anciens de sa formation.



N'hésitez pas à contacter le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

4.2 Les autres services ressources

Ci-dessous une liste non exhaustive des différents services et équipes ressources pouvant être un appui pour répondre aux diverses préoccupations étudiantes. En effet, au-delà de l'orientation et de l'insertion (priorité de la Loi ORE), d'autres questions pourront être soulevées lors des entretiens notamment sur la santé, la vie quotidienne, et le bien-être qui sont des facteurs essentiels de la réussite étudiante.

Prendre soin de sa santé

Service de Santé Universitaire (SSU)

Missions SSU

Accueillir gratuitement les étudiants pendant l'année universitaire et proposer :

- Des consultations médicales/bilans de santé.
- Une aide psychologique/des ateliers de relaxation.
- Des entretiens individuels avec des assistantes sociales.

Contacts SSU

25 rue Etienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand

04 73 34 97 20

<https://sante.clermont-universite.fr>

Service Université Handicap (SUH)

Missions SUH

Accompagner les étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie universitaire et proposer :

- Un accompagnement physique.
- Une assistance pédagogique.
- Des aménagements d'examens.

Contacts SUH

Maison de la vie Etudiante
7 Place Vasarely
63178 Aubière Cedex

04 73 40 55 07

<https://handicap.clermont-universite.fr>

Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel

Missions

Lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire qui :

- Emet des recommandations à l'attention de l'autorité universitaire compétente.
- Prévoit des mesures de protection de la victime, le cas échéant.

Contacts

07 88 91 82 86

cellule-harcelementsexuel@uca.fr

<https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/conditions-de-travail/cellule-d-ecoute-et-d-accompagnement-sur-le-harcelement-sexuel-69343.kjsp>

Se loger

Crous Clermont Auvergne

Missions CROUS

- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (Bourse, logement, restauration, action sociale, culture, accueil international).
- Service des bourses et du logement.

Contacts CROUS

Pôle Vie Etudiante
30 rue Etienne-Dolet
63037 Clermont-Ferrand
04 73 34 64 20

<http://usine.crous-clermont.fr>

Se nourrir

Restaurant Universitaire

Missions RU

Proposer 3 types de restauration pratiques et économiques : Resto U (économique), Cafétéria à la carte, Le Kiosque sur le pouce.

Contacts CROUS

<http://usine.crous-clermont.fr/restauration>

ESOPE 63 - L'Épicerie solidaire

Missions ESOPE

Aider les étudiants et les jeunes apprentis de l'agglomération clermontoise à ressources modérées (avec ou sans bourse).

La Banque Alimentaire Auvergne met à leur disposition une épicerie où les denrées, ainsi que les produits d'hygiène, sont vendus à faible prix.

Contacts ESOPE

67 Boulevard Côte-Blatin
63000 Clermont-Ferrand

esope63000@gmail.com

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/epicerie-solidaire>

Etre aidé financièrement

Service des bourses et du logement

Missions

Pour les étudiants se trouvant en difficulté au cours de leur cursus, il existe différents types d'aides : aides spécifiques (EX-FNAU), fondations et legs.

Contacts

Espace d'Accueil Etudiants
30 rue Etienne Dolet
63037 Clermont- Ferrand

<https://usine.crous-clermont.fr/bourses-2/>

<https://usine.crous-clermont.fr/aides-sociales/differents-types-daides-financieres>



Se sensibiliser à l'entrepreneuriat

Clermont Auvergne Pépite



Missions PEPITE

- Intégrer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le parcours des étudiants.
- Attribuer et gérer le statut national d'étudiant-entrepreneur, qui permet aux étudiants de bénéficier d'avantages spécifiques.



Contacts PEPITE

Campus les Cézeaux
27 rue Roche Genès
CS 202661, 63178 Aubière Cedex

04 43 76 20 06

pepите.auvergne@sigma-clermont.fr



S'informer sur la vie étudiante

Direction de la Vie Universitaire (DVU)



Missions DVU

Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'événements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.



Contacts DVU

49 bd François Mitterrand
CS 60032
63001 Clermont-Ferrand

04 73 40 63 19

dvu@uca.fr

Maison de la Vie Etudiante (MVE)



Missions MVE

Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'événements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.



Contacts MVE

Campus Universitaire des Cézeaux
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 70 37

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/maison-de-la-vie-etudiante/maison-de-la-vie-etudiante-1471.kjsp>

Bureau de la Vie Etudiante (BVE)



Missions BVE

- Interface entre les étudiants et l'université, il est géré par des tuteurs étudiants, qui s'attachent à informer sur la vie de l'université et à orienter vers les services et structures compétents.
- Favorise l'animation des campus en réalisant lui-même des activités ou en aidant les étudiants dynamiques et les associations.



Contacts BVE

2 sites

Maison des Associations
29 boulevard Gergovia
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 34 66 07

Maison de la vie étudiante
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 51 99

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/bureau-de-la-vie-etudiante/bureau-de-la-vie-etudiante-1472.kjsp>



Faire du sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)



Missions SUAPS

Proposer à l'ensemble des étudiants de l'UCA une formation par la pratique des activités physiques et sportives.



Contacts SUAPS

Bureau du SUAPS
Stade Universitaire
15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand

<https://sport.clermont-universite.fr>

<https://sport.clermont-universite.fr/Comment-ou-et-quand-s-inscrire>



S'ouvrir à la culture

Service Université Culture (SUC)



Missions SUC

Proposer un espace de pratiques artistiques, à travers des ateliers et stages, destiné prioritairement aux étudiants.



Contacts SUC

Service Université Culture
29 boulevard Gergovia
63037 Clermont-Ferrand

<https://culture.clermont-universite.fr>

Annexes



Annexe n°1

Mise en place des parcours adaptés en licence 2019-20

Dans le cadre de la loi ORE, l'UCA a expérimenté en 2018-19 dans 14 mentions de licence la mise en place de parcours adaptés renforcés destinés essentiellement à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI SI dans Parcoursup. Cette expérimentation a été présentée dans les réunions plénières et travaillée dans les comités de licence concernés. Elle a pu servir de base de discussion pour les nouveaux projets.

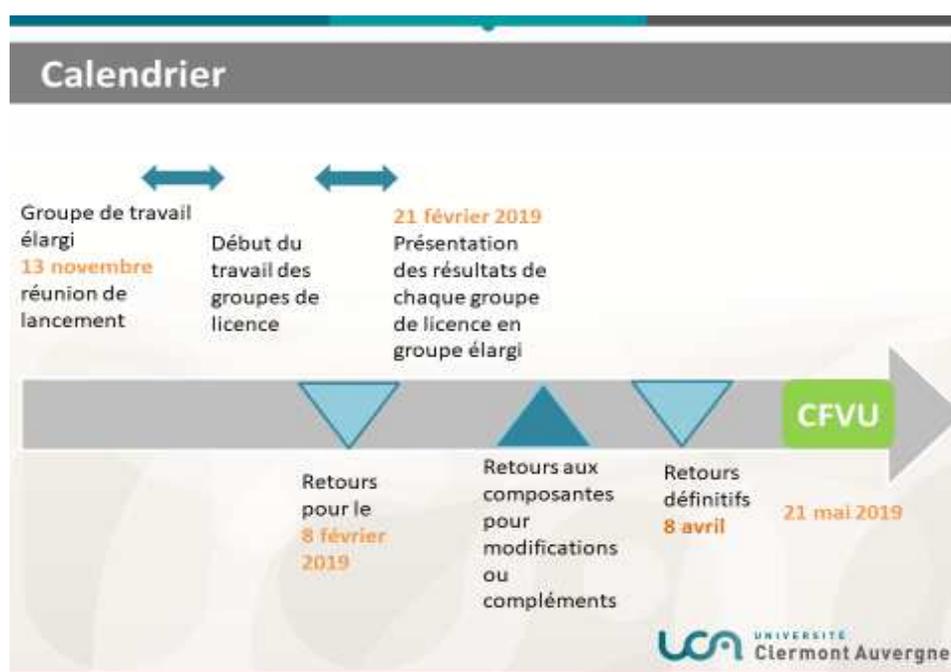
Méthodologie :

Pour travailler à la construction des parcours adaptés pour 2019-20, plusieurs groupes de travail ont été réunis :

- **des séances plénières** permettant la discussion entre les différentes composantes et des élus CFVU (enseignants, étudiants et BiATS)
- **des groupes de travail par comité de licences** pour définir les projets de parcours adaptés. Ces groupes de travail par comité de licence (et parfois ensuite par mention de licence) intègrent également des représentants étudiants.

Les grandes étapes réunions plénières :

- 13 novembre 2018 : lancement du travail, présentation de la méthodologie, du nouvel arrêté licence
- 21 février 2019 : bilan des expérimentation 2018-19 et présentation des projets de chaque comité de licence.
- 11 avril : discussion sur la mise en œuvre de l'arrêté licence et l'évolution du règlement des études et des examens.



Principes de la mise en place des parcours adaptés en licence, 2019-20 :

- Toutes les licences (sauf temporairement la mention sociologie) proposent un parcours adapté
- Décloisonnement des parcours :
Les places disponibles dans les parcours adaptés renforcés ou progressifs sont d'abord réservées pour les étudiants ayant reçu une réponse OUI SI dans Parcoursup ; dans un deuxième temps les places restées vacantes sont proposées sur la base du volontariat à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI dans Parcoursup pour lesquels les résultats aux tests de positionnement ont mis en évidence des points faibles.
- Dans Parcoursup, l'UCA ne proposera aux Oui SI que des parcours adaptés de type 1, parcours renforcé sans modulation du rythme d'apprentissage
- L'UCA propose 2 parcours adaptés de type 2, progressif qui débiteront en novembre et seront accessibles sur la base du volontariat, prioritairement aux étudiants inscrits dans les parcours renforcés et éventuellement ouverts à des étudiants de parcours standard pour lesquels les premiers contrôles continus auraient mis en évidence des difficultés importantes.

Les parcours adaptés seront fortement articulés **avec le NCU Mon PASSPro et son axe RéoPASS** afin de prendre en charge les étudiants qui ne souhaitent pas continuer dans la formation où ils sont inscrits.

Le dispositif **des enseignants référents** encadrant 20 étudiants de parcours adapté est reconduit et le pôle IPPA travaille à l'élaboration d'un « Guide de l'enseignant référent » en lien avec les composantes.

Le Référentiel loi ORE est reconduit avec quelques évolutions et est également soumis à la validation de la CFVU.

Annexe n°2

Répartition des crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme.

2019-20

Les crédits de la loi ORE sont fléchés, l'attribution par mission et par composante sera gérée par la Vice-présidente Formation dans le cadre validé par les conseils de l'UCA.

Ces missions ne peuvent pas être comprises dans le service (sauf directeur des études et directeur de première année).

Enseignant référent étudiants de niveau 1 licence, parcours adapté (OUI SI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 20 à 25 étudiants de première année de licence en parcours adapté.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en oeuvre des tests de positionnement, entretiens individuels, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation à la production de modules d'accompagnement et de renforcement, aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	20 h

Enseignant référent étudiants de première année de licence parcours standard (OUI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 40 à 50 étudiants de première année de licence en parcours adapté.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en oeuvre des tests de positionnement, entretiens, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	10 h

PACES

Un enseignant référent assure le suivi de 100 à 125 étudiants Définition du projet professionnel de l'étudiant Construction d'un nouveau parcours de formation	12 h
---	------

Directeur des études	
Coordination des actions des différentes mentions de licence Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 30 à 70 h

Directeur de première année de licence (par mention de licence)	
Coordination des actions des enseignants référents Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 10 à 40 h

Responsable de deuxième année de licence (par mention de licence)	
Suivi des étudiants Organisation de l'année Articulation des dispositifs de niveau 1 avec l'enseignement de niveau 2 Actions d'information et de communication (lien avec les licences professionnelles par exemple)	De 5 à 20 h

Référent Parcoursup UCA	
Coordination et suivi de la mise en oeuvre de Parcoursup à l'UCA Formation et accompagnement des équipes pédagogiques Lien avec le SAIO lors de la phase opérationnelle	40 h

Fiches outils



Fiche outil n°3

Extraits de la fiche « Outils alternatifs pour réaliser ou compléter l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s »

Produite par le Centre de Soutien à l'Enseignement de l'Université de Lausanne.
https://www.unil.ch/cse/files/live/sites/cse/files/shared/brochures/OUTILS_EVAL.pdf

3 minutes evaluation

A la fin d'une séance de cours, vous pouvez laisser quelques minutes à vos étudiant-e-s pour inscrire sur une feuille de papier les points les plus positifs de votre enseignement, les éléments qui pourraient être améliorés et leurs éventuelles suggestions ou commentaires. Cela vous permet d'obtenir un premier aperçu de leur appréciation de votre enseignement et, le cas échéant, de l'ajuster en conséquence.

Vous pouvez réaliser vous-même ce type d'évaluation rapide, à n'importe quel moment dans le semestre. Ce type d'évaluation est mieux adapté aux groupes de taille réduite, du fait de la potentielle diversité des réponses.

Merci de répondre en 3 minutes aux 3 questions suivantes sur une feuille de papier :

1. Jusqu'ici, quels sont les points les plus positifs / marquants de ce cours ?
2. Quelles seraient vos propositions d'amélioration ?
3. Autres commentaires / remarques ?

Vos réponses me permettront d'ajuster les prochaines séances de cours.

Questionnaire d'évaluation de mi-semestre		Enseignant-e(s) :				
Titre de l'enseignement :		non	plutôt non	plutôt oui	oui	sans avis
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT						
1. Les objectifs des séances sont bien définis.		<input type="radio"/>				
2. Le déroulement des séances a été présenté clairement.		<input type="radio"/>				
3. L'enseignement est bien adapté à vos connaissances préalables.		<input type="radio"/>				
4. Les consignes pour la réalisation des travaux sont claires.		<input type="radio"/>				
5. La charge de travail est adéquate.		<input type="radio"/>				
6. Quelles sont vos propositions d'amélioration pour la suite de l'enseignement?						

Le questionnaire de mi-semestre

Le questionnaire de mi-semestre est un questionnaire court (maximum 6 questions) qui met l'accent sur les dimensions sur lesquelles vous souhaitez obtenir un retour rapide de la part des étudiant-e-s. Il permet de recueillir les premières impressions des étudiant-e-s et d'adapter votre enseignement en fonction des résultats ; c'est pourquoi cette évaluation est réalisée au plus tard à la mi-semestre.

Le questionnaire qualitatif

Le questionnaire qualitatif est composé exclusivement de questions ouvertes. Il est prioritairement destiné à l'évaluation des enseignements à petit effectif (moins de 10 étudiant-e-s) mais peut également fournir des informations plus approfondies sur des points particuliers de votre enseignement. Il laisse davantage de liberté aux étudiant-e-s en leur permettant de détailler leurs réponses.

Questionnaire d'évaluation de COURS	
Titre de l'enseignement :	Enseignant-e(s) :
1. Le contenu du cours répond-il à vos attentes (niveau de difficulté, contenus abordés, etc.)?	<input type="text"/>
2. Que pensez-vous des lectures et discussions en classe à ce sujet (intérêt, diversité, etc.)?	<input type="text"/>
3. Que pensez-vous du rythme et de la présentation de l'enseignement ?	<input type="text"/>

Grille de Focus Group	
Questions d'ouverture (max. 30 secondes par participant-e)	
5'	• Qui êtes-vous (profil des étudiants)?
Questions introductives	
10'	• Ce cours s'inscrit-il bien dans votre cursus ? • Comment décririez-vous ce cours en quelques mots ?
Questions de transition	
10'	• Quelles ont été vos premières impressions sur ce cours (format)? • Est-ce que ce cours répond à vos attentes personnelles ?
Questions clés (max. 5 questions)	
25'	• Que pensez-vous de l'organisation du cours (équilibre théorie-pratique, alternance/complémentarité des enseignant-e-s, etc.) ? • Que pensez-vous du contenu de ce cours (intérêt, interdisciplinarité, quantité d'informations, etc.) ? • Globalement, quels sont les points les plus positifs pour vous après avoir suivi ce cours ? • Qu'est-ce qui a été le plus problématique ?
Questions terminales (vérifier l'état de la synthèse)	
10'	• Quelles seraient vos propositions d'amélioration ? • Est-ce que j'ai correctement résumé ce que vous venez de dire ?

Le Focus Group

Le Focus Group est un entretien semi-dirigé permettant d'approfondir des thématiques, d'obtenir une vision plus complète, moins dirigée, de l'enseignement que celle obtenue à l'aide d'un questionnaire. Le Focus Group est réalisé par 2 membres du CSE auprès de 5 à 10 étudiant-e-s volontaires, en suivant une grille d'entretien préalablement établie avec vous, lors d'une séance d'environ 1 heure. Le CSE vous fera ensuite parvenir un rapport de résultats synthétique.

Fiche outil n°5

L'écoute active

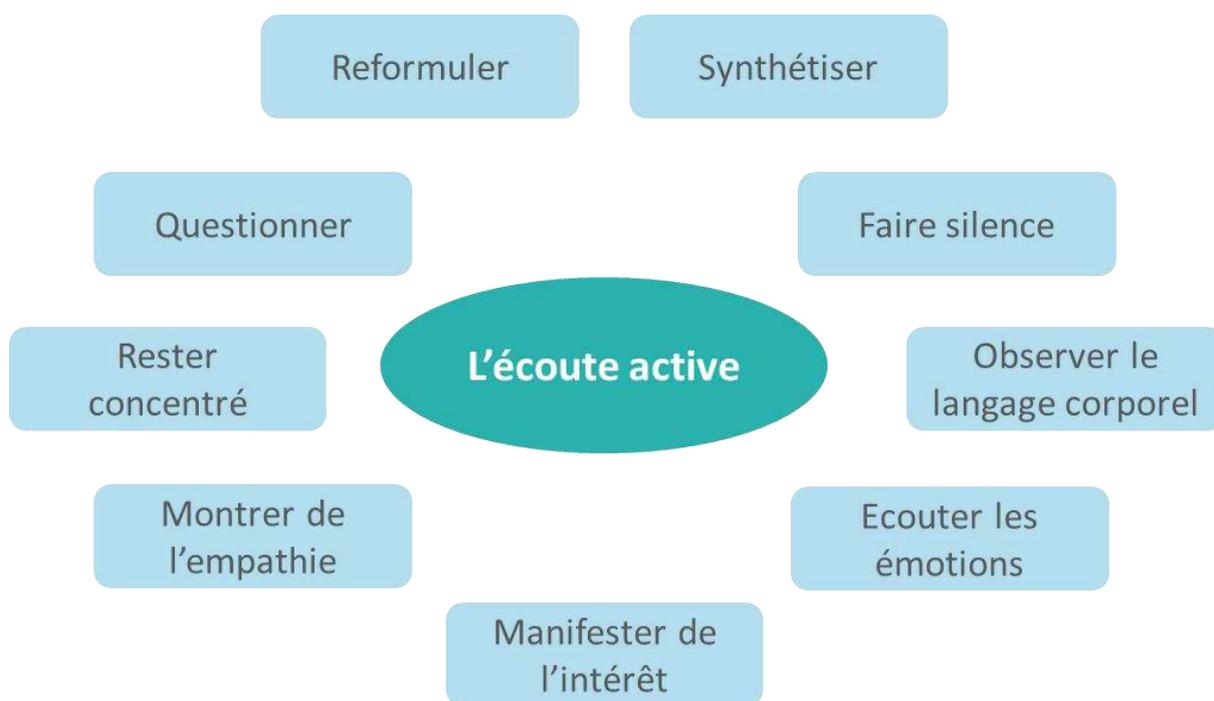
Qu'est-ce que l'écoute bienveillante ou écoute active

L'écoute active permet d'**accompagner la personne à formuler ses émotions, ses objectifs et ses solutions**. C'est une attitude qui permet de créer un **climat propice à l'échange** : elle facilite le dialogue et donc la relation. C'est une situation physique impliquant la concentration, l'écoute et l'intérêt.

Le manque d'écoute au contraire peut entraîner des malentendus, des quiproquos, des non-dits. Il provoque aussi des frustrations : la personne qui n'est pas écoutée peut se sentir dévalorisée.

Conseils et outils de l'écoute active

- **L'attitude** : créer un climat empreint de sympathie, faire preuve d'empathie, être centré sur l'interlocuteur, sur sa logique, sur son mode de communication, être patient et disponible, regarder en face, respecter les silences, prendre des notes.
- **La reformulation** : pour valider les propos de l'interlocuteur, elle commence souvent par « Si j'ai bien compris... ».
- **Le recentrage** : pour cadrer un interlocuteur trop bavard ou « hors sujet ».
- **Le questionnement** : être intéressé en permanence ; se montrer curieux ; poser des questions pertinentes qui vont s'enchaîner de façon cohérente avec les réponses. On peut utiliser différents types de question :
 - **ouvertes** (Quel est votre avis sur... ?),
 - **de précision** (Qu'entendez-vous par « conflit » ?),
 - **miroirs**, (répétition des propos de l'interlocuteur sous forme de question), qui permettent d'approfondir une réponse tout en montrant qu'on a écouté,
 - **alternatives**, où l'intervieweur présente un choix avec plusieurs possibilités,
 - **fermées**, qui vont inviter l'interlocuteur à donner une réponse courte et limitée.
- **Les relances** : pour encourager à faire parler un interlocuteur timide, peu bavard.
- **L'approbation** : effectuer des gestes positifs et encourageants (hochement de tête, clignement des yeux, etc).
- **Le langage non-verbal** : décoder les attitudes, gestes, mimiques, regards, façons de le dire afin de ressentir l'état dans lequel se trouve votre interlocuteur, mais également comprendre pleinement le message qu'il est en train de vous livrer, avec toute la dimension émotionnelle qui l'accompagne.



Les attitudes qui gênent l'écoute, les pièges à éviter

- **Le jugement** de la personne, qui implique une notion de bien/mal, une notion de comparaison : « Il est gentil/nul », « ce n'est pas étonnant qu'il n'y arrive pas », etc.
- **Les croyances** limitantes : jugement de valeur, croyances sur la cause du problème.
- **L'interprétation** : éviter les « je présume », il vaut mieux poser une question plutôt que d'affirmer quelque chose.
- **La généralisation** : éviter les propos tels que : « Toujours », « Jamais », « Souvent », « Chaque fois », « Encore », « C'est toujours pareil », « La difficulté provient toujours de... », « Ce sont toujours les personnes qui ... qui sont le plus en difficulté », « C'est encore la même histoire », etc.
- **Le conseil** : Si l'écouter conseille, même avec la meilleure volonté du monde, il passe par une phase de jugement, de croyance et d'interprétation.
- **L'impatience** : ne pas interrompre ou ne pas abrégé le discours de l'interlocuteur (même si vous connaissez déjà la réponse).

Fiche outil n°6

Comment donner des rétroactions aux étudiants dans le cadre de l'accompagnement ?

Qu'est-ce que la rétroaction ?

La rétroaction (ou feedback) désigne l'information qui est donnée par un enseignant à un étudiant après avoir analysé comment il évolue dans la réalisation d'une tâche – de l'information qui l'aide à s'améliorer et à développer la compétence visée. Elle s'inscrit dans le cadre de la relation pédagogique qui se construit entre enseignant et étudiant. Elle peut se produire à différents moments de l'apprentissage et dans des situations variées : préparation d'un exposé, rédaction d'un mémoire, examen blanc, apprentissage de manipulations en laboratoire, etc. Les conseils donnés ici traitent plus spécifiquement de l'accompagnement de l'étudiant à sa réussite et l'atteinte de ses objectifs personnels au cours de son cursus de licence.

Pourquoi donner des rétroactions ?

Le but de la rétroaction est de **réduire l'écart** entre le niveau où l'étudiant se situe dans **sa progression** et celui où se trouve **son objectif**. La rétroaction doit donc à la fois inclure un commentaire sur le rendement de l'étudiant et le guider dans ce qu'il doit faire pour atteindre le niveau de compétence souhaité.

La rétroaction régulière est un des facteurs les plus influents sur la **réussite de l'étudiant**. La rétroaction est reconnue pour assurer une **progression des apprentissages** et affecter la **motivation** des étudiants, elle contribue aussi à maintenir leur **engagement** et à soutenir leur **persévérance** dans les tâches d'apprentissage complexe.

Qu'est-ce la rétroaction n'est pas ?

Une rétroaction ne comporte **aucun jugement**. Elle ne doit en aucun cas dire à l'étudiant qu'il est intelligent ou moins intelligent, consciencieux ou paresseux, bon ou mauvais, etc.

La rétroaction focalise sur **la démarche et le travail** de l'étudiant.

Sur quoi donner des rétroactions ?

Les rétroactions peuvent porter sur les thèmes abordés lors des entretiens et notamment sur les méthodes de travail, l'assiduité aux cours, les résultats aux examens, le recours à des dispositifs

d'aide à la réussite (tutorat, remédiation, etc). Ces thèmes sont à définir en fonction des besoins et des objectifs de l'étudiant.

Quand donner des rétroactions ?

La rétroaction est efficace et pertinente lorsqu'il reste encore du temps à l'étudiant pour ajuster ses efforts et s'améliorer. Cela signifie qu'il faut lui donner un maximum de rétroaction avant l'évaluation formelle.

Principes et conseils pour donner des rétroactions

Information spécifique et sélective

La rétroaction est plus efficace lorsqu'elle concerne **un but spécifique**. Le but peut être relié à un seul aspect, une seule étape d'une démarche ou d'un projet. Scindez les tâches et fixez un but à chaque étape. Donnez à l'étudiant une rétroaction sur **un petit nombre d'aspects**. Si vous lui en donnez beaucoup à la fois, il se sentira dépassé.

Echanges constructifs et amélioration continue

La rétroaction a pour but d'aider l'étudiant à **s'améliorer**. Elle se doit donc d'être **honnête**, mais l'étudiant doit aussi sentir que vous croyez qu'il peut s'améliorer.

Dialogue et réciprocité

La rétroaction ne peut fonctionner que si l'étudiant la comprend et l'accepte. En acceptant qu'il réagisse et vous questionne sur la rétroaction, vous lui permettez d'éclaircir et donc de mieux comprendre ce qu'il n'a pas compris. Cela est aussi une preuve de **respect** et d'**encouragement**.

Pour en savoir plus

Donner du feedback aux étudiants - Les mémos du CSE, Université de Lausanne, 2009

https://www.unil.ch/files/live/sites/cse/files/shared/brochures/UNIL-CSE_feedback_etudiants.pdf

Comment fournir un feedback qui favorise l'apprentissage ? - Université de Liège, 2017

<http://www.labset.ulg.ac.be/QAPES/01-fournir-feedback.pdf>

Quand j'ai à donner des rétroactions à mes étudiants - Université du Québec à Trois-Rivières, 2015

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/Gsc/Portail-ressources-enseignement-sup/documents/PDF/retractions_principes_conseils.pdf

Fiche outil n°7

Exemple de fiche de liaison

Nom de l'étudiant	
Formation, niveau, parcours	
Nom du référent	

Entretien 1 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>
Suite à donner, actions à mener	

Entretien 2 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

--	--

Suite à donner, actions à mener	
--	--

Entretien 3 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
---	--

Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

Suite à donner, actions à mener	
--	--

Entretien 4 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
---	--

Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

Suite à donner, actions à mener	
--	--

Bibliographie



Basco, L., Cote F. (2010). *Accompagner l'étudiant : de la connaissance de soi à la construction de la personne*. Lyon : Chronique sociale.

Moeneclaey, J., Cicchelli, V. (2015). *L'autonomie des jeunes. Questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants*. In: *Politiques sociales et familiales*, n°119, pp. 87-88.
http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2015_num_119_1_3081

Endrizzzi, L., Sibut, F. (2015). *Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui. Dossier de veille de l'IFÉ, n°106, Décembre*. Lyon : ENS de Lyon.
<https://hal-ens-lyon.archives-ouvertes.fr/ensl-01565654>

Houart, M., Romainville, M. (2017). *Réussir sa première année d'études supérieures* ([2e édition]). Louvain-la-Neuve: De Boeck supérieur.

Mailles-Viard Metz, S. (2016). *Le numérique comme moyen d'accompagner les étudiants dans la réussite universitaire*.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/cel-01834535>

Martel, L. (2015). *Accueillir et accompagner les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 69(1).
<https://doi.org/10.3917/nras.069.0091>

Raucent, B., Verzat, C. & Villeneuve, L. (2010). *Accompagner des étudiants: Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.

Ce guide est évolutif : vos remarques, ressources et partages d'expériences sont les bienvenus pour l'enrichir.

Où trouver le guide ?

Vous pourrez trouver sa version la plus récente sur le site Internet du Pôle IPPA
<https://ippa.uca.fr/guide-et-fiches-pedagogiques/>

Contacts

 enseigner-autrement@uca.fr



Répartition des crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme.

2019-2020

Les crédits de la loi ORE sont fléchés, l'attribution par mission et par composante sera gérée par la Vice-présidente Formation dans le cadre validé par les conseils de l'UCA.

Ces missions ne peuvent pas être comprises dans le service (sauf directeur des études et directeur de première année).

Enseignant référent étudiants de niveau 1 licence, parcours adapté (OUI SI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 20 à 25 étudiants de première année de licence en parcours adapté.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en œuvre des tests de positionnement, entretiens individuels, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation à la production de modules d'accompagnement et de renforcement, aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	20 h
Enseignant référent étudiants de première année de licence parcours standard (OUI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 40 à 50 étudiants de première année de licence.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en œuvre des tests de positionnement, entretiens, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	10 h
PACES	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 100 à 125 étudiants</p> <p>Définition du projet professionnel de l'étudiant</p> <p>Construction d'un nouveau parcours de formation</p>	12 h

Directeur des études	
Coordination des actions des différentes mentions de licence Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 30 à 70 h

Directeur de première année de licence (par mention de licence)	
Coordination des actions des enseignants référents Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 10 à 40 h

Responsable de deuxième année de licence (par mention de licence)	
Suivi des étudiants Organisation de l'année Articulation des dispositifs de niveau 1 avec l'enseignement de niveau 2 Actions d'information et de communication (lien avec les licences professionnelles par exemple)	De 5 à 20 h

Référent Parcoursup UCA	
Coordination et suivi de la mise en œuvre de Parcoursup à l'UCA Formation et accompagnement des équipes pédagogiques Lien avec le SAIO lors de la phase opérationnelle	40 h

Total	4 700 h	233 000 €
--------------	----------------	------------------

**Calcul avec une moyenne de 45€/h*

Evaluation du dispositif : indicateurs à suivre pour la mesure de l'impact et l'amélioration continue

Enquête quantitative :

Pour chaque parcours adapté et en plus du suivi de la réussite de l'ensemble des étudiants de la licence

A la rentrée et pour chaque type de baccalauréat (général, technologique, professionnel) :

- nombre de OUI, SI accordés
- nombre de OUI, SI, inscrits
- nombre de OUI, SI passés en parcours standard après les tests de positionnement
- nombre de OUI, SI transférés dans RéoPass
- nombre de OUI passés en parcours adapté

Après l'entretien de début novembre et pour chaque type de baccalauréat (général, technologique, professionnel):

- combien d'étudiants ont été transférés dans RéoPass
- combien d'étudiants ont abandonné
- combien d'étudiants sont partis en parcours progressif
- combien d'étudiants de parcours standards sont passés en parcours adaptés

En fin d'année et pour chaque type de baccalauréat (général, technologique, professionnel) :

- Nombre d'étudiants ayant validé leur année
- Nombre d'étudiants ayant validé au moins 45 crédits
- Nombre d'étudiants ayant validé au moins 30 crédits
- Nombre d'étudiants ayant validé au moins 15 crédits
- Nombre d'étudiants n'ayant rien validé

Enquête qualitative

Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des étudiants**

Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des enseignants référents**

Questionnaire de satisfaction auprès **des tuteurs étudiants**